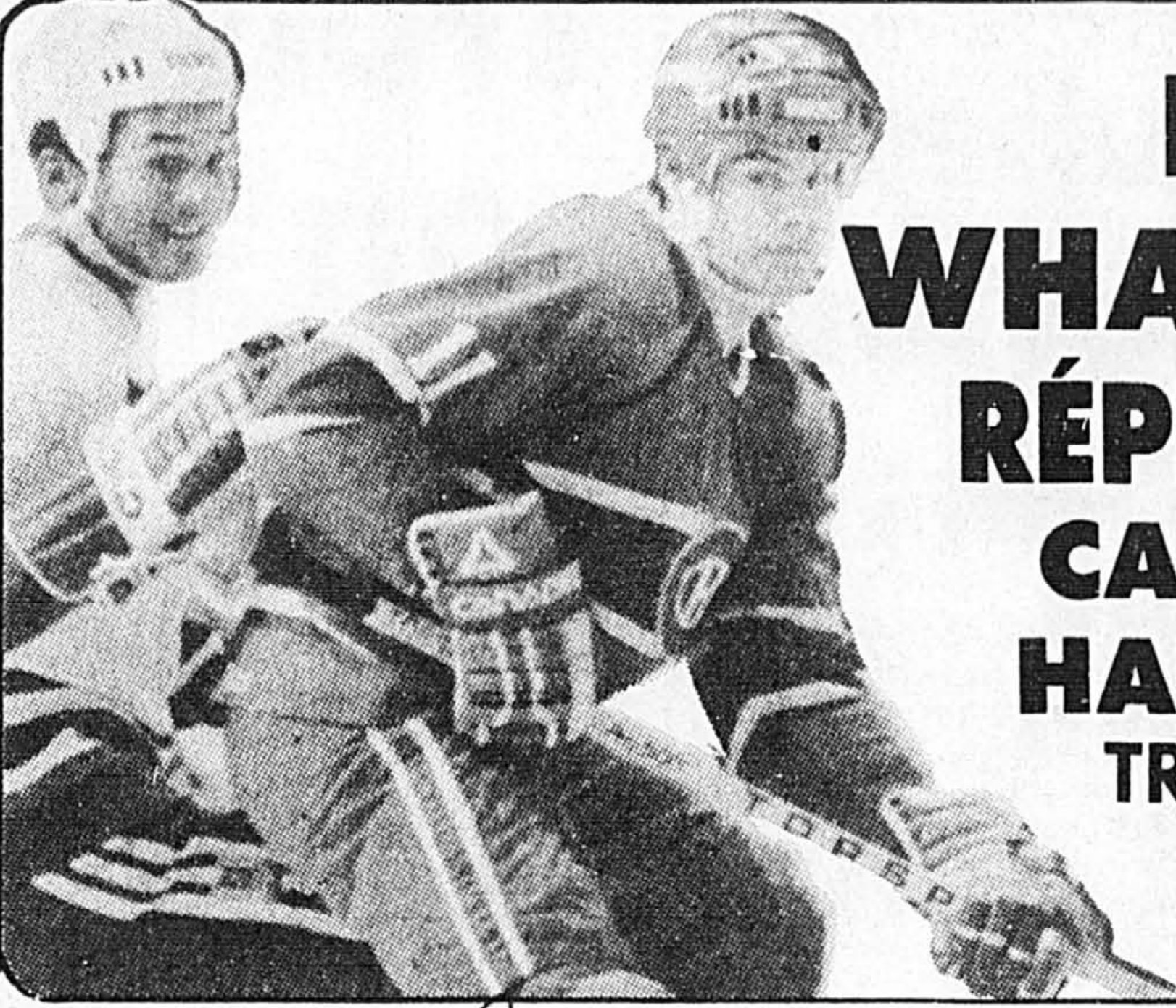


Photothèque LA PRESSE

SUITES DU COMBAT LEONARD-DURAN PAS DE DÉDOMMAGEMENT POUR LA RIO

page A 18



**LES
WHALERS
RÉPLIQUENT
CANADIEN : 4
HARTFORD : 7
TROIS BUTS POUR
RYAN WALTER**

pages 2 et 3

35 cents

HORS DE LA ZONE MÉTROPOLITAINE 45¢

MONTREAL, JEUDI 9 DÉCEMBRE 1982, 98^e ANNÉE, n° 286, 92 PAGES, 6 CAHIERS •

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

la presse

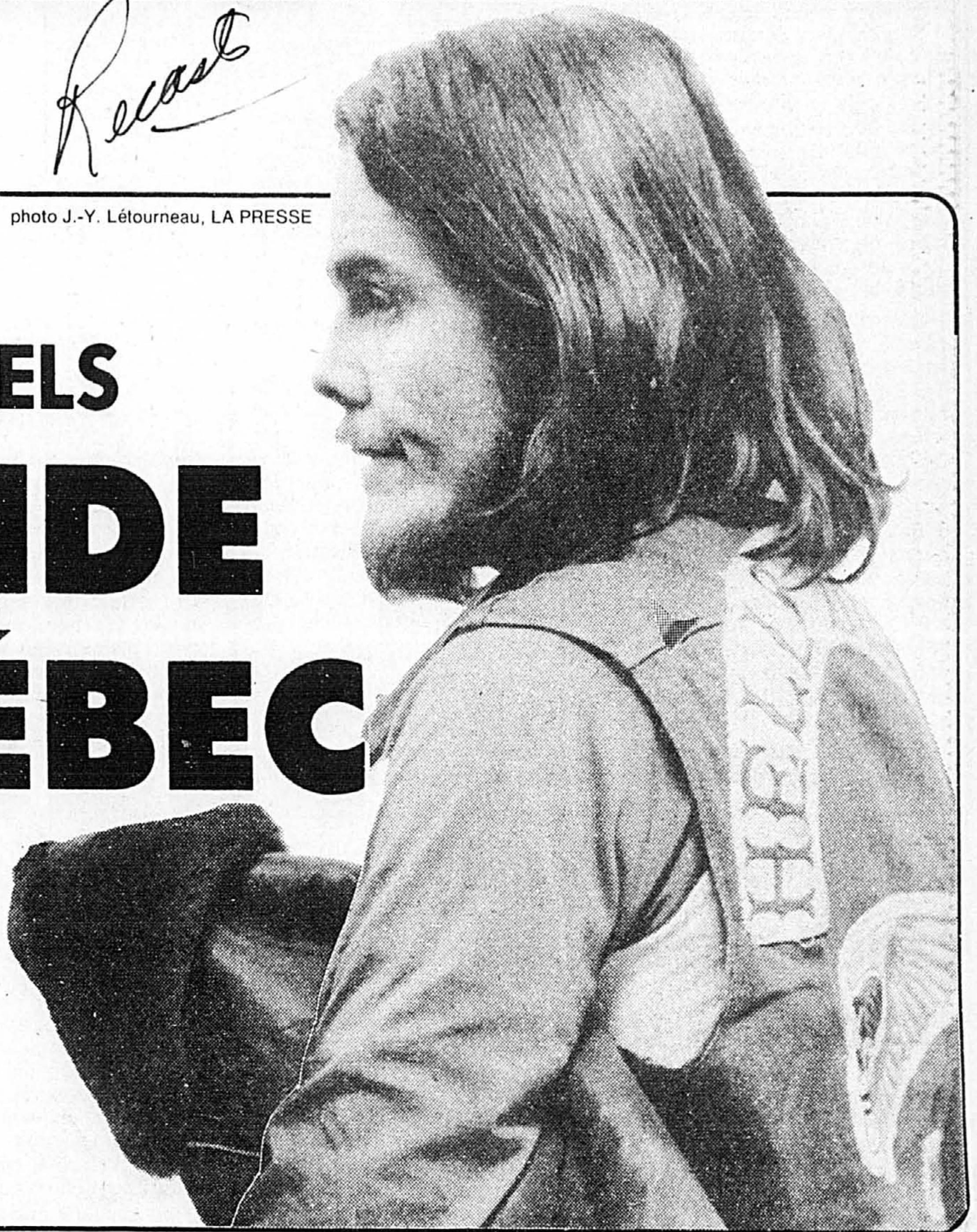
photo J.-Y. Létourneau, LA PRESSE

DÉBORDÉE PAR LES HELL'S ANGELS SOREL DEMANDE L'AIDE DE QUÉBEC

«VISITEUR» JUGÉ INDÉSIRABLE

■ Herbert Kittles, 31 ans, des Hell's Angels de New York, considéré comme extrêmement dangereux, a été arrêté lundi et il est détenu sur un mandat d'Immigration-Canada, en attendant des procédures d'expulsion.

page A 3

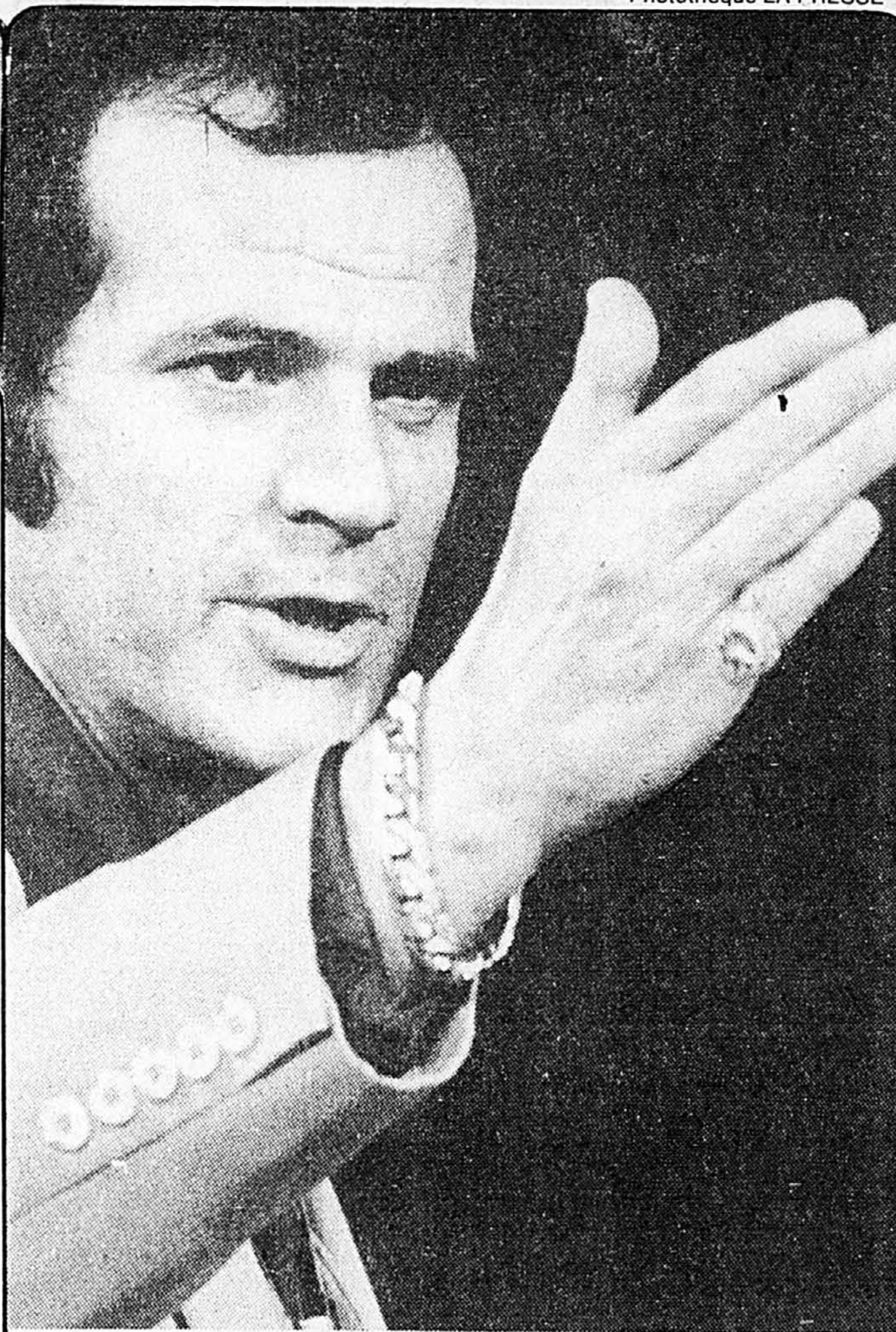


Photothèque LA PRESSE

**LA GRC :
DEUX POIDS,
DEUX
MESURES**

page A 12

VOTRE DROIT DE
VETO, ON VOUS
LE RETIRE
PUISQU'IL N'EXISTE
PAS...!



PRISON À VIE POUR CLAUDE DUBOIS ET SES COMPARSES

page A 2

ÉDITO

**S-31:
OPÉRATION
RATÉE**

PAR MICHEL ROY

page A 6

L'ÉCONOMIE

LE PRIX DES MAISONS NEUVES HAUSSE PLUS FORTE AU QUÉBEC QUE PARTOUT AU PAYS

page C 1

ENQUÊTE SUR LA POLICE DE TROIS-RIVIÈRES

LE CHEF SIMARD EST COMPROMIS

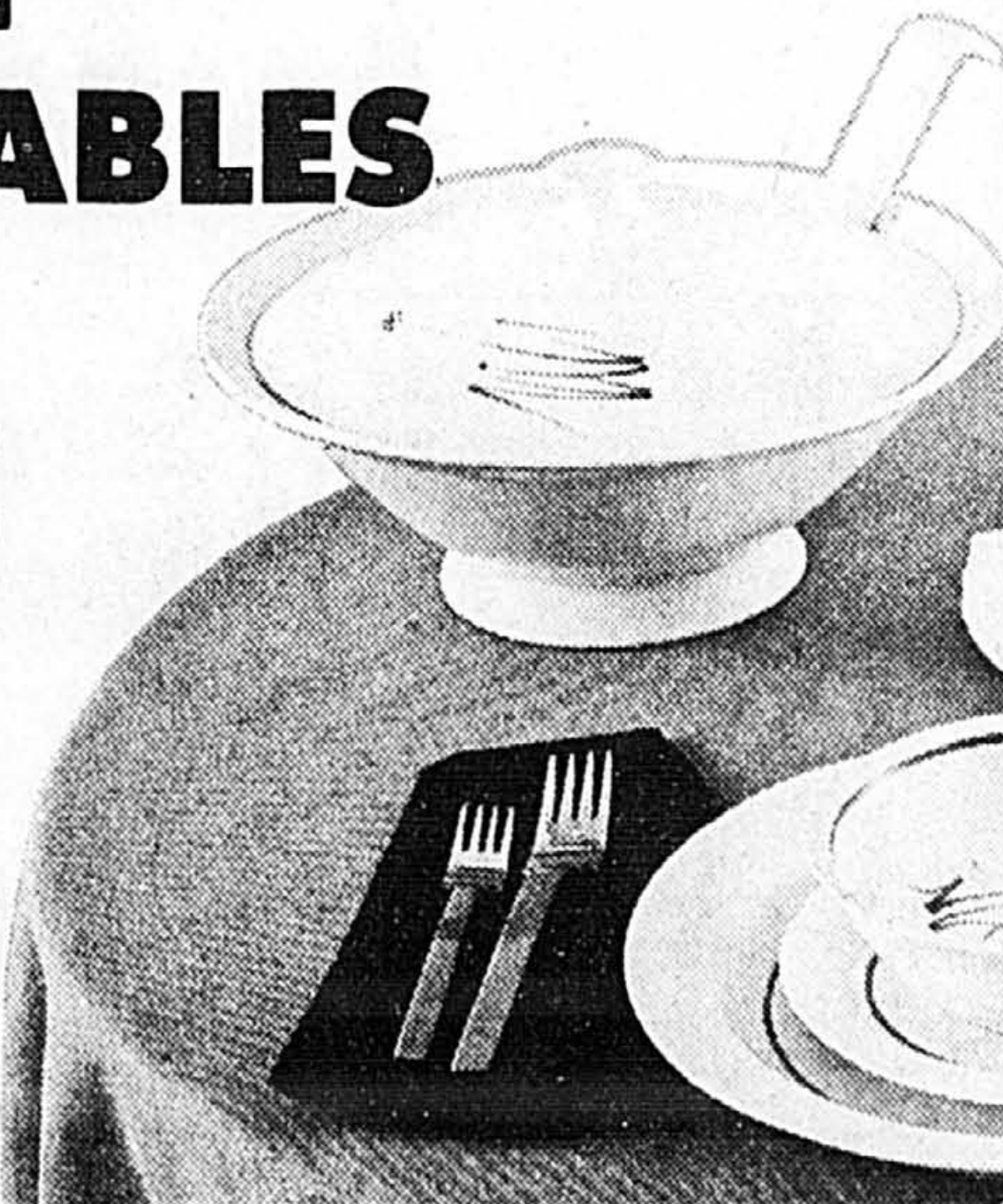
■ Le chef Guy-Paul Simard a mis deux ans à se souvenir que ses hommes enfrenaient une directive formelle de l'Hôtel de ville, à savoir qu'ils ne devaient pas faire de travail au noir pour la Commission scolaire des Vieilles Forges.

page A 2

DÉCORATION

DES TABLES À LA MODE DE CHEZ NOUS

pages D 1 à D 6



SOMMAIRE

3

Annonces classées C 3, D 14 à D 18
et sports 16

Arts et spectacles
— Informations — C 9 à C 11
— Cinéma — D 11
Décès, naissances, etc. — D 19
Économie — C 1 à C 8
Editorial — A 6
Êtes-vous observateur? — D 15
FEUILLETON — « Les lilas fleurissent
à Varsovie » — D 15
Horoscope — D 16
Le monde — E 1 à E 4
Météo — A 2
Mots croisés — D 17
« Mot mystère » — D 17
Quoi faire aujourd'hui — D 11
Télévision — C 10
— Télé-câble — C 10
Tribune libre — A 7
Vivre aujourd'hui — D 1 à D 9

TABLOID SPORTS

Bandes dessinées — 14
Mots croisés — 14

Trust Royal

Le Trust Royal vous ouvre des portes.



Régimes enregistrés d'épargne-logement
Prêts hypothécaires

Achat et vente de maisons

DOUBLE MEURTRE DU «MON PAYS»

Dubois, Dubeau et Belzil devront purger 25 ans

■ Sans broncher, menottes aux poings et chaînes aux pieds, Claude Dubois, 45 ans, le caïd qui avait toujours réussi à échapper à la police, a pris hier le chemin du pénitencier d'où il ne pourra sortir avant 25 ans bien comptés.

MARTHA GAGNON

Son acolyte Yvon Belzil, 43 ans, et son homme de main, Claude Dubeau, 40 ans, ont eux aussi pris la même direction, après que le juge Gérard Ryan eût condamné le célèbre trio à l'emprisonnement à vie, pour le meurtre «vieux» de dix ans de Richard Desormiers, le beau-frère de Frank Cotroni, et de Jacques-André Bourassa, un employé de cabaret.

«Avez-vous quelque chose à dire?», a demandé à chacun le juge Ryan. «Non», ont-ils répondu sur un ton sec. Le visage blême marqué de plusieurs cicatrices, le front dégarni, Claude Dubois a reserré sa cravate noire à pois blancs en jetant un dernier regard dans la salle d'audience où avaient pris place plusieurs curieux et des policiers de la brigade anti-gang qui ne pouvaient s'empêcher de montrer leur satisfaction. Assis à côté de son chef, Claude Dubeau affichait un large sourire tandis que Yvon Belzil, les traits tirés, restait impassible.

Avant que le juge ne prononce la sentence, les avocats des trois

détenus, Mes Léo-René Maranda, Robert La Haye et René Duval, ont tenté de démontrer durant presque une heure que le juge ne devait pas imposer une période maximale de 25 ans puisque le crime remontait à 1973, soit bien avant l'adoption de la nouvelle charte canadienne.

Tout en admettant qu'il s'agit d'une question complexe et qu'il n'existe pas de jurisprudence à cet effet, le juge Ryan a expliqué qu'il n'avait pas d'autre choix que de les condamner à la prison à vie sans possibilité de libération avant 25 ans, comme le prévoit le Code pénal. La nouvelle charte édicte qu'un accusé a le droit de bénéficier de la peine la moins sévère lorsque le châtiment a été modifié entre le moment où le délit a été commis et celui où intervient la condamnation.

En 1973 au moment du double meurtre au cabaret *Mon pays*, la loi était encore plus sévère puisque l'on condamnait les prévenus à la peine de mort dans des causes de meurtres prémédités. Par conséquent, il ne voit pas d'autres façons d'appliquer la charte, endossant ainsi l'essentiel de la thèse de la Couronne étayée par Me Claude Parent.

Le glas est maintenant sonné. Les révélations du tueur à gages avoué du groupe, Donald Lavoie, et de l'ex-journaliste, Claude Jodoin, ont ébranlé le petit empire du «roi de Saint-Henri».

AVEC UN COEUR ARTIFICIEL

Clark n'est plus vraiment un homme, selon le rabbin Goren

■ (D'après AFP, Reuter, AP) — M. Barney Clark, le premier homme à avoir subi la greffe d'un cœur artificiel n'est plus vraiment un homme et «celui qui tue un homme doté d'un cœur en plastique ne peut être poursuivi pour homicide», estime le grand rabbin d'Israël, M. Shlomo Goren.

Dans une entrevue publiée dans la dernière édition de l'hebdomadaire israélien *Koteret Rachit*, le rabbin Goren souligne en effet qu'un cœur en plastique ne peut que remplacer les «fonctions primaires» de l'organe vivant. Il ne peut remplir la fonction symbolique et complexe d'un authentique cœur humain, et c'est pourquoi l'homme qui en est pourvu n'a déjà plus le statut d'être humain.

Le grand rabbin a cependant soulevé une importante question de théologie en rappelant que la loi juive recommandait de tout tenter pour préserver une vie et que l'opération réalisée par l'équipe chirurgicale de Salt Lake City pouvait donc, sur ce point, se justifier.

Par ailleurs, M. Clark était toujours dans un état critique hier, six jours après avoir subi la greffe d'un cœur artificiel. Les convulsions dont il a été saisi mardi matin et qui ont duré deux heures et demie sont maintenant apparemment sous contrôle et semblent avoir été provoquées par un déséquilibre chimique sans relation avec son nouveau cœur.

Le dentiste était dans un état de demi-conscience hier, mais les médecins ont pu recommencer à le nourrir par tube et ont cessé de lui administrer des sédatifs. L'aliment qu'on lui fait absorber devrait rétablir son équilibre métabolique.

Selon les médecins, les prochaines 24 ou 48 heures seront déterminantes.

Les spécialistes avaient d'abord déclaré que les convulsions pouvaient avoir trois causes: une hémorragie cérébrale, la formation d'un caillot de sang dans le cerveau et un déséquilibre chimique provoqué par des troubles rénaux dont souffre M. Clark. Une échographie du cerveau et d'autres tests ont montré que les deux premières causes pouvaient être écartées quoique l'échographie ne permette pas de détecter la formation de petits caillots. La troisième cause est probablement la bonne, selon les médecins, mais ils n'en seront certains que dans un jour ou deux.

M. Clark a ouvert les yeux vers cinq heures, hier matin, 24 heures environ après être entré en convulsions. Il a bougé ses bras, ses jambes et sa tête, mais il n'a pas parlé. Il respire grâce à un appareil et continue à recevoir de la dilatine, un médicament destiné à contrôler les convulsions. Les médecins ont fait jouer la bande qu'il écoutait avant de retomber dans un état critique et qu'il semblait apprécier énormément: *Le Messie* de Handel, interprété par la Mormon Tabernacle Choir. M. Clark est un Mormon très religieux. Les médecins ignorent cependant s'il a entendu la musique. Lundi, il avait pourtant fait des progrès remarquables qui permettaient de croire qu'il se rétablirait rapidement.

La femme de M. Clark habite le centre médical de l'Université de l'Utah, à Salt Lake City, depuis que son mari y a été admis, la semaine dernière. La famille a déclaré hier, dans un communiqué, qu'elle remerciait tous ceux qui l'appuyaient, mais elle a refusé les demandes des médias qui désirent obtenir des entrevues exclusives. M. et Mme Clark ont trois enfants aujourd'hui adultes.

Trois-Rivières: le chef et son adjoint sur la sellette

■ DES POLICIERS TRAVAILLAIENT DANS DES POLYVALENTES SANS DÉCLARER LEUR REVENU AU FISC

■ UNE ENQUÊTE INTERNE ARRÊTÉE SIMPLEMENT PARCE QUE LES PERSONNES IMPLIQUÉES REFUSAIENT DE COLLABORER

■ NICOLET — Le chef de police de Trois-Rivières, M. Guy-Paul Simard, a mis près de deux ans pour ordonner à ses hommes de suivre une directive émise par le conseil municipal local, relativement aux heures supplémentaires qu'effectuaient les policiers pour le compte de la Commission scolaire des Vieilles Forges. Ce retard a permis à des policiers d'empocher des milliers de dollars sans que les ministères du Revenu ne touchent leur dû.

ANDRÉ PÉPIN

Un autre membre de l'état-major, l'inspecteur Normand Rouette, n'a pour sa part dirigé aucune enquête de fond au sujet de l'implication du détective Denis Leclerc et d'un informateur lors de deux vols à main armée, tout simplement parce que ces derniers ne voulaient pas collaborer.

Ces deux dirigeants du corps policier trifluvien ont dû expliquer, hier, au cours des audiences de la Commission de police, pourquoi ils ont fait preuve d'autant de clémence au cours des dernières années, pendant que bon nombre de policiers se livraient à des activités pour le moins répréhensibles en regard du code d'éthique professionnel, voire même du Code pénal.

Normand Rouette, a bien dû admettre que durant les premières années de ce programme, il ne

pouvait exercer une surveillance quotidienne des allées et venues de ses policiers.

M. Rouette ne pouvait exercer une surveillance soutenue de ses hommes, non plus de ses documents importants. Durant son témoignage hier, il a affirmé que des dossiers, incriminant l'ancien sergent-détective Denis Leclerc et un collaborateur de la police, relativement à deux vols à main armée, avaient mystérieusement disparus de son bureau.

C'est ainsi que ni Denis Leclerc ni son collaborateur n'ont été accusés d'avoir organisé des vols à main armée. «Leclerc a été interrogé par un officier de discipline mais n'a pas voulu collaborer», a simplement expliqué l'inspecteur Rouette. L'enquête a été close sans plus de recherche. Quant à l'indicateur policier soupçonné, connu de M. Rouette, il n'a même pas été interrogé.

M. Rouette dit avoir perdu des dossiers parce que la serrure de sa porte n'était pas réglementaire, trop usée par les ans... Cette situation permettait à Leclerc, selon lui, de s'introduire dans les locaux.

Ce n'est toutefois plus du policier Leclerc dont il est question devant la commission de police, mais du manque flagrant de vigilance de la part des dirigeants.



Le directeur Guy-Paul Simard et son adjoint, l'inspecteur Normand Rouette ont déposé hier à l'enquête. photos PC

Des cachettes au fisc

En 1978, les autorités scolaires régionales ont fait appel aux policiers pour exercer une surveillance rémunérée dans les polyvalentes. Durant les heures du dîner, les policiers exerçaient une surveillance pour éviter que des indésirables pénètrent dans ces établissements. Le directeur de police a acquiescé à cette requête, dit-il aujourd'hui, à la condition que cette activité se déroule en dehors des heures normales de travail des policiers.

La Commission scolaire rémunérerait les policiers en émettant un chèque global à l'Association syndicale de ces derniers qui rembourserait ses membres en espèces, sans que les ministères du Revenu ne soient informés. Durant près de quatre ans, des dizaines de milliers de dollars ont ainsi été empochés par des policiers qui se mettaient à l'abri du fisc.

En 1980, les autorités municipales ont exigé que l'administration publique soit mieux informée au sujet de cette activité et a même demandé que la commission scolaire rembourse la ville pour ce travail, de façon à ce qu'une plus grande vigilance soit exercée. Aussi pour que les retenues à la source soient faites.

Un adjoint administratif a expliqué à la Commission de police que la ville ne s'objectait pas à ce genre d'activité policière mais qu'elle devait se faire selon les règles. Pourtant, cette ordonnance n'a jamais été prise au sérieux par les policiers. Les directeurs d'écoles et les dirigeants de la commission scolaire ont continué de transiger avec l'Association des policiers.

Ce n'est que cette année, après le début de l'enquête de la Commission de police, que le chef Simard a pris les dispositions nécessaires pour que ce travail se fasse selon les règles. «Le président du syndicat m'avait demandé d'attendre, j'avais trop de chats à fouetter, alors j'admetts que j'ai mis du temps pour appliquer la résolution du conseil», a admis le directeur, penaud, devant le juge Denys Dionne et ses collègues commissaires.

La Commission de police a de plus fait la preuve que les policiers se rendaient effectuer du travail rémunéré dans les polyvalentes durant leurs heures de travail. L'adjoint du directeur, M.



Dans la région de Trois-Rivières, les audiences de la Commission de police portant sur l'administration du corps policier local continuent de susciter beaucoup d'intérêt. Tous les jours, les gens se massent aux portes du Palais de justice de Nicolet pour assister aux séances. On arrive tôt pour ne rien manquer. Dans les restaurants et autres endroits publics, on ne parle que des révélations toujours

plus percutantes de jour en jour. Le sujet meuble les conversations, au grand désespoir des policiers impliqués. «À qui pourrions-nous faire confiance maintenant?» affirme la plupart des gens. Entre-temps, à l'Hôtel de ville de Trois-Rivières, on se prépare discrètement à la réorganisation complète du corps de police.

L'Association des policiers veut tout mettre en oeuvre pour faire cesser l'enquête de la CPQ

■ TROIS-RIVIERES (PC) — Il semble bien que l'Association des policiers et pompiers de Trois-Rivières mette tout en oeuvre pour tenter de faire interrompre les travaux de la Commission de police, qui siège à Nicolet depuis le 16 novembre dernier.

Le premier pas dans cette direction serait franchi dès le début de la semaine prochaine alors que Me Pierre Saint-Arnaud, de Montréal, procureur de l'Association des policiers, se rendrait devant la Cour d'appel du Québec afin de demander à la plus haute instance judiciaire d'ordonner à la Commission de police de surseoir à ses travaux présentement en cours à Nicolet.

L'Association désire que les tra-

voux cessent jusqu'à ce que la Cour d'appel se prononce sur l'appel logé par les policiers et pompiers de Trois-Rivières sur le jugement rendu par le magistrat Jacques Lacoursière, de la Cour supérieure, qui a refusé d'émettre un bref d'évocation en faveur des requérants.

Les policiers ont décidé d'en appeler du jugement Lacoursière leur refusant la délivrance d'un bref d'évocation contre la Commission de police du Québec.

Comme cette procédure judiciaire peut prendre plusieurs mois à être débattue à Québec, Me Saint-Arnaud demanderait que les travaux de la Commission de police cessent jusqu'à ce que le débat soit terminé.

En ce qui concerne l'appel proprement dit, l'Association des policiers et pompiers prétend que le juge Jacques Lacoursière a erré en droit en interprétant mal les articles 23 et 56 de la Charte des droits et libertés.

Les requérants reprochent également au juge de première instance, au sujet du refus de contre-interroger certains témoins, d'avoir mal appliqué à la présente cause une règle posée par le juge Pigeon.

On explique que ce droit au contre-interrogatoire fut accordé verbalement par la commission à quelques reprises et refusé dans d'autres cas sans qu'elle n'exige une demande écrite de contre-interroger des témoins.

LA MÉTÉO

AUJOURD'HUI: Min. -15 Max. -8
NEIGE AU COURS DE LA NUIT DE JEUDI.
DEMAIN: NUAGEUX

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	-25	-15	Ensoleillé
Outaouais	-14	-7	Nuageux
Laurentides	-15	-8	Ensoleillé
Cantons de l'Est	-15	-7	Nuageux
Mauricie	-18	-10	Nuageux
Québec	-16	-7	Nuageux
La Côte-de-la-Paix	-15	-5	Ciel var.
Rimouski	-16	-7	Ciel var.
Gaspésie	-16	-7	Ciel var.
Bas-Caraïbe	-20	-10	Ciel var.
Sept-Îles	-20	-10	Ciel var.

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	0	8	
Edmonton	-15	-8	
Regina	-16	-5	
Winnipeg	-20	-10	
Toronto	-8	-3	
Fredericton	-15	-8	
Halifax	-8	-3	
Charlottetown	-8	-4	
Saint-Jean	-8	-1	

États-Unis

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Boston	3	14	Niël-Océans
Buffalo	-3	7	Pittsburgh
Chicago	0	2	S. Francisco
Miami	21	27	Washington
New York	6	14	Dallas

les capitales

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Amsterdam	2	9	Madrid
Athènes	4	16	Moscou
Acapulco	20	33	Mexico
Berlin	2	8	Oslo
Bruxelles	5	9	Paris
Buenos Aires	17	26	Rome
Copenhague	2	3	Séoul
Genève	5	10	Stockholm
Hong Kong	17	20	Tokyo
Le Caire	8	20	Trinidad
Lisbonne	7	16	Vienne
Londres	7	10	

La Quotidienne

Tirage d'hier | Numéro-boni
2663 | 201598

«LES ROBINETS QUI TUENT»

Marcel Léger poursuit «Actualité» et Pierre Godin pour \$200 000

■ L'ancien ministre de l'environnement dans le cabinet Lévesque, M. Marcel Léger, a intenté hier après-midi une poursuite de \$200 000 contre la

LÉOPOLD LIZOTTE

compagnie McLean Hunter Limited, qui édite le magazine *Actualité* et le journaliste Pierre Godin, pour une somme de \$200 000.

Le député de Lafontaine et ex-whip du parti québécois à l'Assemblée nationale reproche principalement au journaliste et

au mensuel la publication, en septembre dernier, d'un article intitulé «Les robinets qui tuent», sous la rubrique Santé.

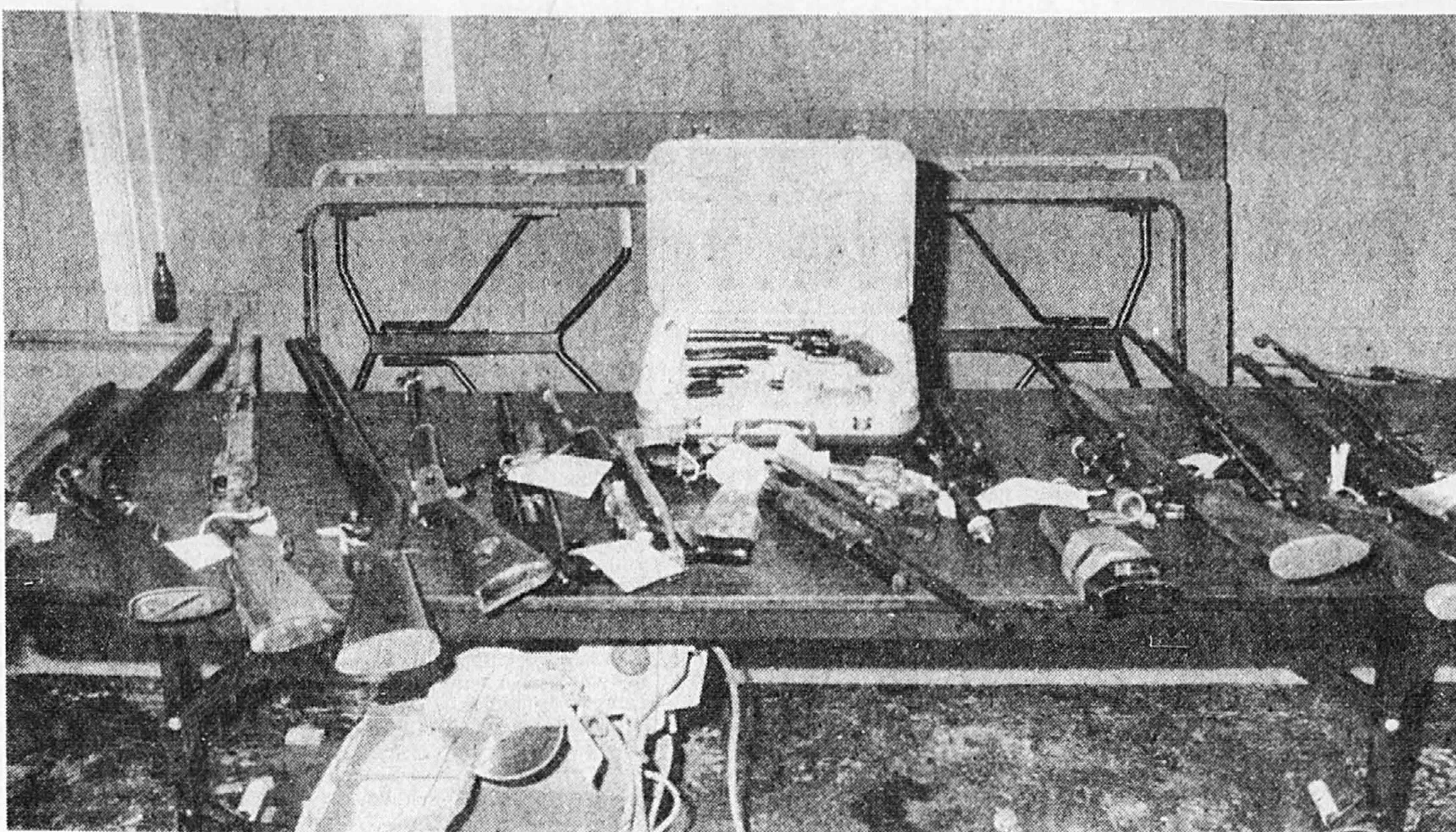
L'ancien ministre soutient que non seulement cet article est farci d'erreurs, mais qu'il attaque également sa sincérité et son intégrité, en affirmant notamment qu'il serait intervenu dans des procédures judiciaires intentées en vertu de la loi dont il devait assurer l'application. Ce qu'il nie avoir jamais fait.

M. Léger soutient que M. Godin a pris ainsi à sa charge des

faits erronés et dommageables, et que, ce faisant, il devrait encourir des dommages de \$100 000 pour destruction de sa réputation, de \$25 000 pour atteinte à sa santé, et de \$75 000 comme compensation prévue par l'article 49 de la Charte des droits et libertés de la personne, relatifs à la sauvegarde de la dignité et de l'honneur de tout citoyen.

Dans le rappel de sa carrière passée, le demandeur fait incidemment état du fait qu'il a toujours joui de l'estime et de l'affection des autorités religieuses et de la population. Il souligne, sur le premier volet, qu'il a fait sa marque alors qu'il était rattaché au diocèse de Montréal, de 1967 à 1970, où il s'occupait plus particulièrement des comités de la pastorale et du comité de financement en faveur de l'archevêché.

L'ancien ministre soumet à la cour que l'article reproché a eu un grand retentissement auprès des lecteurs de cette publication, et qu'en plus des dommages causés à sa réputation, il a provoqué chez lui profond chagrin et grande humiliation.



C'est un véritable arsenal que les policiers ont saisi dans les locaux des Hell's Angels, lors de la descente de samedi dernier, à Sorel.

photos Jean-Yves Létourneau, LA PRESSE

LE PHÉNOMÈNE DES HELL'S ANGELS À SOREL

Débordé, le maire réclame de l'aide de toute urgence

LES CODIRECTEURS DOIVENT DÉMÉNAGER LEUR FAMILLE

■ Dépassée par les événements, l'administration municipale de Sorel demande l'aide du ministère de la Justice du Québec pour régler le problème des Hell's Angels. « Nous n'avons ni le personnel ni la compétence et encore moins le budget pour combattre le crime organisé », a déclaré, hier, à LA PRESSE le maire de Sorel, Robert Fournier.

ANDRÉ CÉDILOT

Il y a quelques jours, les familles des co-directeurs de la police de Sorel, Gilles Lithe et André Pélouin, ont été forcées de déménager pour être amenées dans un endroit sécurisé à la suite d'informations laissant croire que leur vie était en danger. Le policier Lithe a même été suivi en fin de soirée dimanche, après la descente au repaire du groupe de motards.

Par ailleurs, des procédures d'expulsion ont été entreprises pour retourner aux États-Unis, Herbert Kittles, 31 ans, un membre des Hell's Angels de New York qui a été arrêté dans la nuit d'hier à la demande des services de douanes et d'Immigration Canada. Le suspect, qui est considéré comme extrêmement dangereux, était arrivé dimanche en compagnie d'un autre individu et d'une femme.

Outre de la marchandise volée dans la région de Victoriaville, les policiers ont notamment mis la main sur un impressionnant arsenal d'armes à feu lors de la série de perquisitions effectuées samedi dans le repaire et les logis des Hell's. Toutes les armes ne sont pas illégales, même s'il est d'ores et déjà assuré que des accusations seront portées devant les tribunaux au début de la semaine prochaine.

Tous ces faits commencent à inquiéter sérieusement le maire de Sorel qui pense qu'il est grandement temps d'intervenir pour rassurer la population et empêcher qu'on ternisse à tout jamais la réputation de la municipalité. « Dans le contexte économique particulièrement difficile que l'on vit, la mauvaise publicité n'aide pas à attirer les investisseurs à Sorel. Les événements des derniers jours n'ont rien pour apaiser les citoyens et les commerçants. Tout le monde est atterré, énév... », a-t-il dit.

Le maire Robert Fournier attend impatiemment un appel du député du comté provincial de Richelieu, Maurice Martel, qui a promis de lui faire rencontrer d'ici quelques jours le ministre de la Justice Marc-André Bédard. « Je déplore l'ampleur que prend le phénomène motard, mais il est hors de question que Sorel assume seule toutes les responsabilités. Il ne s'agit pas d'une enquête policière strictement locale, mais une enquête à l'échelle provinciale, nationale voire même internationale! »

Selon lui, c'est à la Sûreté du Québec, sinon à la Gendarmerie royale du Canada, mieux organisées et plus spécialisées, qu'il revient de lutter contre le genre

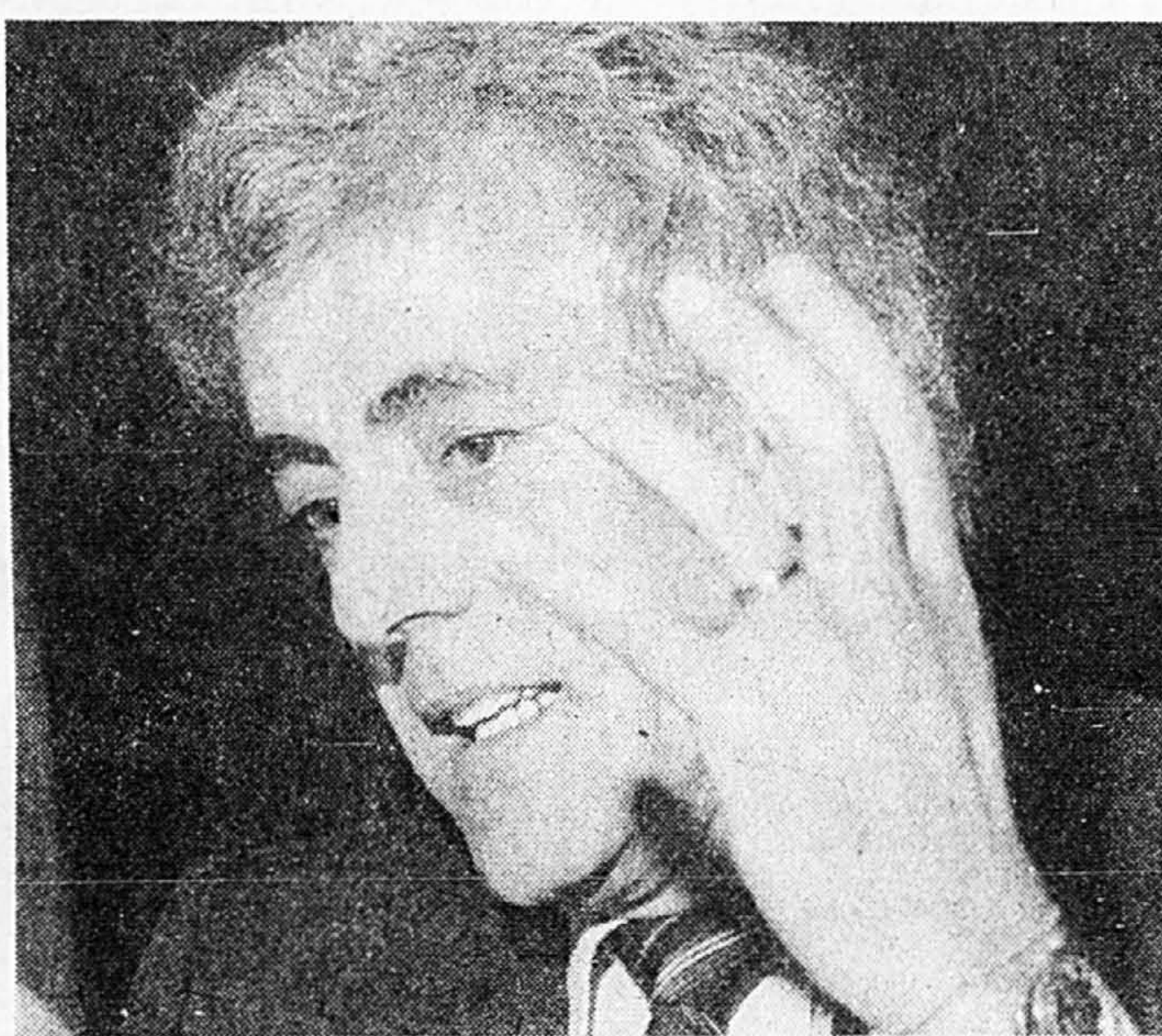
d'organisation criminelle des motards. Quant à ses policiers, ils doivent consacrer leurs efforts à prévenir le crime, à faire respecter les règlements municipaux et à répondre aux appels de détresse des citoyens.

M. Fournier tient aussi à rencontrer le ministre de la Justice afin de savoir s'il n'y a pas moyen de trouver la solution dans un texte de loi. « C'est facile de signifier au propriétaire d'une maison qu'il déroge à une réglementation du Code municipal du bâtiment, par exemple, mais que faire si on ne respecte pas l'ordonnance? », se demande le maire.

« Une telle situation ne s'est pas produite encore dans le cas précis des motards, mais elle contribue à développer un pouvoir parallèle, précise-t-il. Je suis quand même inquiet, c'est pourquoi j'endosse depuis le début l'action de mes policiers. Je crois toutefois qu'ils ont besoin d'aide, et cela de toute urgence pour ne pas que la situation devienne incontrôlable. On est encore chanceux que la population n'ait pas pris panique encore après tout ce qui est arrivé depuis quelques mois ».

L'implication de la police de Sorel dans le dossier des Hell's Angels a jusqu'à maintenant coûté plus de \$35 000 à la municipalité. À elle seule, l'opération de samedi a entraîné des déboursés d'environ \$20 000. Quant aux frais occasionnés par la conflagration de mardi, ils ne sont pas encore connus. Bref, croit le maire Fournier, les contribuables de Sorel ont largement fait leur part.

De leur côté, les co-directeurs de la police, Gilles Lithe et André Pélouin, ont déserté leur résidence avec leur famille à la suite d'informations de douaniers laissant présumer qu'ils pourraient faire l'objet de représailles. Les deux maisons des policiers sont aussi étroitement surveillées.



Le maire Robert Fournier

Leurs craintes ont été renforcées par un autre incident survenu tard dimanche soir lorsque le directeur Lithe a été pris en filature depuis sa résidence jusqu'au poste de police. Cette course d'environ deux milles avaient été entrecoupées d'une halte de quelques minutes au domicile de son collègue André Pélouin. La voiture de l'inconnu s'est perdue dans la noirceur sans qu'on puisse l'intercepter. On en possède une description.

Un message transmis un peu plus tôt faisait état de l'entrée au Canada de deux membres des Hell's Angels de New York. Les individus, qui étaient accompagnés d'une jeune femme, ont franchi la frontière à 18h20, à Merryl, en Ontario. Ils disaient apparemment se diriger vers Kingston. Comme tout semblait normal, les douaniers leur ont donné le feu vert.

Les policiers de Sorel, qui étaient sur leur garde, ont toutefois aperçu les visiteurs au repaire des Hell's, lundi. L'un d'eux, Herbert Kittles, serait interdit de séjour au pays à cause de ses antécédents judiciaires outre-frontière. Arrêté dans la nuit d'hier à sa sortie du repaire des Hell's à Sorel, le suspect est détenu en attendant les procédures d'expulsion.

Entre-temps, des experts de la Sûreté du Québec ont commencé à fouiller les ruines de ce qui était la principale maison d'habitation des Hell's Angels, rue Prince, afin de découvrir la cause de l'incendie. Trois autres immeubles ont été rasés et un quatrième a été lourdement endommagé à la suite de ce sinistre, le pire à se produire à Sorel au cours des dix dernières années.



Les enquêteurs ont commencé hier après-midi à fouiller les débris dans le but de tenter de découvrir la cause de l'incendie de mardi.



Un résultat inévitable à la SAQ

■ LA PRESSE révélait hier dans ses pages économiques que la Société des alcools du Québec connaît une année exceptionnelle. Elle ne devrait donc rencontrer aucune difficulté à atteindre l'objectif de \$50 millions additionnels que lui avait fixé le ministre des Finances Jacques Parizeau dans le but d'éponger en partie le déficit budgétaire du gouvernement.

Après 28 semaines d'activités, en effet, la cave à vin des Québécois a enregistré un bénéfice net de \$135,67 millions, une hausse de 26,2 p. cent par rapport aux revenus de la période correspondante en 1981-82. Ce bénéfice net représente incidemment 35,2 p. cent des ventes brutes de \$384,87 millions enregistrées au cours de cette même période, alors qu'à la même époque l'an dernier, le bénéfice net de \$107,52 millions ne représentait que 30,4 p. cent des ventes brutes. La différence de près de 5 points s'explique en bonne partie par les hausses des prix de vente.

Par ailleurs, on constate que si les frais d'exploitation n'ont augmenté que de 2,2 p. cent, les frais d'administration ont pour leur part grimpé de 18,1 p. cent, et ceux de la distribution, de 9,8 p. cent.

Mais alors, comment la société parvient-elle à s'en sortir avec un bénéfice net aussi important? C'est bien simple: à la suite d'augmentations successives depuis le printemps dernier, elle vend plus cher ce qui lui coûte moins cher. Autrement dit, c'est le consommateur qui fait les frais de l'excellent résultat intermédiaire de la Société des alcools.

Soyons plus précis. Prenons d'abord le cas des vins. L'augmentation en volume est de l'ordre de 2 p. cent (de 31,21 à 31,83 millions de litres), tandis que les ventes grimpaient de 12,4 p. cent pour atteindre \$179,04 millions. Quant au prix moyen du litre de vin, il a grimpé de \$5,10 à \$5,62 (10,2 p. cent) en un an.

Voyons maintenant les spiritueux. Toujours au cours de la période de 28 semaines, les ventes ont augmenté de 5,9 p. cent par rapport à la période correspondante un an plus tôt, pour atteindre \$205,8 millions. Pendant ce temps, le volume subissait une baisse (une autre pourrait-on ajouter) de 6,8 p. cent (de 14,97 à 13,95 millions de litres), avec le résultat que le prix moyen augmentait de \$12,99 à \$14,75 (ou 13,5 p. cent).

Cette constatation est confirmée par le fait que le coût des marchandises a BAISSE, le rapport « coût des marchandises vendues/ventes brutes » chutant de 48,9 à 44,8 p. cent en un an. Or, cinq points, c'est énorme.

Il est donc difficile de ne pas conclure que l'excellent rendement de la SAQ découle beaucoup plus des augmentations de prix imposées par le ministre que d'un effort planifié pour améliorer la productivité.

Pas de nouvelles dépenses

La Ville de Montréal a installé des conifères enguirlandés et éclairés au sommet des réverbères ou lampadaires décoratifs, tout particulièrement dans les rues dites revitalisées.

Ce geste a irrité certains contribuables, ces derniers ne pouvant comprendre que l'administration municipale puisse se lancer dans de telles dépenses en période d'austérité.

Or, renseignements pris auprès du bureau du président du Comité exécutif, toutes ces décorations ont été achetées il y a plusieurs années. Elles sont peut-être plus visibles cette année à cause de l'endroit choisi pour leur installation, c'est-à-dire au faite des nouveaux réverbères qui ont soulevé tellement de commentaires.

S'il est quelque chose de condamnable dans cette opération d'embellissement approprié au temps des fêtes, c'est plutôt le gaspillage de jeunes conifères d'au plus un mètre de hauteur, qu'on ficelle tout simplement au réverbère. Pourtant, c'est bien connu: les conifères poussent naturellement au faite des réverbères...

Unité ouvrière

Le Conseil central de Montréal de la CSN a consacré le numéro de novembre de son organe « Unité ouvrière » à un dossier relatif à l'élection municipale.

Ce dossier aurait sans doute pu jeter un éclairage quelque peu différent sur la campagne électorale... s'il n'était pas parvenu aux médias d'informations trois semaines APRES l'élection!

Peut-on tutoyer la clientèle?

La chaîne de magasins suédois Ikea ne laisse pas indifférent par son affichage public, puisqu'elle a choisi de tutoyer la clientèle en magasin.

Selon M. Rémi Martineau, gérant du magasin montréalais situé au complexe (ex-place) Alexis-Nihon, c'est par amitié et non par arrogance que les administrateurs de l'entreprise ont choisi cette façon d'informer la clientèle.

Cette manière d'agir est conforme, dit-il, aux us de la société suédoise qui aime considérer le client comme un ami et qui par conséquent n'hésite pas à le tutoyer. En guise d'exemple, M. Martineau mentionne qu'il serait mal perçu s'il appelait les dirigeants de l'entreprise par leur nom de famille plutôt que par leur prénom.

M. Martineau reconnaît que l'affaire est délicate, au point que les cadres francophones de l'entreprise avaient soulevé le problème avant l'ouverture du magasin de Québec, le printemps dernier. Ils avaient tout juste réussi à convaincre le siège social que tout au moins, les vendeurs devraient éviter de tutoyer les clients.

Mais, dit-il, l'attitude des Québécois a donné raison aux grands mandarins de la chaîne. En effet, depuis l'ouverture du magasin de la Vieille capitale, le 10 mars, ce dernier a accueilli 250 000 visiteurs et seulement deux personnes, toutes deux âgées d'au plus 25 ans, ont soulevé une objection au tutoiement de l'affichage.

M. Martineau est convaincu que la clientèle montréalaise réagira de la même façon. Si le contraire devait se produire, il envisagerait alors la possibilité de poser une affiche supplémentaire afin d'expliquer la situation à la clientèle.

Un an de prison à un vendeur sous pression de machines à tricoter

■ Robert Desormeaux, qui avait, avec son comparse Marcel Lépine, réussi à frauder 124 femmes d'une somme de plus de \$105 000 en leur vendant « sous pression » des machines à tricoter qui devaient leur rapporter gros en travaux qu'on était censé leur commander, a été condamné à un an de prison, hier, par le juge Anré Duranleau. Pour la Couronne, Me Claude Haccoun avait souligné, en réclamant une peine exemplaire, qu'aucun remboursement que ce soit n'avait été effec-

tué, et le procureur du prévenu avait convenu qu'aucun geste du même genre ne semblait possible dans l'avenir.

Ce dernier avait toutefois souligné que Desormeaux n'avait pas été le principal initiateur du commerce frauduleux de ces machines, vendues \$850, alors qu'elles ne valaient peut-être que le quart de cette somme.

Dans la quarantaine, l'accusé n'avait jamais été condamné pour quelque délit que ce soit jusqu'à maintenant.

Faites bon usage de votre message!

Annoncez dans

le guide officiel du

SAISON DE L'ÉPARGNE-PLACEMENTS

dans

la presse

du samedi 22 janvier 1983

format tabloïd
date de fermeture:

le mercredi 22 décembre 1982

Réservez dès maintenant!

285-6991 285-6992

NÉGOCIATIONS

L'existence d'une stratégie en faveur de Johnson est niée de toutes parts

■ QUEBEC — Les principaux acteurs de la négociation du secteur public ont nié hier l'existence d'un complot fomenté dans l'entourage du premier ministre dont l'objet aurait été de faire mûrir la carrière politique du ministre des Affaires sociales, M. Pierre-Marc Johnson, qui aurait été appelé à diriger à plus ou moins court terme les destinées du Québec en remplacement de M. René Lévesque.

CLAUDE-V. MARSOLAI

de notre bureau de Québec

« Je n'ai jamais brandi à mes interlocuteurs syndicaux la menace d'un premier ministre Johnson en colère qui se vengerait contre le front commun syndical s'il ne se montrait pas raisonnable », de dire hier le négociateur en chef du gouvernement à la table centrale des négociations, Me Lucien Bouchard, afin d'atténuer les effets de la nouvelle parue hier dans Le Journal de Montréal et qui émanait de la bouche du député indépendant Guy Bisailon.

En fait, rappelant les longues nuits épuisantes des derniers jours de la négociation à l'Hôtel Hilton de Québec, Me Bouchard a signalé que des propos sur la carrière politique de M. Johnson ont pu être avancés par certaines personnes mais il nie en avoir été l'auteur. « Ma crédibilité est mise en cause dans le sens que je me serais mêlé de politique à la place

des hommes politiques. Or, je n'ai jamais parlé de carrière politique, ni de montant additionnel dont le gouvernement aurait pu disposer pour en venir à un règlement avec la Fédération des affaires sociales sur le dos du Front commun. »

Les coordonnateurs syndicaux du Front commun, MM Jean-François Munn, Réal Lafontaine et Gille Lavoie, ont également émis un communiqué disant qu'ils n'avaient jamais entendu les citations avancées par le Journal de Montréal mais qu'ils avaient entendu beaucoup de choses à la table de négociations et qu'il s'agissait d'un aspect essentiel des échanges lorsqu'on négocie entre deux parties. « Nous n'avons pas l'intention de révéler quoi que ce soit », soulignent-ils.

Les révélations du journal sont attribuées au député Guy Bisailon qui a reconnu avoir rencontré un des coordonnateurs syndicaux et s'être entretenu par la suite avec Me Bouchard lors d'un déjeuner le 1er décembre dernier.

Le député Bisailon soutient qu'on lui a raconté que la dernière ronde de négociations n'aurait servi que de mise en scène pour préparer la sortie de M. Lévesque qui se dit « tanné », « fatigué » et « désabusé » de la politique et préparer ainsi l'arrivée du dauphin désigné par le chef de cabinet du premier ministre, M. Jean-Roch Boivin.

Du même souffle, il a raconté que l'on aurait tassé le ministre

Laurin afin de récupérer des sommes de l'Education pour les injecter dans le réseau des Affaires sociales de manière à favoriser un règlement avec la militante FAS de la CSN et que le ministre Yves Bérubé aurait joué les seconds violons « ignorant ce que son pied gauche faisait quand son pied droit avançait ». Les autres ministres impliqués dans la négociation n'auraient également été que peu informés du déroulement de la négociation.

« Cela démontre comment cette ronde de négociations a été peu sérieuse et comment le gouvernement a manipulé l'opinion publique pour avancer de tels arguments en négociation », a signalé hier M. Bisailon en maintenant sa version.

« L'homme qui a vu l'ours »

Questionné au sujet de ces révélations, le premier ministre Lévesque a dit à l'Assemblée nationale que cela ressemblait au feuilleton télévisé « Monsieur le ministre » de Mme Chaput-Rolland. Selon lui, les propos de M. Bisailon attribués à différentes personnes lui rappelaient une expression qui faisait fureur lorsqu'il était petit garçon, soit « l'homme qui a vu l'homme qui a vu l'homme qui a vu l'ours... »

Interrogé par un reporter de la radio, le chef de cabinet du premier ministre, M. Jean-Roch Boivin, a commenté ainsi : « C'est fou

comme d'la marde, cette histoire ».

Le président du Conseil du trésor, M. Yves Bérubé, signale pour sa part qu'il était dans la même suite d'hôtel que le ministre Johnson lors des deux derniers jours de la négociation et qu'il n'a jamais entendu de telles hypothèses. Du départ appréhendé du premier ministre Lévesque, il affirme : « On annonce à tous les quinze jours le départ prochain de M. Lévesque tout comme celui de M. Trudeau à Ottawa mais cela ne se produit jamais. Nous allons attendre que l'intéressé l'annonce lui-même avant d'y croire ».

Un porte-parole du cabinet du ministre Laurin a indiqué que non seulement le ministre s'était tenu debout mais qu'il avait réussi à arracher des concessions importantes du gouvernement dans les dernières heures de la négociation à l'avantage des enseignants, faisant ainsi mentir la prétention voulant qu'il ait été « tassé » par M. Jean-Roch Boivin et le négociateur du gouvernement, M. Bouchard.

Ce dernier n'a pas nié hier que le gouvernement cherchait à obtenir un règlement avec la Fédération des affaires sociales. « On a toujours dit que le dossier des Affaires sociales était plus facile à régler que celui de l'Education mais je n'ai jamais dit qu'on prendrait \$150 millions des commissions scolaires pour contenter la FAS ».

Selon diverses sources, si ce n'avait été de la voracité de la FAS en matière salariale, il y aurait probablement eu un règlement. En effet, il appert qu'au cours d'une rencontre entre le président de la CSN, M. Donatien Corriveau, et le ministre Bérubé à la mi-novembre, les deux hommes se soient entendus pour dire que l'une des revendications de la FAS, le plancher d'emploi, n'avait qu'une valeur symbolique.

Les journalistes qui ont suivi de près la négociation se souviennent que dans la nuit du 28 au 29 novembre de multiples rencontres ont eu lieu entre le président de la FAS, M. Yves Lessard, le négociateur de la CSN, M. Jean-François Munn, et le négociateur du gouvernement, Me Bouchard, afin de tenter d'arracher un compromis de dernière heure. L'hôtel était à ce moment en pleine ébullition, des caucuses et des échanges se tenaient à tous les étages.

C'est probablement au cours de cette nuit fatidique que l'on aurait exploré la possibilité que le gouvernement injecte jusqu'à \$150 millions à l'intention des bas et des moyens salariés (donc une majorité de travailleurs de la FAS) provenant des crédits périmés de la Province.

Au cours de cette même nuit, un des coordonnateurs syndicaux avait révélé à deux journalistes dont celui de LA PRESSE l'essentiel des propos colportés par le député Bisailon.

« Les porte-paroles du gouvernement à la table de négociations, avait-il confié, nous ont demandé d'être raisonnables en signalant que le premier ministre Lévesque voulait démissionner prochainement et qu'il voulait passer la main à un homme fort de la trempe de M. Johnson. »

« On nous a dit que M. Lévesque était écoeuré de la politique, qu'il se sentait dépassé par les événements et qu'il sentait que la prochaine élection se solderait par un échec pour le Parti Québécois. Il voulait donc profiter des derniers mois à la tête du gouvernement pour faire le ménage et assainir les finances du Québec de manière à ce que son successeur ne se retrouve pas coincé par les mêmes difficultés (une crise économique majeure) qu'il a rencontrées. C'est en nous faisant miroiter ce genre d'avenues qu'on nous demandait d'accepter leur cadre de règlement », avait souligné avec amertume le coordonnateur syndical.

La loi spéciale déposée aujourd'hui

■ QUEBEC (PC) — C'est ce matin que le gouvernement déposera à l'Assemblée nationale une loi spéciale l'autorisant à déterminer unilatéralement les conditions de travail des 300.000 travailleurs du secteur public et parapublic.

Cette loi modifiera la Loi 70 adoptée en juin dernier qui prévoit une baisse de salaire de 20 p.c. pendant les trois prochains mois pour l'ensemble des salariés du secteur public.

Elle précisera que les bas salariés, ceux gagnant \$16.000 et moins, ne seront pas affectés par cette réduction salariale, et que ceux gagnant entre \$16.000 et \$20.000 subiront une coupure réduite de 5 à 10 p.c..

Cette loi exceptionnelle sera vraisemblablement accompagnée des décrets fixant les clauses nor-

matives et tenant lieu de quelque 100 conventions collectives actuellement en vigueur.

Le gouvernement aura recours à une procédure tout aussi exceptionnelle pour faire adopter sa législation avant l'ajournement des Fêtes.

Il devra présenter une motion qui aura pour effet de suspendre la procédure habituelle, afin de faire valoir le caractère d'urgence de cette loi. Cette motion sera débattue pendant quelques heures avant que la Chambre ne procède à l'adoption de la loi.

Pour le gouvernement Lévesque, ce sera sa huitième loi spéciale depuis 1976 et la troisième cette année après celles visant les chauffeurs de la CTCUM, en septembre, et ceux de la CTCUQ, le mois dernier.

Ma banque... même le samedi

Vous n'avez pas le temps d'aller à la banque du lundi au vendredi?

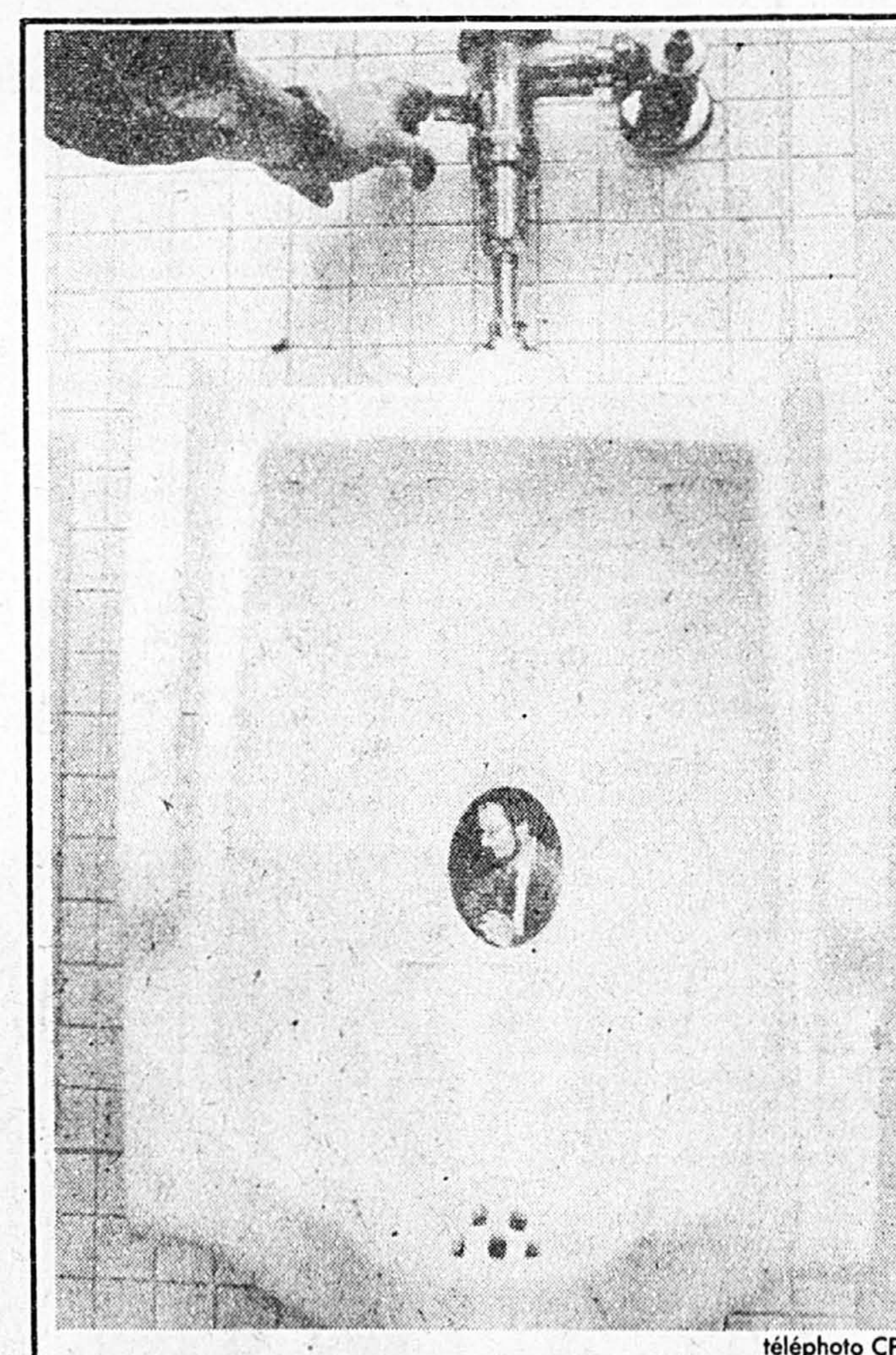
La Banque de Montréal a pensé à vous. Grâce à plus de 40 succursales ouvertes le samedi à travers tout le Québec et à la carte Inter-Service, vous avez une journée de plus pour faire vos transactions bancaires.

OUEST	EST	NORD
● CENTRE FAIRVIEW* 6702, route Transcanadienne Pointe-Claire ● 6795, chemin de la Côte-des-Neiges (angle Bedford) ● 282, Parc Elgar Ile-des-Sœurs, Verdun ● 5601, rue Sherbrooke ouest (angle Marcell) ● 1554, avenue Van Home (angle McEachern) Outremont ● 4850, rue Wellington (près de la 4^e avenue) Verdun	● LES GALERIES D'ANJOU (Mini-banque) 7891, boul. les Galeries d'Anjou Ville d'Anjou ● 1981, avenue du Mont-Royal (angle Bordeaux) ● PLACE POINTE-AUX-TREMBLES 1400, boul. St-Jean-Baptiste ● PLACE VERSAILLES 7275, rue Sherbrooke est ● 6700, rue St-Hubert (angle St-Zotique)	● L'AGORA DUPLESSIS 7711, boul. Maurice Duplessis est ● LES GALERIES SAINT-LAURENT 2133, boul. Laurentien Saint-Laurent ● PLAZA K-MART 5940, boul. des Grandes Prairies Saint-Léonard

*A compter de février 1983.

De plus, il y a 7 succursales ouvertes le samedi à Laval et la région et 11 sur la Rive-Sud.

Banque de Montréal
Ma banque... depuis 1817!



téléphoto CP

Des urinoirs à l'effigie du ministre Bérubé

■ QUEBEC (PC) — La plupart des urinoirs et des sièges de toilette des édifices gouvernementaux portaient hier l'effigie du président du Conseil du trésor, Yves Bérubé.

La photo de M. Bérubé était collée directement sur la porcelaine des pissoirs de sorte que les utilisateurs n'avaient d'autres choix que de satisfaire leur besoin sur la figure du ministre responsable des négociations dans le secteur public et parraïn de la Loi 70.

La photo de M. Bérubé apparaissait également sur les sièges de toilette en un point stratégique qui ne laissait aucun doute dans l'esprit des utilisateurs.

Le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec n'a pas revendiqué officiellement la paternité de cette opération, mais un de ses porte-parole a été en mesure d'estimer à quelque 3.000 le nombre de ces collants apposés dans les salles de toilette.

Ottawa serait en faveur de l'expansion du PPC

■ OTTAWA (PC) — Un moyen de fournir une meilleure couverture aux personnes de plus de 65 ans serait de relever les allocations du Plan de pension du Canada (PPC) et du Régime des rentes du Québec. On propose le plus souvent de doubler les allocations actuellement disponibles pour verser des pensions égales à la moitié environ des salaires d'un travailleur typique.

Le PPC couvre déjà virtuellement tous les salariés et est devenu une source importante, mais limitée, de revenus pour ceux qui ont pris leur retraite ces dernières années.

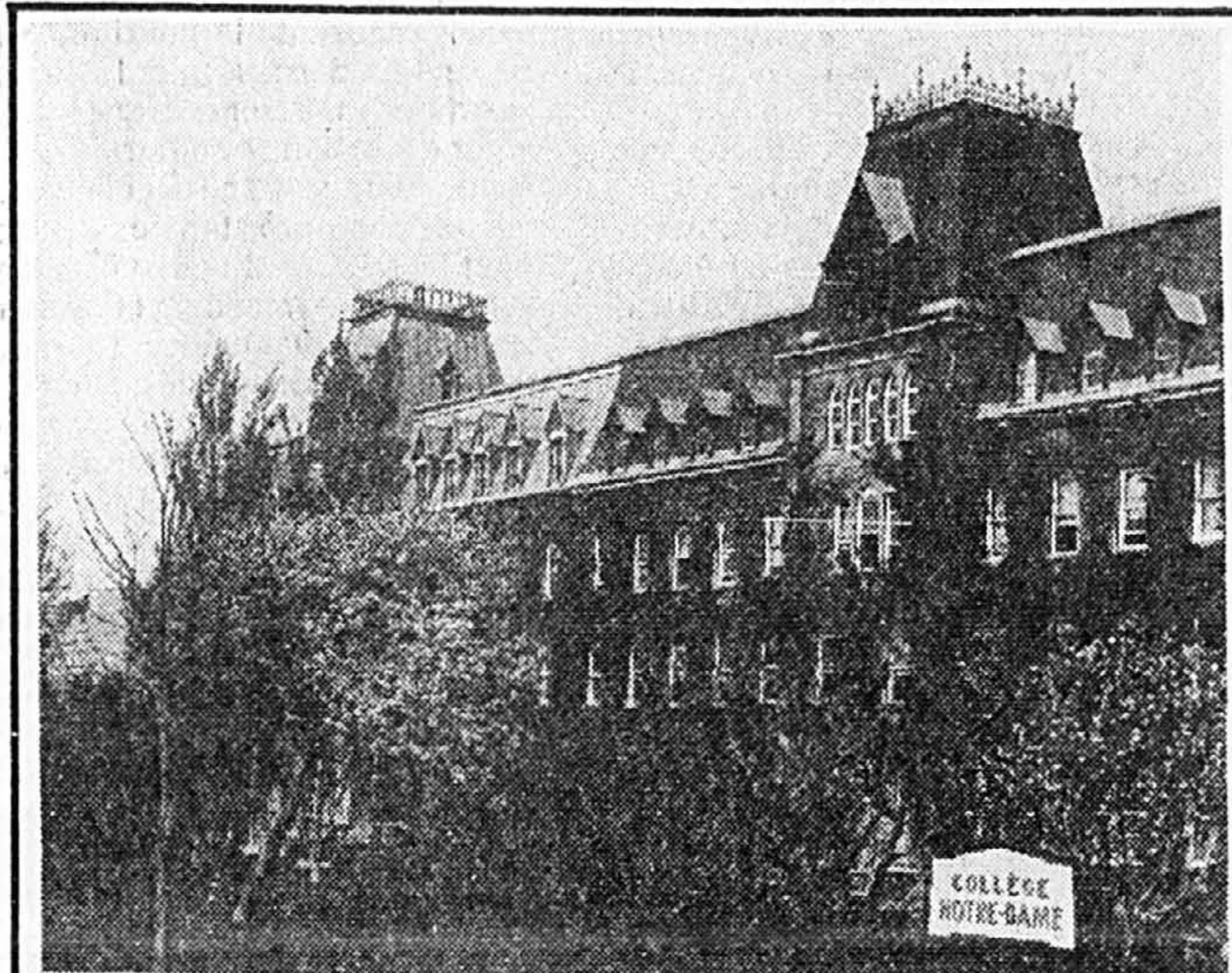
Un autre moyen serait de persuader ou de forcer les employeurs à créer des plans de pension de compagnie pour leurs salariés.

A l'heure actuelle environ quatre travailleurs seulement sur dix sont couverts par une pension privée.

Ottawa semble pencher en faveur de l'expansion du Plan de pension du Canada pour améliorer le statu quo, mais il a hésité jusqu'à présent à prendre une position ferme.

Le livre vert, à la différence d'un livre blanc, reflète la dernière pensée du gouvernement sur la réforme des pensions sans qu'il y ait un engagement ferme envers des propositions spécifiques.

Mais à part la question clé concernant la couverture, plusieurs autres sujets importants seront abordés dans le livre vert. Entre autres, la transférabilité, l'indexation des pensions sur le coût de la vie, et les problèmes des pensions des femmes.



COLLÈGE NOTRE-DAME

3791, chemin Queen Mary Montréal H3V 1A8
Renseignements: Tél.: 739-3371, poste 231

COURS SECONDAIRE COMPLET
PENSIONNAT-EXTERNAT
GARÇONS ET FILLES

Sous la direction des Frères de Sainte-Croix

EXAMENS D'ADMISSION:

les examens d'admission ont lieu à 13h30 aux dates suivantes:
Les samedis 11 décembre 1982
8, 15 et 29 janvier 1983.

Les élèves se présentent sans rendez-vous. Ils doivent avoir en leur possession une photocopie du bulletin de l'année précédente et de l'année en cours.

Frais d'examen: 10,00 \$



Pierre Foglia

Conflits d'intérêts

■ Je suis tout mêlé ces jours-ci. Même ma chatte Simone s'en est aperçue. Assise au pied du lit, les moustaches en alerte et la queue négligemment déployée comme si elle posait pour un calendrier, elle s'inquiète: — Qu'est-ce que t'as?

Comme je suis vraiment mêlé, je ne réponds pas. Je la prends dans mes bras, sans ménagement. Je la caresse si durement qu'elle en plie l'échine. Puis petit à petit ma main s'adoucit, puis mon bras s'engourdit et le contact s'établit. C'est généralement moi le premier qui se met à ronronner. Mon chat m'a calmé. Mon chat c'est mon yoga.

Vous savez qu'il y a des gens très sérieux qui deviennent bleus quand je commence à parler de Simone dans cette chronique. Ils pensent que c'est parce que je n'ai rien d'autre à dire... alors que c'est souvent le contraire: j'ai trop à dire où j'ai peur de ce que je pourrais dire. Aujourd'hui, si Simone n'était pas là, je ne sais pas ce qui me retiendrait de vous parler des conflits d'intérêts, et je ne sais pas où ça s'arrêterait... Simone calme-moi, je sens que je vais griffer... Simone, fais-moi ronronner...

Depuis l'affaire Gobeil, dont je ne vous reparlerai pas, ne vous inquiétez pas, un vent de pureté souffle sur la profession, un comité a même été formé pour se pencher sur ce sujet, les conflits d'intérêts. Déjà on pose des questions... les mauvaises bien sûr. Celle-ci par exemple, que j'ai entendue à plusieurs reprises depuis trois ou quatre jours: « Est-il normal que Serge Arseneault, commentateur à Radio-Canada, soit aussi l'âme du marathon de Montréal? N'y aurait-il pas là conflit d'intérêts? »... Manifestement répondent les purs. Eh bien moi je dis non. Et cette fois vous ne pourrez pas m'accuser d'être un ami, je ne l'aime pas Arseneault et il me le rend bien. Ca ne m'empêche pas d'apprécier sa job de commentateur et de penser qu'il a eu une maudite bonne idée avec son marathon. Et je trouve correct, humain, normal que le service des sports de Radio-Canada l'épaule, peut-être même un peu plus que de raison. Bien sûr, le sujet prête à discussion, mais les vrais conflits d'intérêts dans le sport ne sont pas là. Vous finissez, confrères, sur des détails sans voir les énormités au bout de votre nez...

Quand j'ai commencé dans le sport, les journalistes affectés à la couverture des équipes professionnelles étaient littéralement payés par les organisations. Payés voyages et hôtels, on leur donnait même de l'argent de poche pour leurs menues dépenses, sans parler des somptueux cadeaux à Noël. Ce fut une de mes premières campagnes: haro sur ces journalistes qui mangeaient à tous les râteliers... Les anglophones ont été les premiers à prendre leurs distances, à payer eux-mêmes leurs dépenses, les francophones ont suivi peu après, et aujourd'hui, il n'a plus de conflits d'intérêts...

Ah non?... Plus de conflits!... Dites-moi donc alors comment

on doit nommer ces tartines de quatre pages par jour sur le Canadien, les Expos?... Nommez-moi une entreprise, un commerce qui refuserait cette publicité absolument gratuite dont bénéficie la Canadian Arena?... Essayez donc de justifier de quelque façon cette couverture exhaustive, tout cet espace, tout ce temps d'antenne (payé par des commanditaires qui paient aussi les commentateurs!)?...

Je ne me suis jamais autant fait planter que lorsque, nommé directeur des sports de La Presse, il y a quelques années, j'ai prétendu réduire la couverture sportive. Conflits d'intérêts?... J'en passe un papier! « Le lecteur en demande, on y'en donne! », c'est encore l'argument qui prévalait maintenant. Dites-moi donc dans le concret qu'est-ce que ça change que ce soit les Expos ou La Presse qui paie les dépenses du journaliste qui couvre une game de baseball à San Diego?... Je vais sans doute faire dresser les cheveux sur la tête de quelques-uns, mais il m'arrive aujourd'hui de penser qu'au fond il serait plus juste et plus logique que ce soit les Expos qui paient!

Je trouve particulièrement innocent de s'inquiéter de ces détails d'intendance, billet d'avion et l'hôtel, avant de s'inquiéter de l'utilité de ce voyage, si c'est bien dans l'intérêt du lecteur qu'on va dépenser \$2 000 pour traverser un continent et remplir trois pages de bobos à la fesse de je ne sais trop qui.

J'ai bien peur que le comité chargé d'enquêter sur les conflits d'intérêts ne lève que des vieux lièvres, ceux-là qui courent après des traductions, ou des communiqués pour des entreprises ou organismes qui pourraient effectivement leur lier les mains... Et on passera encore une fois à côté du plus manifeste des conflits d'intérêts, celui qui me saute à la face à chaque fois que j'ouvre un journal ou que j'écoute les nouvelles: on fait ce métier semble-t-il pour servir le public, or on ne lui donne jamais, ou presque, la parole. La crise, c'est l'affaire des politiciens et des économistes, où avez-vous vu dans votre journal une mère de famille faire son marché avec les \$30 que lui alloue le Bien-Etre? Où avez-vous vu un chômeur de 40 ans badtripper dans son salon? Quant au sport c'est l'affaire de Lafleur et Gary Carter... Où avez-vous vu un homme ou une femme ordinaire patiner, courir, sauter dans les pages de sports?... À l'occasion du marathon oui, justement, une fois par année. Ce qui me fait dire que Arseneault, pour revenir à mon premier exemple, sert plus le public en organisant sa course qu'en récitant son bulletin de nouvelles...

Conflits d'intérêts dites-vous? Les intérêts de qui au juste?... De la Canadian Arena? Des Expos? Des péquistes? Des libéraux? De la CSN? Des propriétaires de journaux? Des propriétaires de salles de spectacle? De Ginette Reno? Des couturiers? Des courtiers? Les intérêts de qui?...

La question n'est pas là dites-vous. J'avais bien compris, ne vous inquiétez pas... Il ne s'agit, pour l'instant, que de s'assurer que ce ne sont pas les intérêts des journalistes. J'avais bien compris, allez, que lorsqu'on aura proclamé notre pureté, il n'y aura plus de conflits. Et c'est bien ce qui m'amuse...

Simone a repris sa place au bout du lit. Elle me regarde, les yeux ronds comme des boutons, elle s'inquiète:

— Vas-tu dire ce que tu as à la fin?

— Je n'ai rien Simone. Va donc jouer dehors... Il me semble que ça fait longtemps que tu n'as pas couraillé... Tu devrais me faire des bébés, ça me changerait les idées... Qu'est-ce qui se passe, ça fait quatre mois que tu n'as pas été enceinte?

— Je suis dans ma minoupause...

— Toi aussi!

Les immigrants illégaux devraient obtenir le statut de résident après six ans de probation

■ TORONTO (PC) — Les immigrants entrés illégalement au Canada devraient obtenir le statut de résident légal après un programme de probation d'une durée de six ans.

Telle est l'une des principales recommandations formulée par un conseil consultatif du ministère fédéral de l'Immigration dont le rapport a été rendu public mercredi.

De l'avis du conseil consultatif, ce programme de probation, qui serait administré par le gouvernement fédéral et des agences communautaires, serait beaucoup plus efficace qu'une amnistie in-

conditionnelle qui, à son avis, ne fait que perpétuer le problème et même encourage d'autres étrangers à entrer au Canada illégalement.

Les rôdeurs polaires

Partez en quête d'aubaines! Des bottes en cuir extra-souple qui vous permettront d'attaquer l'hiver du bon pied!



Jolie botte en cuir très souple fabriquée par "Bootlegger". Épaisse doublure peluche, semelle antidérapante. Havane naturel, rouille ou kaki. Pointures 5-10.

Bottillon "Bastien" 9 po.; haut à cordon coulissant, doublure peluche, semelle intérieure feutre. En tons de brun, havane, taupe, blé ou glace. Pointures 5-10.

Botte "Bastien" de 13 po. Cuir souple, épaisse doublure peluche et semelle intérieure feutre. Couleurs variées. Dames, 5-10.

59⁹⁹

59⁹⁹

69⁹⁹

Bata

Renseignez-vous au sujet de notre garantie écrite de 90 jours.

• Les Galeries Richelieu • Carrefour Richelieu • Les Promenades St. Bruno • Place Bonaventure
• Plaza Alexis Nihon • Place Vertu • Les Galeries D'Anjou • Les Galeries Normandie • Mail Champlain
• Centre Langelier • Centre D'Achat Domaine

IKEA Ltee Concours "Passeport pour la Suède" Règlement

- 1 Pour être admis à concourir, décrire (lettres manuscrites) vos noms, adresse, âge et numéro de téléphone sur le bulletin de participation (disponible à l'adresse ci-dessous) ou sur une feuille de papier ordinaire que vous déposerez dans l'une à bulletins situées dans le magasin IKEA Ltee, Altitude 3, Plaza Alexis Nihon, 1500 Avenue Montclair, Montréal, PQ.
- 2 Un tirage au sort sera effectué, le 11 décembre 1982, à 14 heures, pour déterminer le gagnant. Tous les bulletins devront être déposés au plus tard à 14 heures de fermeture du magasin, le samedi, 11 décembre 1982, jour et heure de la clôture du concours.
- 3 Le gagnant recevra un voyage (billet d'avion, allocation-logement et argent de poche) en un voyage à Stockholm (Suède) aller-retour pour deux (2) personnes, en une allocation-logement de \$900 (canadiens) et en \$500 (canadiens) d'argent de poche. Le voyage comprend: l'aller-retour en avion de l'aéroport international de Montréal jusqu'à Stockholm (Suède) pour deux (2) personnes. Tous les autres frais, dont les repas, transport de surface, loyers & spectacles, taxes, assurances, frais, permissions, pourboires et frais de logement excédant le montant de l'allocation à cet effet, seront à la charge du gagnant. Il revient également au gagnant de se munir des documents et passeports nécessaires.
- 4 Le voyage devra être achevé à la date du 11 décembre 1983, et est soumis à la clause de la limite des places disponibles. Un préavis de 60 jours avant le départ est requis du gagnant, touchant aux détails du voyage. Le billet Montréal-Stockholm est soumis aux conditions des tarifs ATEX et à certaines restrictions.
- 5 Le gagnant recevra par lettre d'IKEA Ltee les détails concernant les dispositions à prendre.
- 6 La valeur totale du prix (billet d'avion, allocation-logement et argent de poche) est d'environ \$1200,00 (canadiens) la date du 8 novembre 1982, elle peut varier en fonction des dates du voyage.
- 7 Le prix doit être accepté tel que décerné. Il n'est pas convertible en argent, et ne peut être ni transféré ni remboursé. Les chances d'être sélectionné(e) sont fonction du nombre total de bulletins valides déposés.
- 8 Le 11 décembre 1982, à 14 heures de la fermeture du magasin, chez IKEA Ltee, Altitude 3, Plaza Alexis Nihon, 1500 Avenue Montclair, PQ, il sera procédé au tirage au sort des bulletins valides reçus avant le jour et l'heure de clôture du concours. Le concurrent sélectionné sera contacté par téléphone au plus tard le 18 décembre 1982. Il devra pour remporter le prix, répondre correctement, en temps limité, à une question mathématique qui lui sera posée par téléphone au cours d'un entretien organisé à l'avance.
- 9 Tout le gagnant déclaré gagnant, le concurrent sélectionné devra: a) signer une déclaration par laquelle il confirme se conformer au règlement du concours et accepter le prix tel que décerné; b) reconnaître qu'il décharge IKEA Ltee, ses agents, ses agences de publicité et le juge-arbitre du concours pour tous accidents, blessures, pertes, dommages, incidents sur l'air ayant un rapport quelconque avec ce prix; c) reconnaître à IKEA Ltee et à ses agents le droit de publier par voie de presse ou des ordres, la photo, les noms, adresses, voix et déclarations du gagnant sans frais pour eux ni compensation pour lui-même.
- 10 Tous les bulletins de participation deviennent la propriété d'IKEA Ltee, et aucun ne sera retourné. Aucune correspondance ne sera échangée avec les participants, à l'exception du seul concurrent sélectionné.
- 11 Les décisions du juge-arbitre seront sans appel.
- 12 Pour recevoir le nom du gagnant, envoyer une enveloppe affranchie à votre adresse dans un délai de six mois après le 11 décembre 1982, date de la clôture du concours, à IKEA Ltee, Altitude 3, Plaza Alexis Nihon, 1500 Avenue Montclair, PQ, H3Z 1Y5.
- 13 Tous les droits à payer au titre d'impôt du Québec touchant aux loteries, concours, concours publicitaires et machines de jeu ont été acquies par IKEA Ltee. Tout litige sur la conduite de l'attribution du prix dans ce concours publicitaire sera porté devant la Régie des loteries et courses du Québec.
- 14 Le concours est ouvert uniquement aux résidents du Québec âgés de 18 ans et au-dessus, à l'exception des employés d'IKEA Ltee des compagnies associées à IKEA Ltee, de leur agence de publicité, du juge-arbitre du concours, et de leurs proches parents.
- 15 Le concours est assujéti à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.

ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

ROGER-D. LANDRY
président et éditeur

la presse

JEAN SISTO
éditeur adjoint

YVON DUBOIS directeur de l'information
MICHEL ROY éditorialiste en chef

L'opération ratée du Cabinet fédéral

Les témoignages s'accumulent, accablants: l'opération S-31 est ratée. M. André Ouellet n'a réussi à convaincre ni les milieux politiques, ni les gouvernements provinciaux, ni l'ensemble des cercles d'affaires. Il n'a pas davantage éclairé l'opinion publique. Cette mesure, qui vise à limiter la participation des provinces à la propriété des entreprises de transport, est mal conçue, injuste, irréaliste, impériale. Il faut tout effacer et reprendre à zéro.

L'affaire a si mal tourné que le Premier ministre, qui présidait un déjeuner-bénéfice dimanche à Montréal, a dû renoncer au discours qu'il comptait prononcer sur ce projet de loi devant ses partisans. Ce sont ses propres députés du Québec qui l'ont adjuré de s'abstenir parce qu'ils savent que l'initiative fédérale est mal reçue et mal comprise au Québec. Le jour même, le leader des libéraux du Québec, M. Gérard-D. Lévesque, dénonçait le projet S-31 parce qu'il s'attaque à la Caisse de dépôt et de placement, institution indispensable créée par le régime Lesage il y a 17 ans, parce que ses objectifs sont mal définis, parce que personne n'a été consulté. Le 25 novembre, devant le Comité sénatorial qui étudie le projet de loi, M. Jacques Parizeau avait montré les effets préjudiciables du S-31 pour l'économie du Québec.

Au départ, la campagne entreprise par M. Ouellet, au nom du Cabinet fédéral, ne semblait viser que le gouvernement du Québec, ses objectifs politiques et les ambitions dévorantes de la Caisse de dépôt. Il est ensuite apparu clairement que le Canadien Pacifique, importuné par les acquisitions d'actions CP de la Caisse de dépôt, avait alerté le gouvernement d'Ottawa contre cette institution, manipulée par des «socialistes péquistes». Le «French Power» n'a pas voulu rater cette belle occasion de mettre à la raison ses adversaires de Québec. Ainsi naquit le projet S-31.

Mais l'opposition a gagné d'autres camps. À Québec, les deux grands partis, donc toute l'Assemblée nationale, s'inscrivent en faux contre la mesure. À Ottawa, les conservateurs ont insisté avec raison sur l'absence de toute consultation avec les provinces, ce qui illustre une fois de plus la nouvelle conception du fédéralisme qui prévaut dans la capitale. C'est pourquoi, après celui de Québec, les gouvernements de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et de l'Ontario ont émis de nombreuses réserves contre le S-31. Le Conseil du Patronat du Québec a suggéré que le gouvernement fédéral s'impose à lui-même les restrictions qu'il veut appliquer aux provinces. Le président de la Bourse de Montréal, M. Pierre Lortie, s'il favorise l'imposition de certaines limites aux acquisitions de la Caisse de dépôt, s'il réclame une plus grande transparence dans ses transactions, exprime cependant son opposition au projet S-31 dans sa forme actuelle, c'est-à-dire excessive et démesurée.

La Chambre de commerce de Montréal a présenté cette semaine au comité sénatorial un mémoire fort lucide sur la question. Certes, ont dit ses porte-parole, les milieux d'affaires déplorent la place occupée par l'État dans l'économie. En conséquence, ils devraient approuver en principe une loi tendant à la restreindre. Mais les bases socio-politiques sur lesquelles s'appuie la mission socio-économique de la Caisse de dépôt depuis 1965 leur semblent très légitimes. Jean Lesage voulait en faire un instrument de croissance et d'expansion économique pour la société québécoise. Il voulait favoriser la participation des hommes d'affaires de langue française aux grandes entreprises du pays. Le besoin existe toujours en 1982.

Mais la Chambre de commerce de Montréal déplore certains comportements boursiers de la Caisse qu'elle voudrait assujettir avec raison à toutes les règles imposées aux investisseurs privés.

Ce sont les excès passés de la Caisse, dénoncés par les Bourses et les commissions de valeurs mobilières, qui ont créé le problème auquel Ottawa tente maladroitement d'apporter des solutions massives et inadéquates. M. Parizeau a lui-même reconnu la nécessité d'astreindre la Caisse à des conditions plus rigoureuses. C'est donc au gouvernement du Québec qu'il incombe de légiférer, pas à celui d'Ottawa.

MICHEL ROY

Obéir à la loi ou à son syndicat

On aurait cru rêver hier en lisant cette nouvelle que ma consœur Huguette Roberge consacrait aux séquestrées de la grève illégale du 10 novembre dernier à l'hôpital Charles-Lemoyne de Greenfield Park. Cette journée-là, rappelle-t-elle, 400 des 1200 employés de cette institution ont fait fi de la directive de leur syndicat en se présentant au travail. Leur geste n'a pas été prisé du Conseil syndical de leur association. Celui-ci a traité les récalcitrants de «scabs». (Le président du syndicat a dit hier soir que leur nombre atteignait 100, non 400.)

Il est même allé beaucoup plus loin en adressant à chacun d'eux une lettre où il les menaçait de sanctions. «Dans un but de justice et d'équité, disait la lettre, le Conseil syndical a résolu à l'unanimité d'entreprendre les procédures de suspension ou d'exclusion du syndicat concernant les «scabs» du dernier débrayage.» Ceux qui voulaient échapper à ces sanctions étaient invités à s'expliquer ou à justifier leur conduite auprès de ce même Conseil syndical.

Comme, sauf erreur, l'appartenance au syndicat est une condition du maintien de l'emploi dans des cas comme ceux-là, ceux qui ont reçu cette lettre de menace n'ont pas pris la chose à la légère. Plusieurs sont même allés se confier à la direction de l'hôpital pour réclamer sa protection. Et celle-ci a jugé bon sans tarder de les rassurer tous en affichant au babillard de l'hôpital une note dans laquelle elle disait que ceux qui avaient obéi à la loi en ne s'associant pas à une grève illégale ne pouvaient être qualifiés de scabs et, encore moins, être passibles de sanctions de la part de leur syndicat.

Le syndicat ne désarme pas pour autant. Il qualifie la note du directeur général de l'hôpital d'intrusion dans les affaires du syndicat. Il le menace même de poursuites s'il ne rétracte pas ses allégations antérieures et ne reconnaît pas explicitement, en particulier, la liberté d'un syndicat de convoquer ses membres à toute réunion qu'il peut juger utile de tenir.

Pour le moment, le directeur de l'hôpital ayant rétorqué tout simplement qu'il continuait de penser qu'il avait eu raison de rassurer ses employés illégalement menacés, l'affaire en est là. Espérons qu'elle y restera.

Comme je le disais plus haut, il s'agit d'une histoire presque invraisemblable. Un syndicat veut pénaliser certains de ses membres parce qu'ils ont refusé de faire un geste illégal. Faudra-t-il désormais, quand on est syndiqué, obéir à son syndicat plutôt qu'à la loi. Et un patron qui rappellera à ses employés les exigences de la loi et les limites de l'autorité syndicale devra-t-il être accusé d'ingérence dans les affaires du syndicat?

Il faut plutôt ici féliciter la direction de Charles-Lemoyne qui a voulu rassurer ceux de ses employés qui ont respecté la loi. Ceux-ci n'avaient pas à être taxés de «scabs» par leur syndicat. On ne peut être «scab» dans le cas d'une grève illégale. Au surplus, en vertu de l'article 63 du Code du travail, il est bien certain que l'employeur n'avait pas à tenir compte des sanctions du syndicat et pouvait donc rassurer ceux de ses employés qui en étaient menacés.

VINCENT PRINCE

PAS DE CRÉDITS POUR LES MX



Droits réservés



Marcel Adam

Il y a le droit et il y a le pouvoir de veto

La Cour suprême vient de décider que le Québec n'a jamais joui d'un droit de veto conventionnel, ni en fonction de la règle de l'unanimité, ni en celui du principe de la dualité canadienne.

La Cour a de plus souligné une évidente contradiction dans l'argumentation du Québec voulant que le droit de veto procède à la fois du principe de l'unanimité et de celui de sa spécificité linguistique et culturelle. «La règle de l'unanimité, expliquent les juges, repose sur l'égalité fondamentale de toutes les provinces puisque chacune jouirait d'un droit de veto. Tandis qu'un droit exclusif du Québec vient en contradiction tant avec la règle de l'unanimité qu'avec le principe de l'égalité fondamentale.»

Le Québec veut-il un droit de veto exclusif parce qu'il est différent et plus vulnérable que les autres provinces, ou le veut-il pour chacune des provinces au nom de l'égalité qui nie en fait la dualité?

Mardi, le premier ministre Lévesque, amer, disait que le Canada anglais a fait semblant pendant longtemps de reconnaître le droit de veto du Québec par simple opportunisme. On pourrait rétorquer à M. Lévesque qu'il n'a pas fait autrement

quand il a choisi d'y renoncer en avril 1981, croyant qu'en l'échangeant pour un droit de retrait avec compensation financière le résultat serait le même, pour le Québec, qui pourrait au surplus évoluer vers un statut particulier.

Le jour du jugement, M. Lévesque proclamait que celui-ci marque la fin des illusions au sujet de la dualité canadienne, que le droit de veto n'était qu'un at-trape-nigaud. Depuis les origines de la Confédération le Québec a invoqué le veto à maintes reprises et avec succès. Selon la Cour suprême cet exercice procédait d'une «règle de convenance ou d'une ligne de conduite jugée opportune sur le plan politique». Ce n'était pas en vertu d'une règle constitutionnelle mais le résultat était le même.

Pourquoi le fédéral et les autres provinces jugeaient-il opportun dans le passé de tenir compte des objections du Québec en matière constitutionnelle? La peur de bousculer une province dont on ne pouvait prendre pour définitivement acquis l'attachement à la Confédération y était sûrement pour quelque chose. Comme aussi son poids électoral, au niveau fédéral, qui permettait au Québec de faire payer cher le parti gouvernemental qui

aurait initié un changement constitutionnel jugé inacceptable par la majorité des Québécois.

Des facteurs nouveaux et conjugués ont enhardi le gouvernement fédéral et les autres provinces à ignorer l'opposition du gouvernement du Québec à la réforme constitutionnelle. D'abord le fait qu'une majorité de Québécois étaient favorables aux principaux objectifs de la réforme (mais non à la méthode). Ensuite la conjoncture politique: une très forte représentation québécoise à Ottawa, issue d'un même parti dont le chef est à la fois Québécois et premier ministre; tout cela a fait que le Canada anglais a vu dans le gouvernement du Canada un représentant plus crédible de la volonté des Québécois que le gouvernement indépendantiste du Québec.

Je crois que l'élément déterminant qui a fait perdre au Québec son droit traditionnel de veto, c'est la présence à la table de négociation d'un chef de gouvernement souverainiste qui venait au surplus de se faire dire par une forte majorité de Québécois qu'ils demeuraient attachés au Canada et au système fédéral. Dans ce contexte M. Trudeau, perçu par les neuf autres provinces comme le véritable représentant des Québécois en

matière constitutionnelle, a pu procéder à une réforme que le gouvernement péquiste, les nationalistes et les intellectuels pouvaient refuser, sans risquer de voir la population se détourner pour autant du fédéralisme canadien.

L'ex-ministre Claude Morin attribuait encore cette semaine les revers constitutionnels de cette année à la défaite référendaire qui a affaibli le Québec. Pourtant lui et son gouvernement savaient qu'ils lui faisaient courir ce risque, mais rien n'a pu les en détourner. C'est ainsi que, ironiquement, le Québec doit à un gouvernement souverainiste de se retrouver aujourd'hui avec moins de pouvoirs législatifs et plus vulnérable qu'il ne l'a jamais été sous tous les gouvernements fédéralistes qui se sont succédés depuis 115 ans. Mais ces derniers avaient eu la sagesse d'entretenir l'incertitude au sujet de la fidélité réelle des Québécois à l'égard de la fédération canadienne.

Le jugement de la Cour suprême ne fait pas disparaître le pouvoir politique de veto que le Québec exerçait naguère. Il est vrai cependant que le référendum lui a fait perdre son efficacité pour un temps. Mais il est certain qu'il ne pourra s'exercer aussi longtemps que le fédéral et le reste du Canada auront à Québec un interlocuteur indépendantiste qui, pour eux — comme pour beaucoup de Québécois d'ailleurs — n'exprime pas le Québec réel en matière constitutionnelle.

Sauf, bien sûr, si le gouvernement fédéral continue à régler ses comptes avec le gouvernement péquiste sur le dos des Québécois.

LIBRE OPINION

Le droit de grève, droit fondamental

Le Syndicat des employé(e)s de la Commission des droits de la personne (CSN) considère que l'attitude autoritaire du gouvernement dans les présentes négociations met en cause non seulement le droit de grève, mais également le droit à la négociation libre et volontaire, tous droits fondamentaux, essentiels au maintien d'une société démocratique. M. Michel Coutu, président du Syndicat, précise ici le point de vue de son organisation.

MICHEL COUTU

La présente ronde de «négociations» dans le secteur public et parapublic (...) se caractérise par des attitudes sans précédent aux droits fondamentaux des salarié(e)s et de leurs associations.

Le gouvernement s'est arrogé le droit de rouvrir unilatéralement des conventions collectives pourtant librement négociées. Par la suite, le gouvernement opta pour une prolongation, d'autorité, de ces conventions collectives, en les révisant largement à la baisse. Du même souffle, il força les organisations syndicales à se

plier à une soi-disant négociation ultra-rapide, plusieurs mois avant l'expiration des conventions collectives, donc largement avant la période normale de la négociation. Enfin, le gouvernement, après cette parade de négociation, décide de mettre fin brutalement à toute discussion, et brandit sans sourciller des menaces de décret, d'abandon de la retenue syndicale obligatoire, voire même de retrait des accréditations.

Ces procédés, tout à fait inadmissibles dans une société qui se veut démocratique, témoignent d'une dangereuse tendance du gouvernement à relativiser l'importance de la question des droits fondamentaux.

Le déroulement des présentes négociations, avec son cortège de proclamations autoritaires et de manœuvres intempestives montre à quel point il y a lieu de s'inquiéter pour l'avenir des droits et libertés au Québec. Ce qui inquiète encore plus, c'est, somme toute, le peu de réactions que suscite toute cette opération (hors, bien sûr, le mouvement syndical lui-même). La majorité des observateurs (les éditorialistes de nos grands quotidiens, par exemple) ont dénoncé, il est vrai, certains

aspects des grandes manœuvres des stratégies gouvernementales, la loi 70, ou la réouverture unilatérale de conventions déjà signées. L'on s'étonne parfois du caractère «injuste» de ces procédés dans les démocraties libérales, sans s'interroger plus avant sur la mise en question des libertés qui résulte justement de ces procédés.

À cet égard, l'intervention publique faite le 27 novembre dernier par la Commission des droits de la personne était décevante, ne traitant principalement que d'un aspect de la question (celui des droits des malades), et oubliant tout le reste — le contexte de la négociation, ce qui, dans les circonstances, constitue un véritable tour de force.

Ce qu'il importe de souligner, c'est que le gouvernement viole sans hésitation les engagements internationaux qu'il est tenu de respecter en matière de droits et libertés fondamentaux.

En forçant les organisations syndicales à une prétendue négociation anticipée, sans possibilité réelle de discussion (autre que l'acceptation des quasi-décrets gouvernementaux), le gouvernement ne se conforme pas à l'article 4 de la Convention no 98 de l'Organisation internationale du travail, lequel garantit le caractère volontaire de la négociation collective.

En menaçant d'abolir la retenue syndicale et de retirer les accréditations des syndicats qui oseraient exiger une véritable négociation, le gouvernement ne se conforme pas aux articles 3 et 4 de la Convention no 81 de l'Organisation internationale du travail (l'article 4 interdit la dissolution ou suspension par voie adminis-

trative des organisations de travail-leurs).

En révisant unilatéralement le contenu et la durée des conventions collectives valablement signées, le gouvernement ne se conforme pas, pour ce qui est des agents publics, à l'article 3 de la Recommandation no 159 de l'OIT (la procédure de révision ou d'extension doit être normalement prévue à l'accord collectif de travail).

En plaçant les organisations syndicales dans une situation où elles ne peuvent exercer légalement leur droit de grève mais doivent néanmoins en venir à une «entente» avec le gouvernement plus de trois mois avant l'expiration des conventions collectives, l'État abolit de facto le droit de grève dans le secteur public et parapublic (y compris pour des groupes de salarié(e)s qui ne peuvent aucunement être considérés comme oeuvrant dans des secteurs vitaux ou essentiels); ce faisant, il contrevient à l'article 8d) du Pacte international relatif aux droits économiques sociaux et culturels (adopté par l'ONU en 1966). Cet article garantit l'exercice du droit de grève conformément aux lois de chaque pays (ce qui ne veut pas dire que les lois nationales peuvent être utilisées de manière à dénier toute portée pratique à ce droit).

Il va sans dire que les droits mentionnés dans les deux Pactes internationaux revêtent une importance primordiale; à moins de vouloir introduire des distinctions byzantines, il n'y a pas lieu de dénier à certains de ces droits le caractère de «droit fondamental» (...)

TRIBUNE LIBRE



Des membres du Regroupement féministe contre la pornographie manifestant devant une boîte de danseuses nues vendredi soir dernier.

Guerre ouverte à la pornographie

Le Regroupement féministe contre la pornographie (RFCP) a tenu, vendredi soir dernier, une manifestation devant le Café Caprice, bar de danseuses nues situé au 4557 de la rue St-Denis, afin de dénoncer une bannière dans la vitrine disant: «Nos modèles 1983 sont arrivés!» (bannière semblable à celle que l'on retrouve chez les concessionnaires d'automobiles).

C'est évident que de tels propos sont intolérables; nous ne pouvons pas accepter de nous faire comparer à des objets, des automobiles! Nous refusons tout ce qui essaie de nous diffamer. Nous ne pouvons nous taire devant cette recrudescence de la pornographie et du sexisme dans toutes les représentations de la femme.

À la suite des pressions faites auprès du gérant du bar Caprice par le Conseil du statut de la femme et le Collectif masculin contre le sexisme, le RFCP a décidé de faire une ligne de piquetage afin de montrer sa colère. Malgré la participation significative d'environ 150 personnes pro-

nant de la Voix des femmes, la Vie en rose, la FFC, la CSN, le CSF, le CMCS, les comités-femmes de McGill, de l'UQAM, du CEGEP du Vieux-Montréal et de Maisonneuve, les tenanciers du bar ont continué de faire fi de notre revendication et de mépriser les manifestant(e)s.

Devant cette attitude et ce refus de coopérer en enlevant la bannière, 3 personnes ont décidé d'entrer, de la décrocher et de sortir pacifiquement. Conséquemment, le gérant et ses acolytes ont retenu une des 3 personnes à l'intérieur du bar pour la brutaliser, sans justification, car la police était présente. Les policiers se sont montrés négligents à réagir et ce n'est qu'à notre demande qu'ils ont consenti à intervenir. Nous avons dû nous disperser afin que la situation ne s'envenime davantage, mais nous ne capitulons pas pour si peu. Les 150 personnes présentes sont déterminées à faire tomber cette bannière diffamatoire. Aussi, toute personne qui désire démontrer sa réprobation est invitée à téléphoner ou écrire au Café Caprice, 4557, St-Denis, Mt, tél.: 849-5888.

Par le passé, nos actions ont porté fruit. Entre autres, le Cinéma X a été forcé de fermer ses portes et le vidéo-jeu pornographique Custer's Revenge de A.M.I., dénoncé par les groupes de femmes, n'a pas traversé la frontière. C'est seulement avec la pression de la part de la population que les lois sur la pornographie vont être appliquées. Nous allons continuer de réagir contre toute atteinte à notre dignité et à notre intégrité.

Le Regroupement féministe contre la pornographie

À Montréal, à Winnipeg, à Toronto, partout au Canada les femmes sont en colère contre la pornographie. La dernière expression de cette colère s'est manifestée à Vancouver par l'action du Wimmen's Fire Brigade, le lundi 22 novembre.

Les bombes qu'elles ont posées dans des magasins vendant des vidéo-cassettes pornographiques peuvent sembler un moyen inapproprié de lutte contre cette industrie. Mais regardons-y de plus près. D'une part, la violence contre la propriété est infime si on la compare à la violence véhiculée par ces vidéo-cassettes, qui présentent des femmes et des enfants torturés, violés et humiliés. D'autre part, il n'y a pratiquement aucun moyen de contrôler cette partie de l'industrie pornographique dont l'expansion est la plus rapide. Comment peut-on lutter légalement contre ce commerce dont la survie dépend de son aptitude à contourner la loi?

La liberté d'expression, que nous jugeons importante, devient nulle

lorsqu'elle brime les droits fondamentaux d'autres individus, dans ce cas-ci principalement des femmes. Et ce sont toutes les femmes qui sont touchées par la pornographie, car c'est notre sexualité qui est déformée et notre intelligence qui est insultée. Voilà pourquoi nous, le Regroupement féministe contre la pornographie à Montréal, affirmons notre solidarité avec toutes les femmes qui s'opposent à ce que nos corps soient transformés en marchandise achetée et vendue pour le plaisir sexuel des hommes!

Chantal CHEVRIER
Regroupement féministe contre la pornographie (R.F.C.P.)

Encore un autre gros morceau à ne pas avaler. Dans la vitrine d'un certain café de la rue Saint-Denis, on peut lire: «Nos modèles 1983 sont arrivés!» Il ne s'agit pas d'annoncer des voitures, mais plutôt les femmes qui y travaillent. Le propriétaire de l'établissement a cru bon d'attirer la clientèle en associant le corps des femmes qu'il emploie à des carrosseries d'automobiles. Pas besoin d'analyse poussée pour saisir la misogynie d'une telle association.

Celles (surtout) et ceux (pas nombreux) qui auraient envie de dire leur façon de penser là-dessus au propriétaire en question pourraient lui écrire. Excellente habitude aussi, dans de tels cas, de porter plainte aux différents organismes susceptibles d'intervenir: Conseil du statut de la femme, Confédération générale de la publicité, Conseil des normes de la publicité, etc.

Je rappelle aux hommes que leur silence face à chaque comportement sexiste qu'ils voient est une complicité et qu'il n'y a rien au monde (éducation reçue, aliénation, inconscience, etc.) qui puisse la justifier. S'apitoyer sur une prétendue «condition masculine» d'opprimé est un travestissement de la réalité concrète: l'oppression des femmes par les hommes. Si un homme ne fait rien, c'est qu'il doit aimer ça voir les femmes réduites à une valeur marchande dans le commerce des hommes. La seule issue est de lutter concrètement contre le sexisme. Fini les «Je suis d'accord avec les féministes», paroles opportunistes et vides qui ne sont jamais appliquées pour vrai. Les dissidents doivent: 1) refuser d'exercer le pouvoir et 2) empêcher par toutes les actions concrètes imaginables les autres hommes de continuer à le faire. Il ne s'agit pas de remplacer les féministes, mais de cesser de leur mettre des bâtons dans les roues.

Se taire, pour un homme, c'est du voyeurisme complice et approuvateur.

Denis DOUCET
Montréal-Nord

Ginette Reno noyée dans la bière

Le 28 novembre dernier, les Beaux Dimanches de Radio-Canada nous présentaient un des plus beaux spectacles de la vedette préférée des Québécois, Ginette Reno. Jusqu'ici rien à redire; au contraire. Nous adorons Ginette et nous applaudissons l'initiative des réalisateurs de variétés à Radio-Canada.

Hélas, le plaisir fut de courte durée. Henri Bergeron finissait tout juste sa présentation que nous étions plongés dans une caisse de bière O'Keefe. Bon, on a hâte que ça finisse et que Ginette revienne. Elle revient pour une ou deux chansons et, nouveau plongeon dans la bière. Durant toute l'émission qui durait un peu plus d'une heure, la pauvre Gi-

nette et les malheureux téléspectateurs ont dû s'envoyer des tonnes de bière à temps et à contretemps. Pour ma part, je me demandais si j'étais bien chez moi ou à la brasserie du coin.

Que les commanditaires aient droit à leur petit message, d'accord et tout le monde le sera avec moi. Mais qu'ils le fassent avec un peu plus de discrétion, Seigneur! Le moins qu'on puisse dire c'est que chez O'Keefe la discrétion ne pousse pas entre les bureaux... On comprend peut-être mieux pourquoi Ronald Corey est parti sans tambour ni trompette.

Marcel LANCÔT
Montréal

Révolution de palais autour de Jean-Louis Harguindeguy

Nous, soussignés, membres du S.F.P.Q. (Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec), de la région de Montréal, demandons par la présente que notre président général, M. Jean-Louis Harguindeguy, fasse une rétractation publique à l'intention de l'ensemble des membres du mouvement qu'il dirige, quant à sa déclaration contenue dans le journal LA PRESSE du jeudi 25 novembre 1982, concernant la prétendue résignation volontaire de ses membres à la loi 70, en ce qui a trait à la récupération des salaires prévue par cette loi.

Notons qu'en aucun moment, nous, membres syndiqués du S.F.P.Q.,

nous nous sommes prononcés de façon formelle en faveur d'une telle résignation.

Le seul vote qui a été pris au cours du mois de novembre dernier, lors des tournées d'information sur les négociations en cours, l'a été qu'en fonction du rejet des offres patronales et de l'utilisation de moyens de pression autres que la grève. En conséquence, l'interprétation telle que décrite dans le journal LA PRESSE de ce jour est fautive et non conforme à la volonté, par les membres, d'accepter le remboursement des salaires acquis lors de la dernière négociation, même après que celle-ci nous fût imposée par notre employeur.



Jean-Louis Harguindeguy

On n'a qu'à se souvenir de la loi 62 du 21 novembre 1980, laquelle nous imposait, de façon dictatoriale, d'aller consulter de nouveaux les membres pour les inciter à accepter les offres que le gouvernement lui-même nous imposait à l'époque par sa loi 62 et qu'il s'approprié à récupérer des janvier 83, ce qui est inconcevable et immoral et que nous rejetons tous.

Jean-Paul GREGOIRE
(et 200 autres signatures)



QUE FAUT-IL PLEURER ?

Faut-il pleurer sur le jugement de la Cour suprême qui vient de confirmer ce que tout le monde — à commencer par les constitutionnalistes à l'emploi du gouvernement du Québec — savait depuis belle lurette, soit que le Québec n'a pas, n'a jamais eu droit de veto en matière constitutionnelle?

En dehors des cercles où l'analyse des subtilités de la question fait encore les délices de quelques experts, personne ne s'est jamais fait d'illusion là-dessus: si et quand droit de veto il y a eu, ce ne fut jamais l'expression d'un droit formel mais l'émulation d'un simple rapport de force politique.

Dépendant du contexte — comme lorsque le Québec a bloqué le processus de rapatriement engagé à Victoria en 1971 —, les autres gouvernements ont parfois été forcés de céder devant le «non» du Québec, mais c'était toujours en vertu de considérations d'ordre strictement politique et non pas juridique.

S'il faut pleurer sur quelque chose, pleurons plutôt sur le temps et l'argent perdus à faire cette preuve qui était totalement superflue, et qui n'a été qu'une autre mesure dilatoire destinée à sauver la face d'un gouvernement qui, après le double échec du référendum de 1980 et des négociations constitutionnelles de 1981, ne savait plus quoi faire ni quoi dire. Mais cette stratégie n'a aucun impact dans une opinion publique préoccupée d'autres choses, et ne profite qu'aux avocats qui gagnent leur vie avec les querelles constitutionnelles.

Sur le plan constitutionnel, le mal est fait et le gâchis consommé, et ce n'est pas un autre débat juridique qui va sortir le Québec de l'ornière. Seul un virage politique quelconque pourrait éventuellement lui donner les garanties constitutionnelles que justifieraient l'histoire et la réalité, que ce soit un «oui» clair et sans équivoque de la population à une autre formule, ou l'instauration d'un nouveau rapport de force dont le Québec bénéficierait.

Pleurons aussi sur la piètre performance de nos négociateurs québécois, qui sont les premiers responsables non pas de la «perte» d'un droit de veto que le Québec n'a jamais eu formellement, mais du fait que le Québec ne l'a pas obtenu, ce droit de veto, alors qu'il aurait pu l'obtenir.

Dans le cours des tractations précédant les tristes accords constitutionnels de l'automne dernier, le gouvernement québécois a préféré miser naïvement (à moins que ce n'eût été machiavéliquement, ce qui n'est pas mieux) sur une alliance illusoire avec sept autres provinces plutôt que de saisir ce qui, dans la proposition fédérale, pouvait répondre aux intérêts du Québec.

M. Trudeau, depuis toujours partisan de l'octroi du droit de veto aux deux provinces centrales, tenait à cette formule dite de Victoria. Le reste de la proposition fédérale allait à l'encontre des intérêts historiques du Québec, mais le droit de veto était de toute évidence à son avantage, car il lui donnait le pouvoir de bloquer d'autorité tout ce qui, dans d'éventuelles révisions constitutionnelles, n'aurait pas fait son affaire.

Le gouvernement Lévesque, affaibli par sa défaite référendaire, n'était pas en position de force et ne pouvait pas sortir vainqueur de ce tournoi. Au lieu de sauver les meubles, au lieu de s'accrocher à cet acquis et d'accepter cet aspect de la proposition fédérale quitte à s'y opposer sur d'autres points, il a préféré engager une épreuve de force sur l'ensemble du projet fédéral, en s'alliant à d'autres gouvernements provinciaux dont les intérêts pourtant ne coïncidaient pas avec ceux du Québec, comme on l'a vu par la suite.

Le Québec a bêtement joué le jeu des gouvernements de l'ouest qui s'opposaient à la formule fédérale parce qu'elle privilégiait les deux grosses provinces du centre et reléguait les autres provinces dans de sous-ensembles régionaux (lesquels d'ailleurs correspondaient à leur poids démographique réel).

C'est à ce moment-là en fait que le Québec a laissé tomber un droit de veto qui ne lui était pas encore formellement reconnu, certes, mais qu'il aurait pu faire inscrire dans la constitution s'il n'avait pas réclamé, de concert avec ses alliés, une autre formule que celle-là, soit le droit à l'opting out «pour chaque province indistinctement, ce qui plaçait dès lors le Québec sur le même pied que la Saskatchewan ou l'île-du-Prince-Édouard».

M. Trudeau, de son côté, avait toujours été contre la formule de l'opting out, qui va à l'encontre de sa conception du fédéralisme, mais il s'y est résigné dans sa hâte d'en arriver à un règlement qui devait nécessairement reposer sur l'accord d'une majorité de provinces.

Certains, dont l'ex-ministre Claude Morin, affirment que l'opting out «est une formule plus avantageuse pour le Québec, si elle comporte une compensation financière. (Une garantie qui allait sauter au dernier «round» de la négociation). Tout cela est discutable évidemment, mais le reste qu'en régime fédéral (et c'est dans ce régime-là que le Québec doit vivre jusqu'à nouvel ordre), le droit de veto constitue une arme de défense bien supérieure au droit de se retirer de divers programmes, droit dérisoire dans le contexte actuel, puisque c'est avoir les désavantages de l'indépendance sans en avoir les avantages.

Il est bien évident que le Québec, en tant que foyer des francophones au Canada et aussi comme société distincte, n'a pas la place qui lui revient sur l'échiquier constitutionnel. Mais à qui la faute, s'il n'a même pas réussi à sauver les meubles? On peut sourire en voyant l'actuel ministre des Affaires intergouvernementales s'indigner de ce que la Cour suprême ne respecte pas la «dualité» canadienne: le fameux accord de huit dont son prédécesseur, l'autre M. Morin, se félicitait en avril 81 comme s'il s'agissait d'une grande victoire tactique et du summum de la finasserie politique, ne respectait pas non plus le principe de la dualité culturelle ni le caractère particulier du Québec, ni son statut particulier, et en faisait une province comme les autres, exactement comme les autres, point à la ligne.

On nous permettra donc aujourd'hui de ne pas participer aux débordements verbaux qui ont accueilli à Québec le jugement de la Cour suprême.

N.B.

- Priorité est accordée sous cette rubrique aux lettres d'intérêt général se rapportant à des articles parus dans LA PRESSE. La concision est de rigueur.
- Les correspondants doivent inscrire lisiblement leurs nom, adresse et numéro de téléphone.
- LA PRESSE ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues, ni à retourner les lettres, manuscrites ou autres documents non publiés.
- L'auteur assume l'entière responsabilité de ses opinions.
- Tout en respectant la pensée de l'auteur, LA PRESSE se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible.
- Si possible écrire à la machine, à double interligne.
- Prière d'adresser vos lettres comme suit: «Tribune libre», LA PRESSE, C.P. 4200, succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3M1.

la presse

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400». Port de retour garanti.

ABONNEMENT Le service des abonnements est ouvert de 9h à 18h	285-6911	ANNONCES CLASSÉES Commandes du lundi au vendredi 9h à 17h Pour changer du lundi au vendredi 9h à 16h30	285-7111 285-7205
RÉDACTION	285-7070	GRANDES ANNONCES Détailants	285-7202
PROMOTION	285-7100	National, Télé-Press	285-7306
COMPTABILITÉ Grandes annonces Annonces classées	285-6892 285-6901	Vacances, voyages Carrières et professions, nominations	285-7265 285-7320

LIQUIDATION - LIQUIDATION - LIQUIDATION

SOLDE DE LIQUIDATION

ÉPARGNEZ 70% JUSQU'À

PLAFONNIERS LUSTRES ET LAMPES **TIFFANY** DE PREMIÈRE QUALITÉ

FAITES À LA MAIN, EN VERRE TEINTÉ ET PLOMBÉ

SPECIAL
Rég. \$130. \$65
diamètre 18" - 8 panneaux
Certaines couleurs seulement

ILLUMINEZ VOTRE INTÉRIEUR POUR NOËL
MORRIS a obtenu l'inventaire entier de LA FAILLITE DE «LA MAISON DE LAMPES TIFFANY INC.» une des plus importantes compagnies au Canada à fabriquer des lampes Tiffany suspendues, Tiffany de table, de pièces électriques et de panneaux de verre finis au plomb, et elle tient à liquider des centaines de ces lampes à des prix SPÉCIAUX. Venez nous visiter dès aujourd'hui à notre Centre d'éclairage et choisissez la vôtre parmi la plus vaste sélection jamais offerte au public montréalais.

CADEAU GRATUIT (Valeur jusqu'à \$10 sur présentation de cette annonce à notre centre, un par famille, et tant qu'il y en aura)

MORRIS

9172, boul. St-Laurent
(Entre Legendre et Chabanel)
Ouvert de 9h à 17h du lundi au samedi inclusivement (ou sur rendez-vous)
STATIONNEMENT GRATUIT Tél.: 382-6813

LIQUIDATION - LIQUIDATION - LIQUIDATION

LIQUIDATION - LIQUIDATION - LIQUIDATION

ÉPIC R.E. Dumoulin TV INC.

OUI, le PÈRE NOËL EST D'NOT' BORD!

SONY

GARANTIE COMPLÈTE 5 ANS

TRINITRON
CABLÔSÉLECTEUR INCLUS
* AVEC TÉLÉCOMMANDE
À NOS SUPERPRIX des FÊTES

* NOUS AVONS AUSSI PLUSIEURS MODÈLES SANS TÉLÉCOMMANDE

LES PRIX SUR **commodore VIC-20**

388-4777
783 MISTRAL coin 8250 ST-HUBERT ou 388-4636

NOUS SOMMES TOUT PRÈS: A 2 RUES DU METROPOLITAIN A 2 PAS DU MÉTRO JARRY

LIQUIDATION - LIQUIDATION - LIQUIDATION

APRÈS AYERST ET HOFFMANN-LAROCHE:

Deux autres sociétés pharmaceutiques abandonneront la recherche au Canada

■ OTTAWA — Excédées par les faiblesses de la loi fédérale sur les brevets, deux autres sociétés pharmaceutiques de la région de Montréal s'apprentent à fermer leurs laboratoires de recherche au Canada. Elles imiteront ainsi Ayerst et Hoffmann-La Roche, deux firmes qui annonçaient récemment la mise à pied de 510 employés au Québec.

Ces licenciements ainsi que la perte de millions de dollars d'investissements sont directement attribuables à la Loi canadienne sur les brevets a affirmé hier le député libéral de Vaudreuil M. Hal Herbert.

GILLES PAQUIN

de notre bureau d'Ottawa

Se refusant à révéler les noms de ces deux sociétés en difficulté avant qu'elles ne fassent connaître publiquement leur situation, M. Herbert a cependant précisé qu'elles étaient moins importantes que Ayerst et Hoffmann-La Roche. Cela se traduira tout de même par une augmentation du nombre de chômeurs dans ce secteur autrefois prospère.

Nous récoltons aujourd'hui les fruits amers des modifications apportées à la loi sur les brevets en 1969 explique le député. Depuis 10 ans on décourage la recherche en permettant la fabrication de produits génériques (copies de médicaments brevetés) sans prévoir de redevances suffisantes pour les entreprises innovatrices dit-il.

Tout fabricant qui ne veut pas investir dans la recherche peut copier un produit mis au point par une société rivale pour ensuite obtenir une licence sur demande à Ottawa. Sa seule compensation sera de verser une redevance de 4 p. cent de ses ventes à la firme qui détient le brevet.

« Le Canada est le seul pays au monde à agir de cette manière soutient M. Herbert, cela prive les entreprises de revenus importants et les chercheurs d'emplois dans ce domaine ».

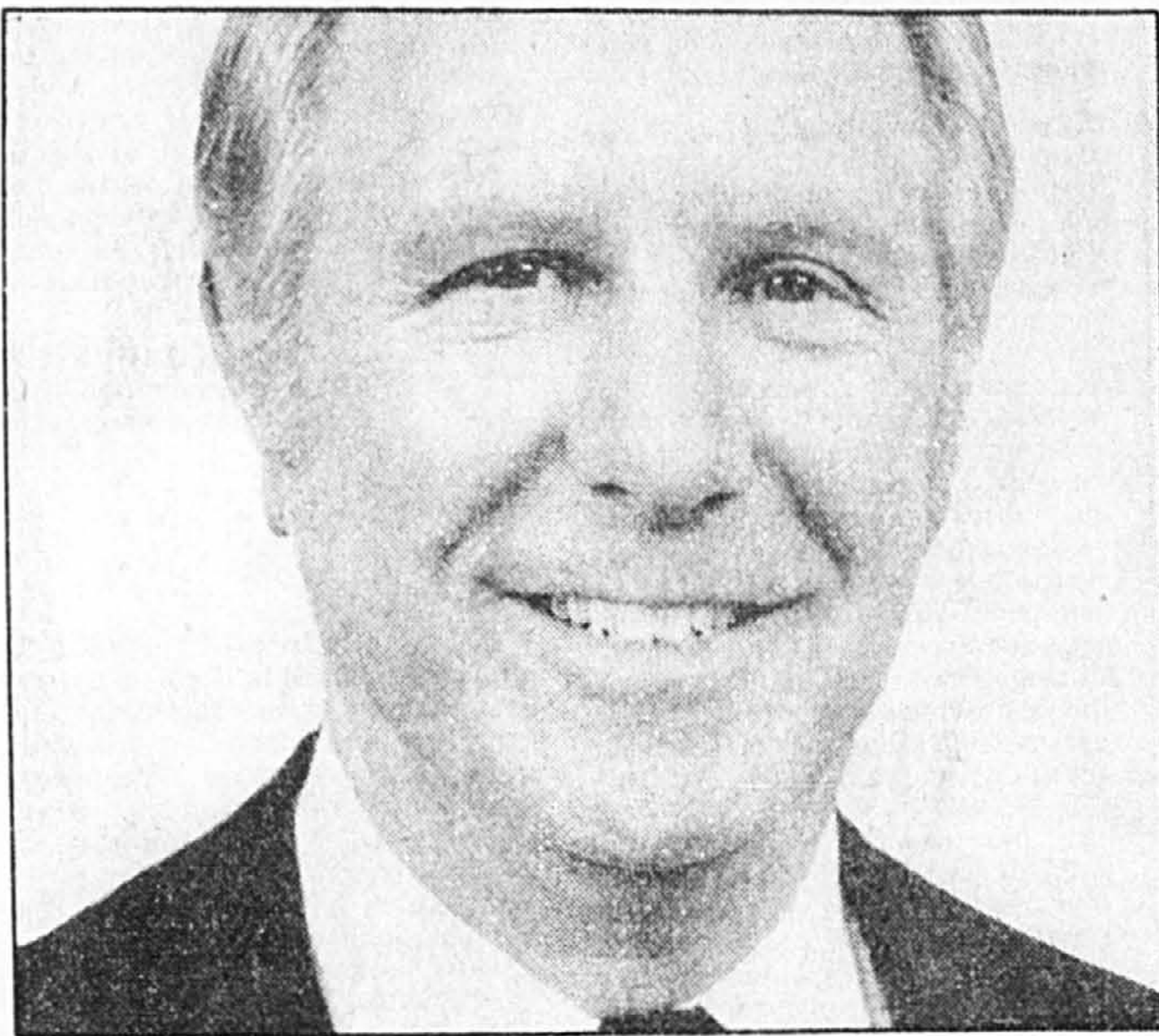
Situation alarmante

La situation de la recherche pharmaceutique est devenue assez inquiétante pour que le gouvernement fédéral se décide à revoir ses règlements sur les brevets a reconnu le sous-ministre de la Consommation et des Corporations M. George Post.

Un groupe de travail formé de représentants de sept ministères a reçu il y a six semaines, soit après l'annonce de fermeture de Ayerst, le mandat d'évaluer la situation et de faire des recommandations au gouvernement a-t-il expliqué.

Avec l'aide des spécialistes de l'Industrie et du Commerce, des Sciences et de la Technologie, des Finances, des Affaires extérieures, des Approvisionnements et service et de la Santé et du bien-être, M. Post étudiera en profondeur la loi en place depuis 12 ans.

Il s'agit de déterminer l'origine des difficultés que connaît cette industrie et de voir quelles me-



Hal Herbert

photothèque LA PRESSE

sures nous pouvons prendre pour aider la relance de la recherche et du développement dit-il.

M. Post signale que lors de l'adoption de ces changements en 1969, les gouvernements avaient acquis la conviction que la protection offerte par la loi sur les brevets entraînait des abus de la part des fabricants. L'objectif était alors d'obtenir des médicaments à prix raisonnables.

levée de bouclier de la part des milieux scientifiques et universitaires. La consternation ne peut que s'accroître avec l'annonce de la fermeture des laboratoires de Hoffmann-La Roche à Vaudreuil et d'autres à venir.

Dans des interviews récentes, les critiques pleuvaient à l'égard de la politique fédérale. Le président du Conseil de la recherche médicale du Canada M. Pierre Bois affirmait: « Il est bien malheureux que nous devions nous mettre dans une sorte de situation semi-coloniale chaque fois que la question de la recherche et du développement se pose ».

Le docteur Phillip Seeman, du département de pharmacologie de l'université de Toronto soutenait pour sa part que les licences émises libéralement par Ottawa détruisaient le peu qui reste de recherche et de développement pharmaceutique.

Pour le moment, le Québec est le plus touché par ces fermetures puisque son industrie pharmaceutique faisait davantage de recherche, mais l'Ontario connaîtra elle aussi les contrecoups de la loi.

Selon des sources bien au fait de la situation dans cette province, certaines firmes comme Smith, Kline and French et Syntex Inc sont durement éprouvées par le « copiage de leurs produits ». La première a vu ses revenus fondre de 80 p. cent pendant que la deuxième connaissait une chute de 70 p. cent.

Selon lui, il se fait peu de recherche fondamentale au Canada, c'est à dire de développement de nouveaux médicaments. On fait surtout de la recherche appliquée ici, soit le minimum requis pour satisfaire les règlements sur la santé et les conditions particulières du marché.

Honte nationale

Le départ de la Ayerst vers les États-Unis a soulevé une véritable

Bédard s'élève contre les « potins » colportés par les libéraux

■ QUÉBEC — Violente sortie, hier, à l'Assemblée nationale, du ministre de la Justice contre les députés libéraux. Selon Marc-André Bédard, les libéraux « manquent de sérieux », se contentent de colporter des « potins » et font preuve de « paresse », en ne fouillant pas assez leurs dossiers pour préparer les questions qu'ils ont à poser au gouvernement.

Le ministre Bédard visait tout particulièrement Fernand Lalonde et Michel Pagé. Le whip en chef du PLQ venait de le défier de décréter une enquête publique sur les dossiers (vieux déjà d'un an) d'écoute électronique et de pornographie à l'Assemblée nationale, « alors que, s'écrit le Procureur général et ministre de la Justice, une enquête policière approfondie a démontré que les potins véhiculés par l'opposition n'avaient aucun fondement ».

PIERRE VINCENT

de notre bureau de Québec

Le ministre Bédard accuse également le leader parlementaire de l'opposition de colporter, à son tour, de nouveaux « potins » en revenant sans cesse avec cette accusation de Marc Lavallée, ex-péquiète récemment passé aux libéraux, à l'effet que la France aurait versé \$300 000 à la caisse électorale du Parti québécois, il y a une douzaine d'années.

Fernand Lalonde a ramené le sujet, hier, sur le parquet de l'Assemblée nationale, en déposant un affidavit de Marc Lavallée dans lequel celui-ci réaffirme, sous serment, que René Lévesque lui a demandé, au début de l'année 1969, d'explorer auprès du gouvernement français la possibilité d'une contribution à la caisse électorale du PQ. M. Lavallée déclare aussi avoir, alors, reçu des assurances des Français d'obtenir une somme de \$300 000.

Mission en France

« Au cours de février ou au début de mars 1970, écrit Marc Lavallée dans sa déclaration datée du 30 novembre 82, je fis rapport de ma mission en France à M. René Lévesque. Je lui fis part de ma rencontre avec M. Jean Jorgensen et du fait que celui-ci, au nom du gouvernement français, avait accepté de financer le Parti québécois pour une somme d'environ \$300 000. Au cours d'une rencontre ultérieure, M. René Lévesque m'informa que M. Jacques Parizeau assurait désormais le suivi du dossier... »

Le chef du PQ a continué de nier avec la dernière énergie toutes ces allégations. « Pour la nième fois, je dis que je n'ai pas le moindre souvenir d'un rapport quelconque de M. Lavallée à ce sujet. Et, d'ailleurs, c'est très difficile de se souvenir de quelque chose qui n'est pas arrivé. »

Après avoir souligné les contradictions entre les versions de Marc Lavallée et de René Lévesque et après avoir cérémonieusement fait porter une copie de l'affidavit au ministre de la Justice, le leader parlementaire de l'opposition a réclamé rien de moins qu'une « enquête publique indépendante et complète sur des allégations qui tendent à prouver que le chef du PQ et premier ministre actuel avait accepté de faire financer son parti par une puissance étrangère ».

«Avocat de causes perdues»

Réplique de Marc-André Bédard, qui commence par traiter Fernand Lalonde « d'avocat de causes perdues » et qui observe que l'opposition libérale n'a révélé aucun élément nouveau dans ce dossier: « Pas question de commencer à faire des enquêtes sur des potins véhiculés par l'opposition. Nous l'avons déjà fait (à la suite de l'affaire des films pornos) et on a vu ce que cela a donné... »

Le ministre de la Justice promet néanmoins de lire avec attention la déclaration sous serment de Marc Lavallée, mais il annonce déjà qu'une première lecture rapide ne l'incite pas à ordonner une enquête policière. Et il accuse les libéraux de jouer aux « fins fins » et de simplement chercher à semer le doute dans l'esprit des citoyens à propos d'une chose sans fondement.

Haute Fidélité en 1983 LUXMAN

Les plus grands noms de haute-fidélité à des prix abordables

GARANTIE 5 ANS
1299⁹⁹\$

AMPLIFICATEUR STEREO INTEGRELI
• 60 watts RMS
• Distorsion harmonique moins que 0,2%
• Ultra-mince

SYNTONISATEUR STEREO AM/FM1
• Filtre céramique pour réduire distorsion
• Pannau circuit imprimé

TABLE TOURNANTE PD 284 LUXMAN
• Entraînement direct sans encoche
• Bras de lecture droit et léger

HAUT-PARLEURS ACOUSTIC RESEARCH 385
• 2 haut-parleurs à 2 voies
• Éléments plaque similivoi

GARANTIE 5 ANS
999⁹⁹\$

RÉCEPTEUR LUXMAN R5010
• Contrôle tonalité
• Distorsion harmonique très basse

TABLE TOURNANTE CS508
• Entraînement par courroie Dual
• Semi-automatique

HAUT-PARLEURS ACOUSTIC RESEARCH 385
• 2 haut-parleurs à 2 voies
• Éléments plaque similivoi

HAUT-PARLEUR LUXMAN LX104
• Haut-parleur à 2 voies
GARANTIE 5 ANS
199⁹⁹\$ ch

HAUT-PARLEUR LUXMAN LX105
• Haut-parleur à 2 voies
• Base B
GARANTIE 5 ANS
274⁹⁹\$ ch

HAUT-PARLEUR LUXMAN LX106
• Haut-parleur à 2 voies
• Croix de séparation des fréquences
GARANTIE 5 ANS
349⁹⁹\$ ch

HAUT-PARLEUR ACOUSTIC RESEARCH 185
• 2 voies
• Suspension acoustique
GARANTIE 5 ANS
199⁹⁹\$ ch

HAUT-PARLEUR ACOUSTIC RESEARCH 385
• 2 voies
• Suspension acoustique
GARANTIE 5 ANS
229⁹⁹\$ ch

HAUT-PARLEUR ACOUSTIC RESEARCH 485
• 4 voies
• Haute-fidélité
GARANTIE 5 ANS
299⁹⁹\$ ch

MAGNÉTOPHONE À CASSETTE LUXMAN K111
GARANTIE 5 ANS
299⁹⁹\$
2 TÊTES 2 MOTEURS

RÉCEPTEURS LUXMAN R5030
499⁹⁹\$
GARANTIE 5 ANS
LX 101
679⁹⁹\$
55 WATTS

ATLANTIQUE

Plus de 91 magasins - Partout près de chez vous

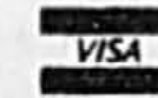
ALMA Carrefour Alma
ALMA Galeries Lac St-Jean
BELOEIL Mail Montmarch
BROCKVILLE Islands Mall
CHATEAUGUAY Centre régional de Châteauguay
CHICOUTIMI Place du Royaume
CORNWALL Cornwell Square
DORVAL Dorval Gardens Shopping Center
DRUMMONDVILLE Place Drummond
ETOBICOKE Sherway Gardens
GATINEAU Promenades de l'Outaouais
GRANDY Galeries Grandy
HULL Place du Centre
EDMONTON

LONGUEUIL Place Longueuil
MONTREAL Centre d'achat Forest
MONTREAL Galeries d'Anjou
MONTREAL Galeries Dupuis
MONTREAL Place Centre Ville
MONTREAL Kingston Frontenac Mall
MONTREAL 100 Princess Street
LACHINE Galeries Lachine
LASALLE Place Newman
LAVALE Place Laval
LAVALE Centre commercial St-Martin
LAVALE Centre d'achat Duvernay
LA TUQUE Centre commercial La Tuque
LEVIS Galeries Chagnon
LONGUEUIL Centre d'achat Jacques-Cartier
OTTAWA Manville Shopping Fair

OTTAWA Harrogate Mall
OTTAWA Sparks Street Mall
POINTE-AUX-TREMbles Carrefour de la Pointe
POINTE-CLAIRE Centre commercial Fairview
QUÉBEC Galeries de la Capitale
QUÉBEC Place Gallier
QUÉBEC Entrepôt Québec
560 Marie de l'Incarnation
QUÉBEC Galeries de la Canadienne
QUÉBEC Place Fleur de Lys
REPERTOIR Place Repertory
RIMOUSKI Carrefour Rimouski
RIVIERE-LOUP Centre comm. Rivière du Loup
ROSEMERE Galeries des Mille-lacs
SCARBOROUGH Scarborough Town Center

ST-BRUNO Promenades St-Bruno
ST-LOUIS Place Laurier
ST-LOUIS Place St-Foy
ST-HYACINTHE Centre St-Hyacinthe
ST-JEAN Galeries Richelieu
ST-JEAN Carrefour Richelieu
ST-MARTHE Promenades Deux-Montagnes
SEPT-ÎLES Mail de Place-Ville
SHAWINIGAN Plaza Maurice
SHERBROOKE 180 nord, rue Wellington
SHERBROOKE Galeries des Quatre-Saisons
SOREL 65 rue Georges
TERREBONNE Galeries Terrebonne
THÉTICUM MINE Carrefour Frontenac
TORONTO 2nd Warehouse Location
TORONTO Main Store and Warehouse

TORONTO Yorkdale Shopping Center
TORONTO Toronto Hi-Fi
TROIS-RIVIÈRES Centre les Rivières
TROIS-RIVIÈRES 4442 boul. Royal
VICTORIAVILLE Carrefour des Bois Francs
VALLEYFIELD 50 Dufferin
VAL D'OR Carrefour du Nord
VILLE-ST-LAURENT Galeries Normande
VILLE-ST-LAURENT (Place Vertu Auto)
VILLE-ST-LAURENT Place Vertu
WILLOWDALE Fairview Mall



INAUGURATION OFFICIELLE D'IKEA CLÔTURE SAMEDI!

PLAZA ALEXIS NIHON

OUVERT CHAQUE SOIR JUSQU'À 21h

La semaine dernière, IKEA ouvrait ses portes à Montréal, et, pour célébrer l'événement, avait organisé les plus impossibles Journées Commerciales d'Inauguration à l'ouest de Stockholm! Notre magasin regorgeait, pour l'occasion, d'articles d'ameublement IKEA de coloris, styles, formats assortis, et conçus pour tous les goûts et toutes les bourses. Sans oublier le Concours du "Passeport pur la Suède," et une foule d'autres impossibles prix et surprises. Il n'y avait qu'à se servir! Ou presque!

Cette semaine, à la demande générale, prolongation de ces Journées Commerciales d'Inauguration d'IKEA!

Ne vous laissez pas dépasser par l'événement! Rendez-vous sans tarder chez IKEA, avant samedi, 21h, heure définitive de la clôture de nos Journées Commerciales d'Inauguration. Ne laissez pas passer cette 2ème chance!

CARL. Canapé/lit. Hous-
sues
coussins pur coton
capitonées piqué
parallèle, coloris
sablé brun.



\$385

TAMP. Miroirs.
Châssis noir
ou rouge signal.

39x39cm

\$16

39x78cm

\$26

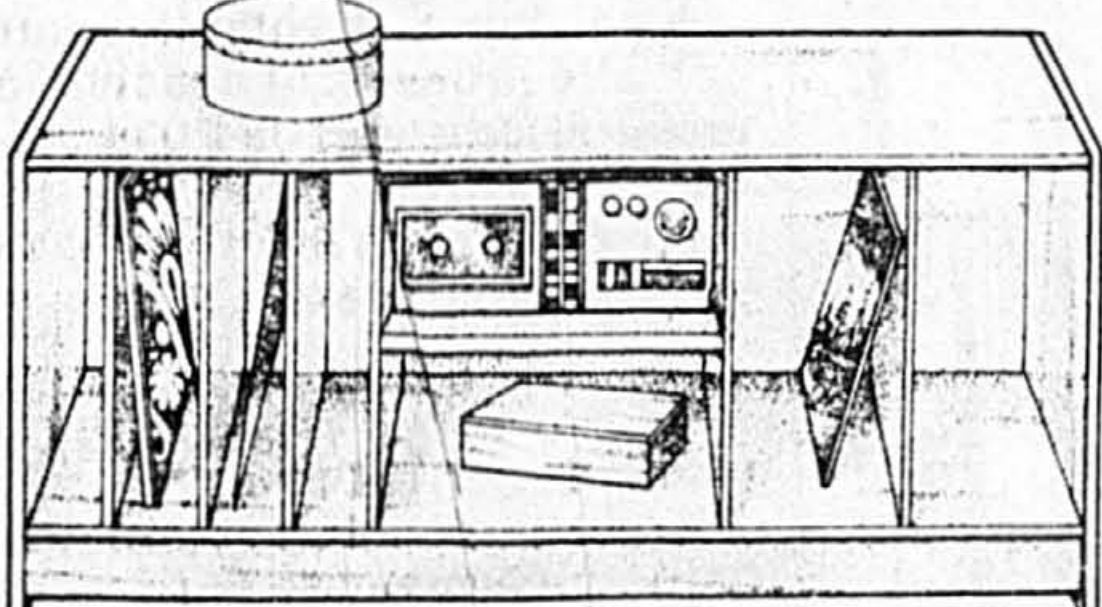
39x117cm

\$34

39x156cm

\$44

MUSIC. Banquette stéréo.
Finition pin naturel
ou plaqué chêne teinté brun
noyer, laqué incolore. 2 divisions
fixes, 5 séparations mobiles.



\$143

REVOLT. Fauteuil. Cou-
ssins revêtus tissu coton/lin capi-
tonné à boutons,
noir ou écru,
sur châssis
tubul. acier
chromé.



\$75

GIRAFF. Échasses
pour enfants. Pin brut.
Norm. \$11

PRIX INAUGURAL

\$6



INGO. Table de salle à manger. **möbelfakta**
Pin massif brut; s'huile, se vernit, ou reste tel
quel. 75x75cm.
Illustrée avec chaises réglables FOLKE.
möbelfakta Châssis chromé, siège et dossier blanc,
ou ensemble couleur unique rouge signal ou marron.

\$58
\$32 ch.



\$186

Ensemble INGO/FOLKE

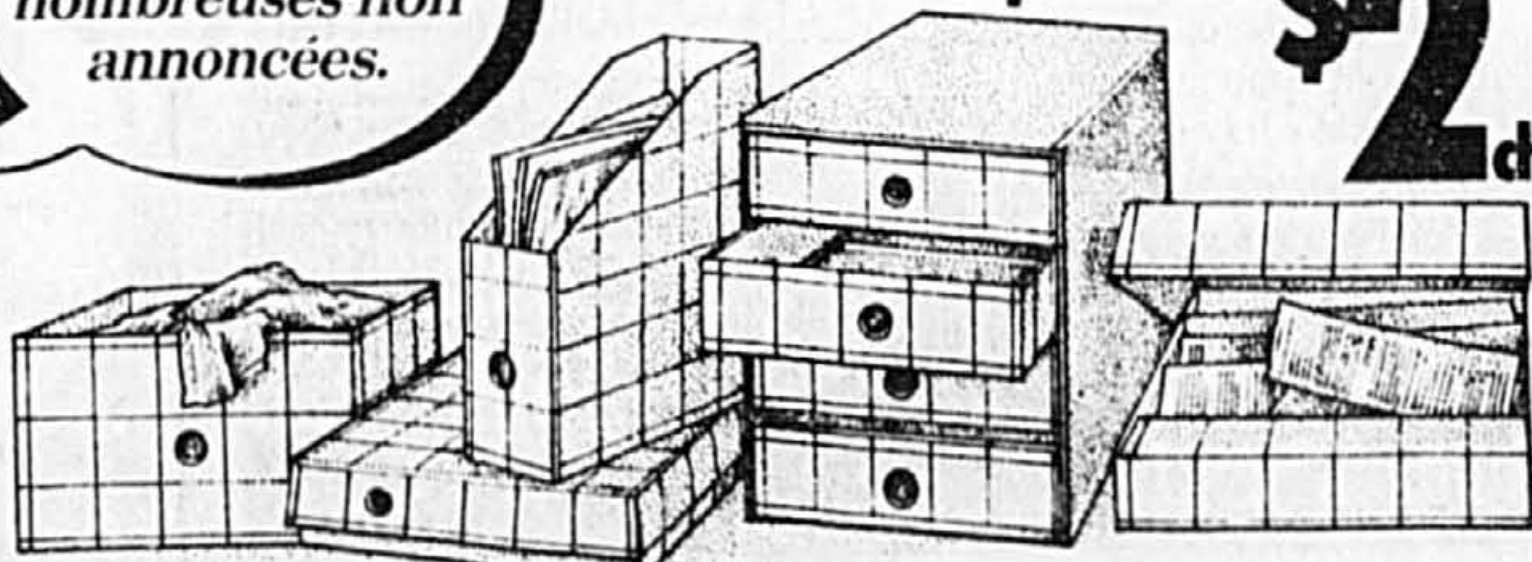
PLATEAU DE TABLE/OTTO.
Plateau de table pin massif brut. 120cmx80cmx20mm.
Norm. \$40 Illustré avec tréteaux OTTO en hêtre brut.
Norm. \$14 ch. PLATEAU DE TABLE/OTTO,
le groupe Norm. \$68



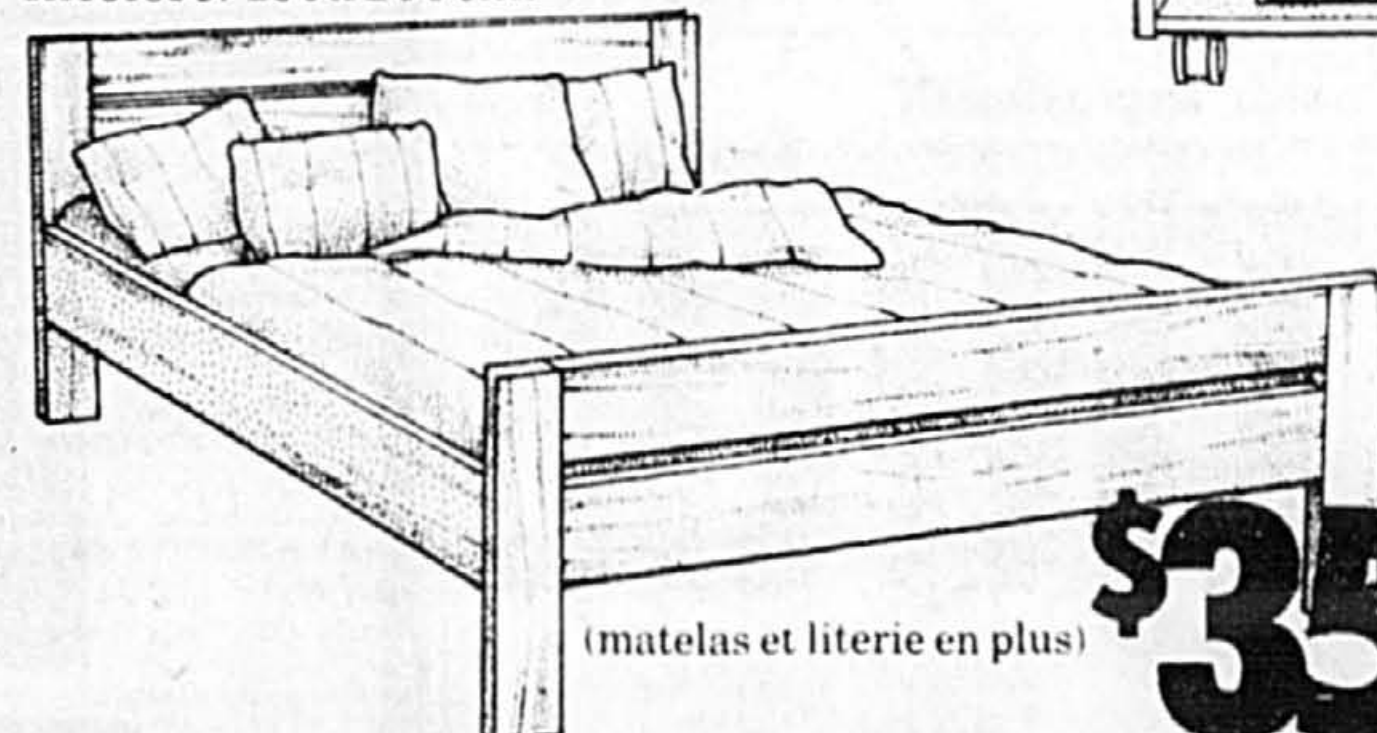
PRIX INAUGURAL
\$49

SNACK. Boîtes
rangement/dossiers.

À partir de **\$2 ch.**



DACKE. Lit. **möbelfakta**
Pin massif, finit. naturel, laqué
incolore. 160x200cm.



\$350
(matelas et literie en plus)

GEMS. Pochettes
murales en toile. Dos ren-
forcé plastique. Bleu, jaune,
rouge signal. 60x60cm.



\$8

UFFE. Système rangement.
Éléments en pin massif brut, com-
binables de 1000 et une façons.
Peut s'huiler, se teinter, se peindre,
se vernir ou rester tel quel.



Uffe, tel
qu'illustré

\$69

FINK. Banquette
rangement en hêtre.
Norm. \$36



PRIX
INAUGURAL
\$29

VALLA 2. Table de chevet.
möbelfakta Laqué blanc.
50x50x50cm.



\$75

DERNIÈRE CHANCE DE PARTICIPER AU CONCOURS IKEA DU "PASSEPORT POUR LA SUÈDE"

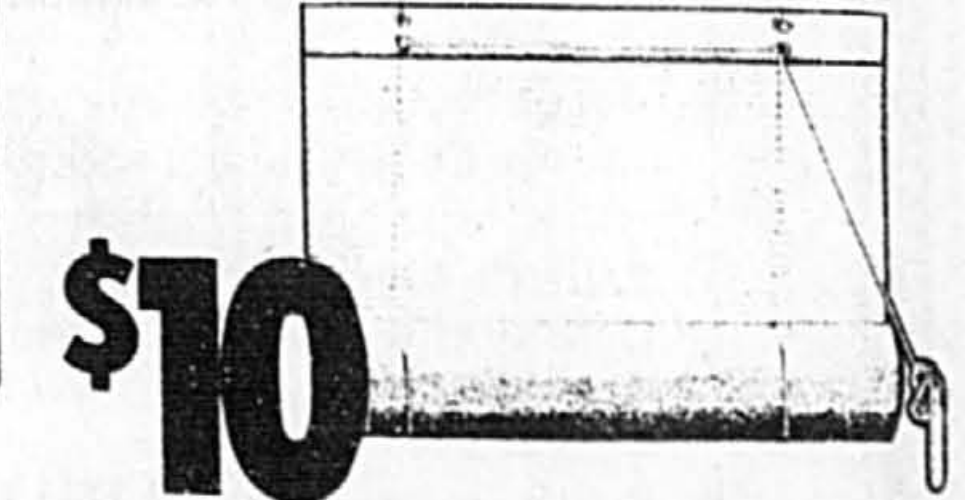
Dernière occasion unique
de gagner un voyage pour 2
en Suède, une allocation-
logement et \$500 d'argent
de poche. Remplissez un
formulaire de participation
chez IKEA avant le samedi,
11 décembre, à l'heure de la
fermeture. Règlement détaillé
du concours chez IKEA ou
en page A-5 du journal
d'aujourd'hui.

SONOR/KATARINA
Abat-jour SONOR rouille avec pieds
KATARINA, pin naturel laqué
incolore.



Lamp de table,
abat-jour 43 cm.
Norm. \$50
PRIX INAUGURAL
\$39

WELLMAN. Store
enroulable. Blanc, bleu, jaune, vert,
rouge et brun rouille. 80x175cm.



\$10

Jusqu'à épuisement de la marchandise ou jusqu'à samedi, 11 décembre à 21h!
l'impossible magasin d'ameublement de Suède

Altitude 3, Plaza Alexis Nihon, 1500 Atwater, Montréal, P.Q. H3Z 1X5
Heures d'ouverture de Noël: lun. à sam. 9h à 21h/Tél. (514) 931-IKEA



'Je le veux'



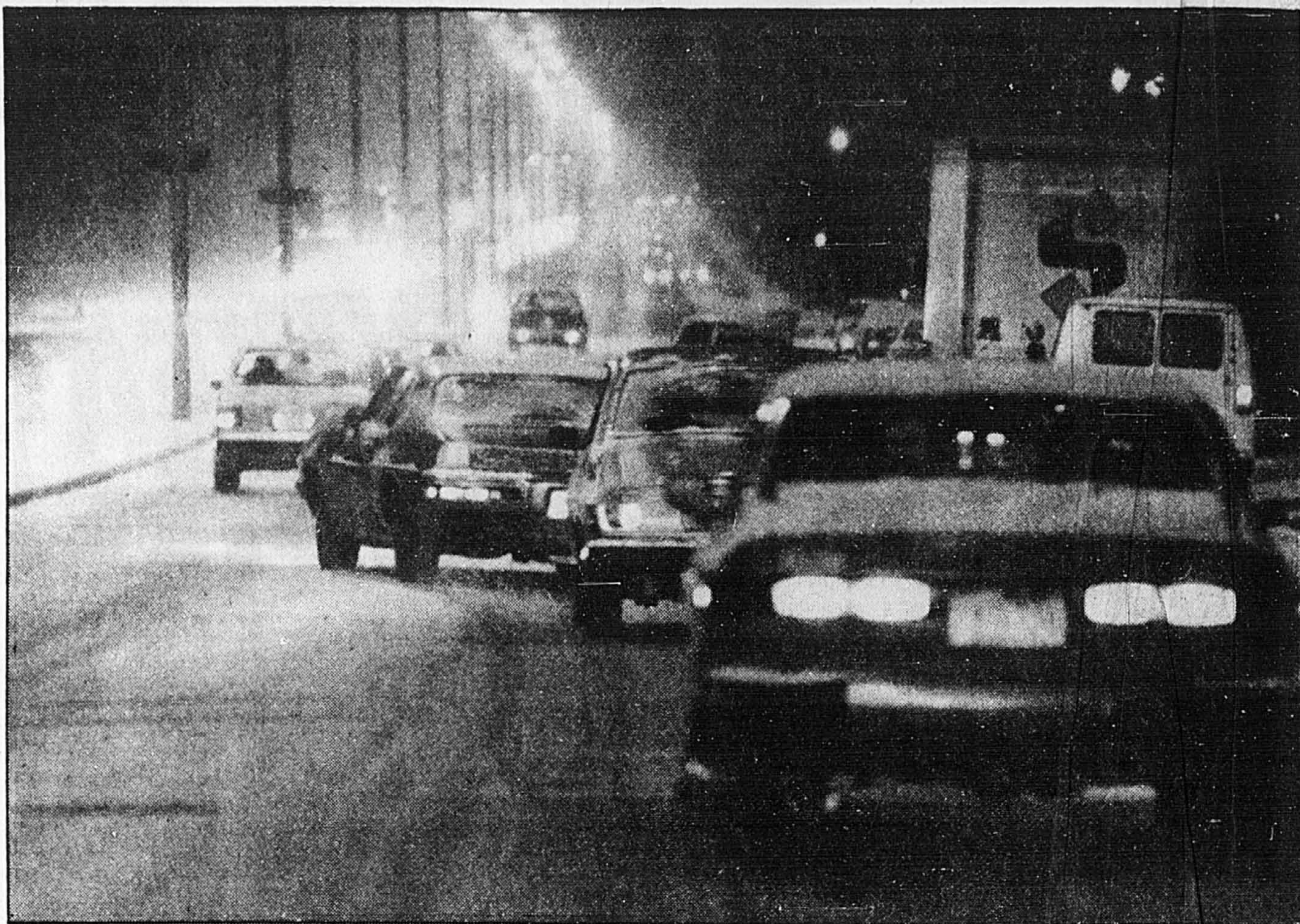
Puisque vous allez être ensemble pour la vie, donnez lui les bagues dont la beauté et la valeur vont durer: cet ensemble comprenant la bague de fiançailles et le jonc multi-diamants. Le diamant central et les deux latéraux ayant un poids total de 1/3 de carat rehaussent cette bague de fiançailles en or 14kt. Seulement 1250\$. Complétez l'ensemble avec ce jonc à diamants assorti à 200\$. Un duo parfait comme votre amour.

Bagues agrandies pour montrer les détails

JOAILLIERS
Mappin

Plus que jamais, plus pour votre argent.

• 1000 ouest rue Sainte-Catherine
• Carrefour de l'Estrie • Galeries Chagnon



(Photo Denis Courville, La Presse)

De véritables patinoires

Un grand nombre d'accrochages, tous cependant sans gravité, ont été signalés au cours de la soirée à travers la métropole, par suite de la neige légère qui a commencé de tomber vers 16 heures et qui a rapidement transformé les artères en véritables patinoires. Tous les effectifs disponibles ont été immédiatement

mobilisés pour épandre les abrasifs sur la chaussée, et devant le nombre élevé d'appels, beaucoup de policiers ont dû renoncer à leur repas du soir pour rédiger les constats d'accident. Cette photo, prise vers 21h30 sur le boulevard Pie IX, donne une bonne idée du danger qu'il y avait à s'aventurer sur la chaussée.

Exposition de bijoux de successions chez Mappin



Nous vous présentons cette extraordinaire collection de bijoux, véritables trésors provenant de successions, d'antiquaires et de particuliers, à des prix très modiques.

Malheureusement, comme les premiers arrivés sont les premiers servis, il se peut que certains des articles énumérés ci-dessous aient déjà été vendus.

- | | |
|---|-------------|
| 1. Bague pour dame forme ovale, sertie d'une petite turquoise ronde sur monture or jaune 18 carats. | 360,00 \$ |
| 2. Bague pour dame, sertie d'une améthyste 16,5 carats sur monture or jaune 10 carats. | 740,00 \$ |
| 3. Bague pour dame sertie d'une citrine ovale approximativement 13,5 x 10,0 mm poids approximatif 11,0 grammes. | 435,00 \$ |
| 4. Bague pour dame sertie d'un diamant mobile sur pierre onyx. | 875,00 \$ |
| 5. Collier de perles de culture, 20 pouces de long, avec fermoir or blanc 14 carats. | 840,00 \$ |
| 6. Paire de pendants d'oreilles avec jadéites d'un vert transparent sur or blanc 10 et 18 carats. | 995,00 \$ |
| 7. Bague pour dame sertie d'une émeraude naturelle ovale, poids approximatif 0,25 carat et 20 diamants, poids total approximatif 0,50 carat, sur monture or jaune 14 carats. | 1.375,00 \$ |
| 8. Bague pour dame sertie de 3 perles entre 4,5 et 6,5 mm et deux diamants marquise, poids total approximatif 0,20 carat et 14 diamants poids total approximatif 0,40 carat sur monture de platine. | 1.525,00 \$ |
| 9. Bague pour dame sertie d'un diamant et saphir bleu, poids approximatif 0,35 carat 10 diamants poids total approximatif 0,50 carat et 8 saphirs ronds poids total approximatif 0,45 carat sur monture or blanc 18 carats. | 2.225,00 \$ |
| 10. Bague pour dame sertie d'une tanzanite ovale au centre entourée de 16 diamants poids total 0,42 carat. | 2.575,00 \$ |
| 11. Paire de boucles d'oreilles plaquées or jaune et blanc 14 carats pour oreilles percées, serties de diamants poids total approximatif 0,65 carat. | 1.995,00 \$ |
| 12. Bague pour dame sertie d'un diamant poids approximatif 0,95 carat sur monture or jaune 18 carats. | 6.950,00 \$ |

JOAILLIERS
Mappin

Le magasin du bon goût.
1000 Ste-Catherine ouest
866-7431

À temps pour Noël!

Meubles
Pascal

SOLDE MAYTAG

Nos meilleurs vœux avec notre meilleur...

MAYTAG
les électroménagers fiables

Économisez maintenant sur le MAYTAG que vous avez toujours voulu.

LAVEUSES DURABLES MAYTAG

No. 1 pour leur durabilité, ce sont celles qui coûtent le moins cher de réparations et qui en ont le moins besoin. Les préférées à travers le pays! (D'après un sondage national où l'on demandait aux consommateurs la marque qu'ils aimeraient posséder.)

SÈCHEUSES À GRAND TAMBOUR MAYTAG

• Un succès commercial éprouvé dans les buanderies • Économies d'énergie, elles séchent en douceur les tissus froissables et autres tissus • Choisissez parmi les réglages: électronique, automatique ou à minuterie • Tambour à grande capacité • Filtre à charpie

LAVE-VAISSELLE GICLO-NET MAYTAG

Aucune autre ne lave mieux la vaisselle! Cycle à faible consommation d'énergie pour un usage quotidien • Cycle économe d'énergie avec séchage par air pulsé sans chaleur • Filtre Micro-Mesh MD exclusif Maytag • Lavage par jets à trois niveaux

Pascal ouest

3600 Côte-Vertu
— Centre d'achats Le Bazar

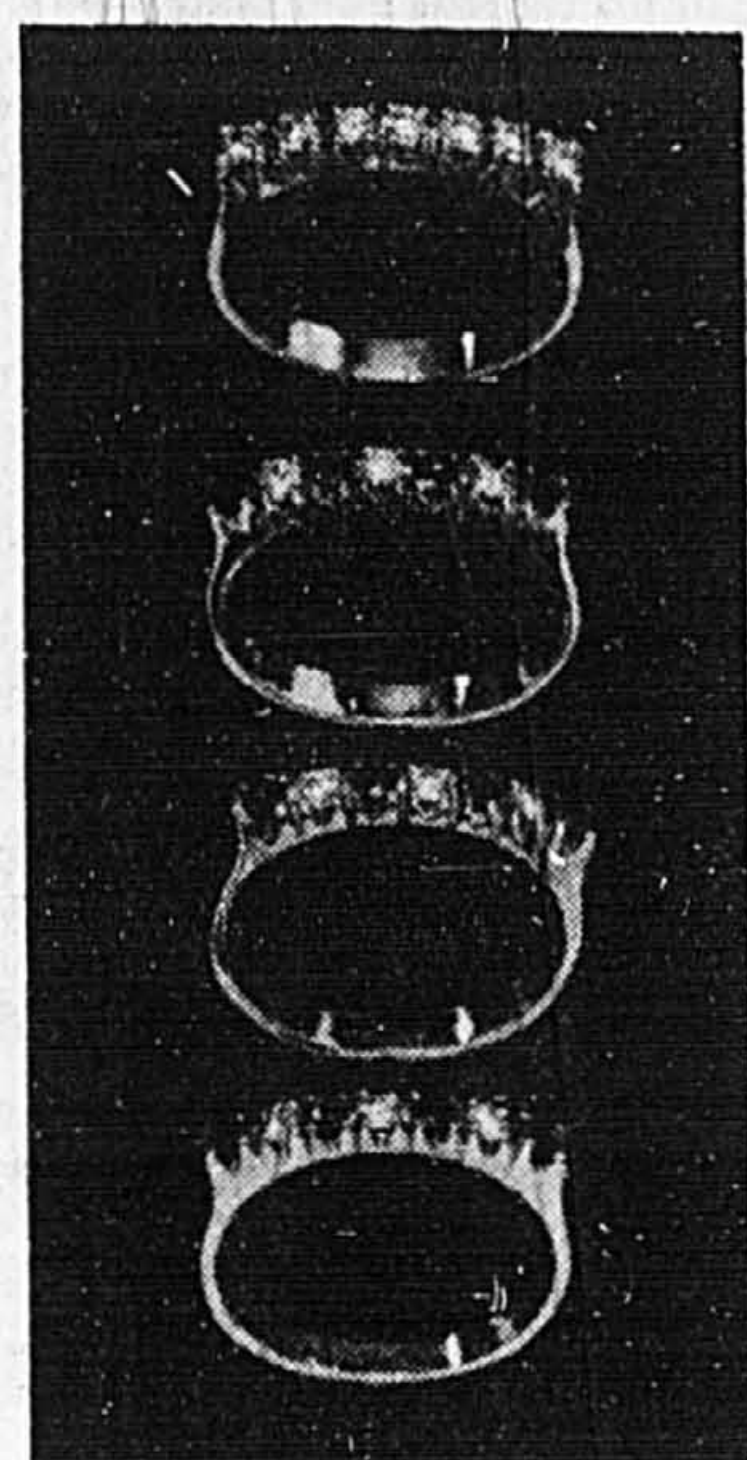
VISA

MasterCard

Pascal est

6800 est, Jean-Talor
— à l'ouest des Galeries d'Anjou

'Eternel'



Gardez le souvenir des moments magiques avec la Bague d'Anniversaire Mappins.

- A. Sept diamants étincelants sur or 14 carats **675\$**
- B. Trois diamants et quatre rubis sur or 14 carats **375\$**
- C. Trois diamants et quatre saphirs sur or 14 carats **375\$**
- D. Trois diamants et quatre émeraudes sur or 14 carats **425\$**

Agrandies pour montrer les détails.

JOAILLIERS
Mappins

Plus que jamais, plus pour votre argent.

1000 ouest, rue Ste-Catherine • 3131 Côte-Vertu

Le ministère de l'Éducation refuse le débat sur le coût de la réforme scolaire

Le ministère de l'Éducation refuse pour le moment de se lancer dans une guerre de chiffres sur le coût appréhendé de la réforme scolaire. Un porte-parole du ministre signale simplement que la Fédération des commissions scolaires catholiques « a peut-être intérêt à lancer les chiffres les plus astronomiques possibles pour les fins de sa campagne contre la restructuration scolaire ».

MARIANE FAVREAU

De son côté, le président de la fédération, M. Jacques Chagnon, estime à \$73 millions la première année (\$250 millions sur cinq ans) les dépenses supplémentaires qu'entraînera la réforme scolaire, telles que calculées par son organisme. Ce qui, selon lui, ralentirait la poursuite d'objectifs nouveaux, ne serait-ce que l'achat de micro-ordinateurs dans les écoles. Il assure qu'on pourrait faire des réaménagements à l'intérieur du système actuel sans encourir ces dépenses « trop élevées

compte tenu de la conjoncture économique ».

Au Conseil du Trésor, dont les études préliminaires du mois d'avril sur la question ont servi de références aux travaux de la fédération, on refuse de commenter ou de dévoiler les chiffres retenus, renvoyant LA PRESSE au ministère de l'Éducation à qui toutes les études ont été transmises. A peine se permet-on de signaler que ces études « ne confirment pas les propos des commissions scolaires ».

De son côté, le ministre de l'Éducation a toujours soutenu que la réforme s'autofinancerait. « C'est sur cette base que le projet a été adopté et on fonctionne avec ça », de dire le porte-parole du ministre. On a déjà avancé, au ministère, que la réforme pourrait, au mieux, engendrer une économie de \$8,8 millions. Cependant, malgré des demandes répétées, le ministre n'a jamais rendu public l'étude des coûts et bénéfices de l'opération.

« Il s'agit d'un projet qui évolue constamment, explique-t-on, au ministère. Les coûts peuvent être différents selon les modalités retenues. Il est donc présomptueux et très imprudent pour la Fédération des commissions scolaires de lancer des chiffres. »

Pour sa part, la fédération assure s'être basée sur le contenu du livre blanc pour faire son bilan. Ainsi, elle établit une partie de ses calculs sur les nouveaux pouvoirs dévolus aux écoles et sur leur besoin de personnel additionnel pour les exercer.

C'est à l'article du personnel additionnel que la fédération voit surtout les dépenses se multiplier pour un total de \$83 millions. Mais déduction faite des coûts du personnel déjà en place dans les commissions scolaires, elle ne retient finalement que \$38 millions supplémentaires pour répondre aux

nouveaux besoins des écoles. Cette estimation du comité de travail de la fédération aurait été validée dans diverses écoles.

Les commissions scolaires en arrivent également à des dépenses de \$9 millions engendrées par les nouvelles structures, ce que le ministère évaluait à \$1 million dans ses études d'avril. Enfin, une somme de \$17 millions s'ajoutait au titre de la « non-application des taux de compression prévus ». Il s'agit ici d'une diminution de croissance des coûts rendue impossible par la réforme, selon la fédération.

Bref, là où le ministère parlait d'une économie de \$8,8 millions, la fédération en arrive à une dépense de \$73 millions. C'est un comité spécial de la fédération qui a travaillé à cette étude. Il était formé d'un permanent de la fédération et de dix directeurs financiers de commissions scolaires.



coussinets

COUSSINETS À BILLES ET À ROULEAUX DE TOUTES MARQUES

1326 ouest, rue Notre-Dame 937-7423
3898, rue Hochelaga 254-6038
6879 est, rue Jarry 326-0471
1908, boul. des Laurentides 668-5330
805, boul. Sainte-Foy 679-2550



A. Gold & Sons®
PRÉSENTE

BOTTES D'HIVER
NUNN BUSH

CRAVATES COUTURIER
EN PURE SOIE

GANTS EN
PEAU D'AGNEAU

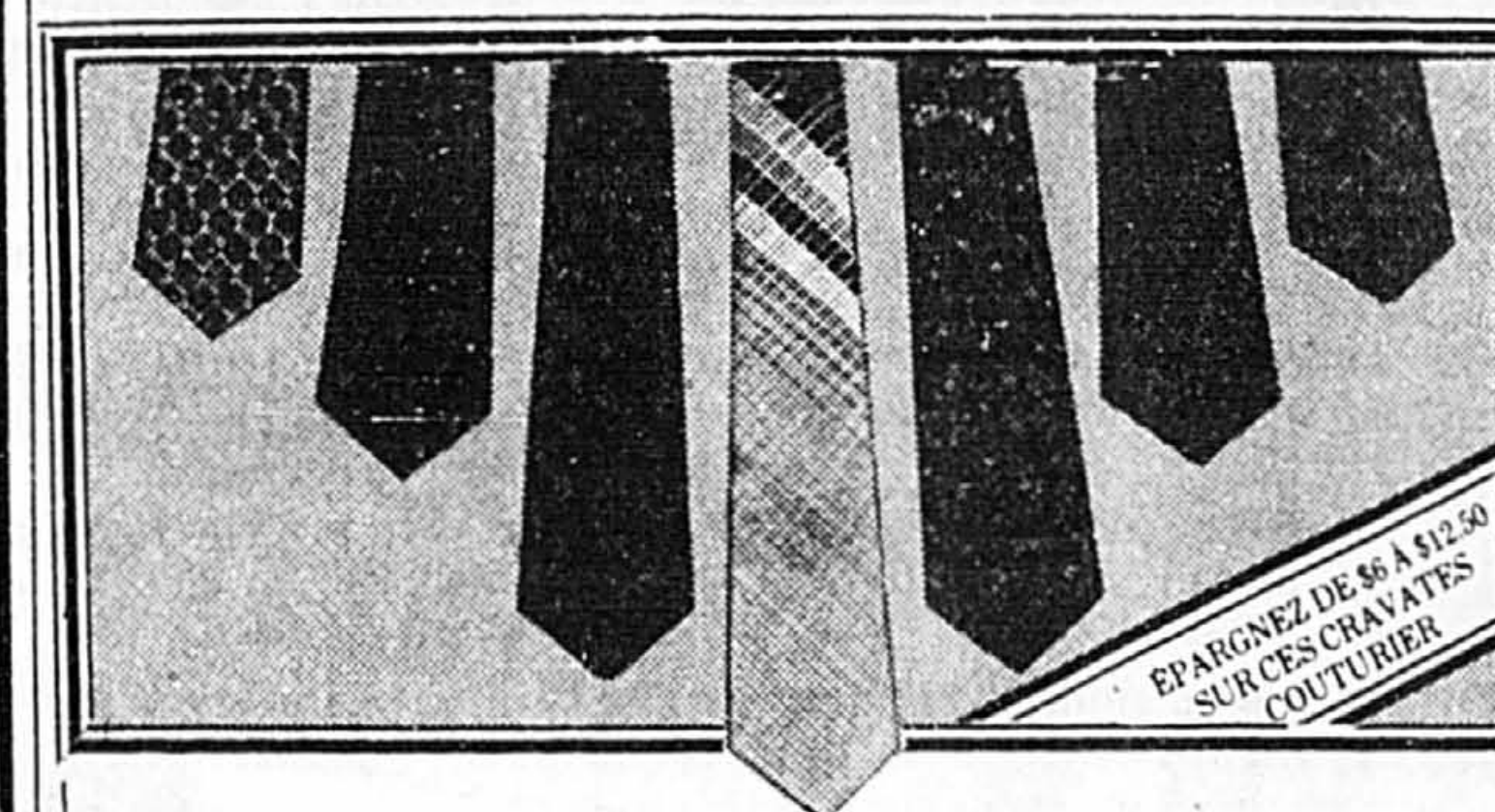
À PRIX SPÉCIAUX
CETTE SEMAINE



BOTTES D'HIVER NUNN BUSH «NORTHERN PATROL»
EN VEAU SOUPLE OU EN CUIR GRENU DOUBLÉES MOUTON
OFFERTES À \$35.00 DE RABAIS

SE VENDAIENT \$125 **\$90** ÉPARGNEZ \$35.00

* Brun • Noir • Havane • Semelle de crêpe ou trépointe Goodyear. Pointures 7 à 12 certaines pointures ne sont pas disponibles dans tous les modèles.



ÉPARGNEZ DE \$6 À \$12.50 SUR CES SPLENDIDES
CRAVATES COUTURIER EN PURE SOIE.

ORDINAIRE \$18.50 À \$25 **\$12.50** ÉPARGNEZ DE \$6 À \$12.50

NOTRE ÉLÉGANTE COLLECTION COMPREND

Gucci
CONTEMPO

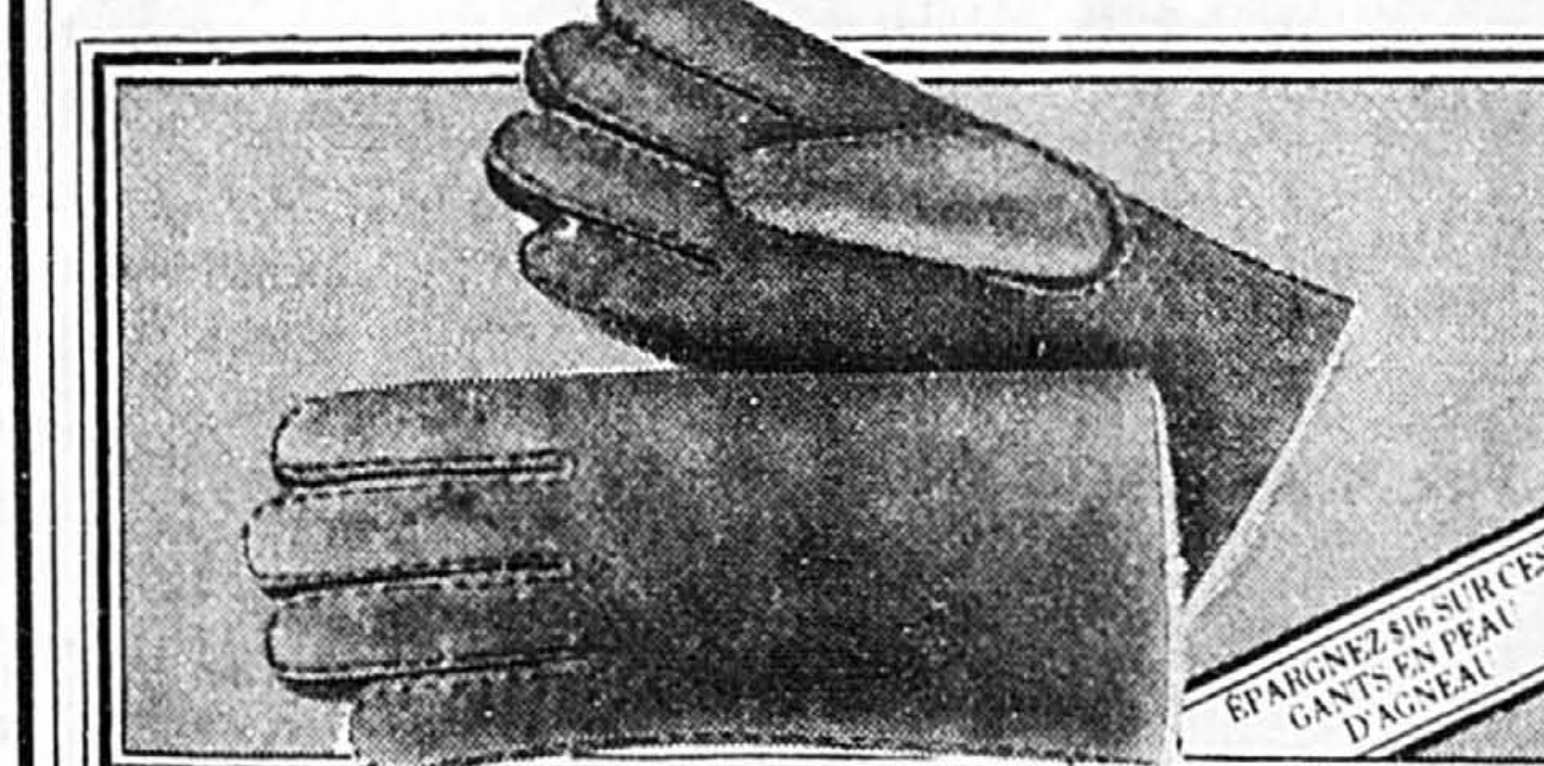
LEO CHEVALIER

Piattelli

valentini

Francotucci

et un autre couturier de réputation internationale dont nous ne pouvons mentionner le nom.



SUPERBES GANTS EN PEAU D'AGNEAU
LE MEILLEUR ACHAT DE LA SEMAINE

ORDINAIRE \$50 **\$34** ÉPARGNEZ \$16

Beige naturel • Fabriqués au Canada • Garderont vos mains au chaud.

NOS MAGASINS SONT OUVERTS JUSQU'À 9h P.M. JUSQU'À NOËL

388 o., STE-CATHERINE
LES GALERIES D'ANJOU
LE CARREFOUR L'AVIL

A. Gold & Sons®

LES PROMENADES ST-BRUNO
960 o., STE-CATHERINE
FAIRVIEW, POINTE-CLAIRE

AMERICAN EXPRESS, VISA, MASTERCARD, DINERS, CARTE BLANCHE ET LA CARTE A. GOLD & SONS



RCA

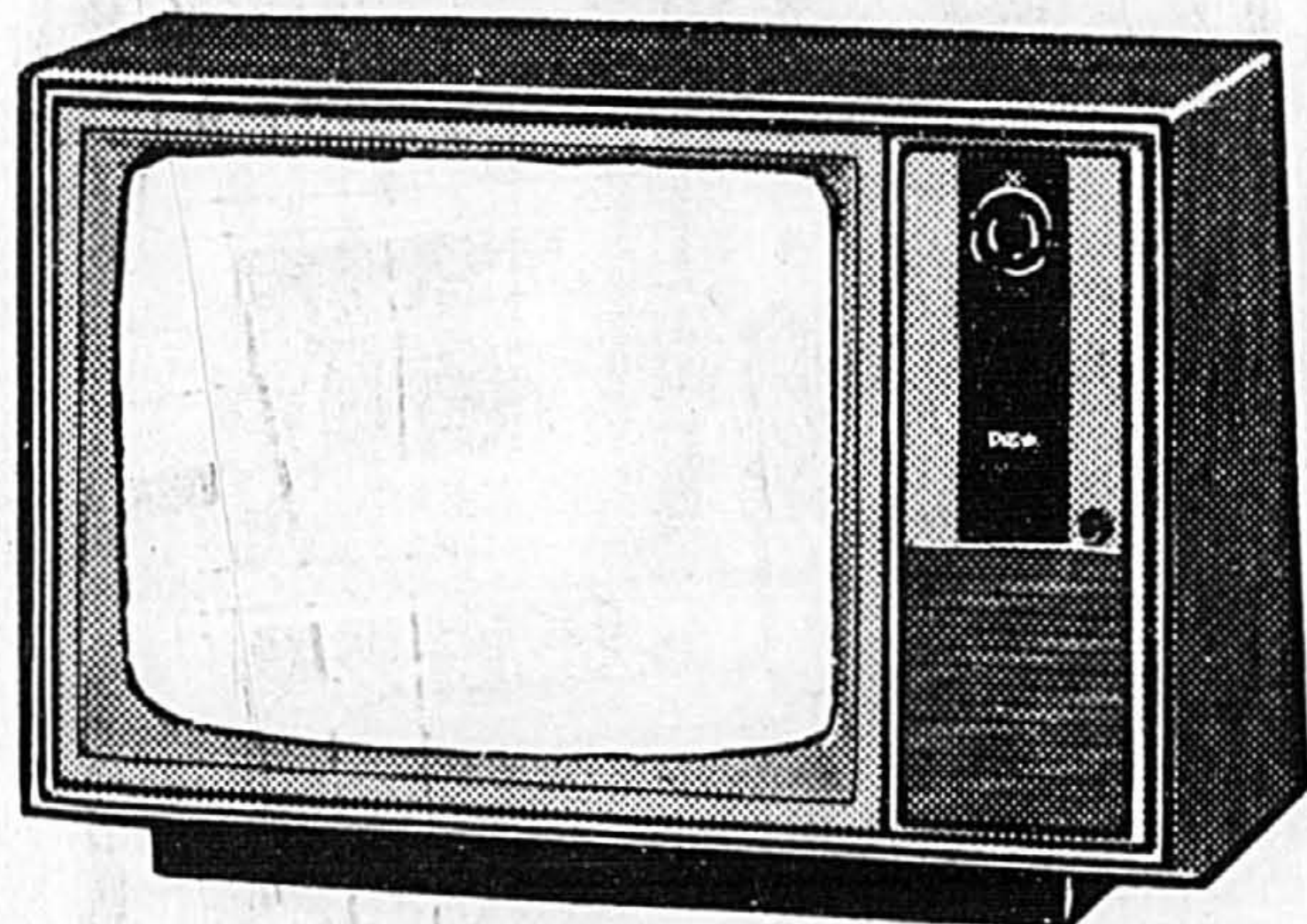


Modèle
VGT-205

69988

Minuterie intégrée de 24 heures, à mise en marche et arrêt automatiques. Exploration visuelle, arrêt et avance image. Indicateur de défilement numérique. Télécommande munie d'un cordon de 20 pieds avec interrupteur/pause.

Télécouleur portatif 20 po.



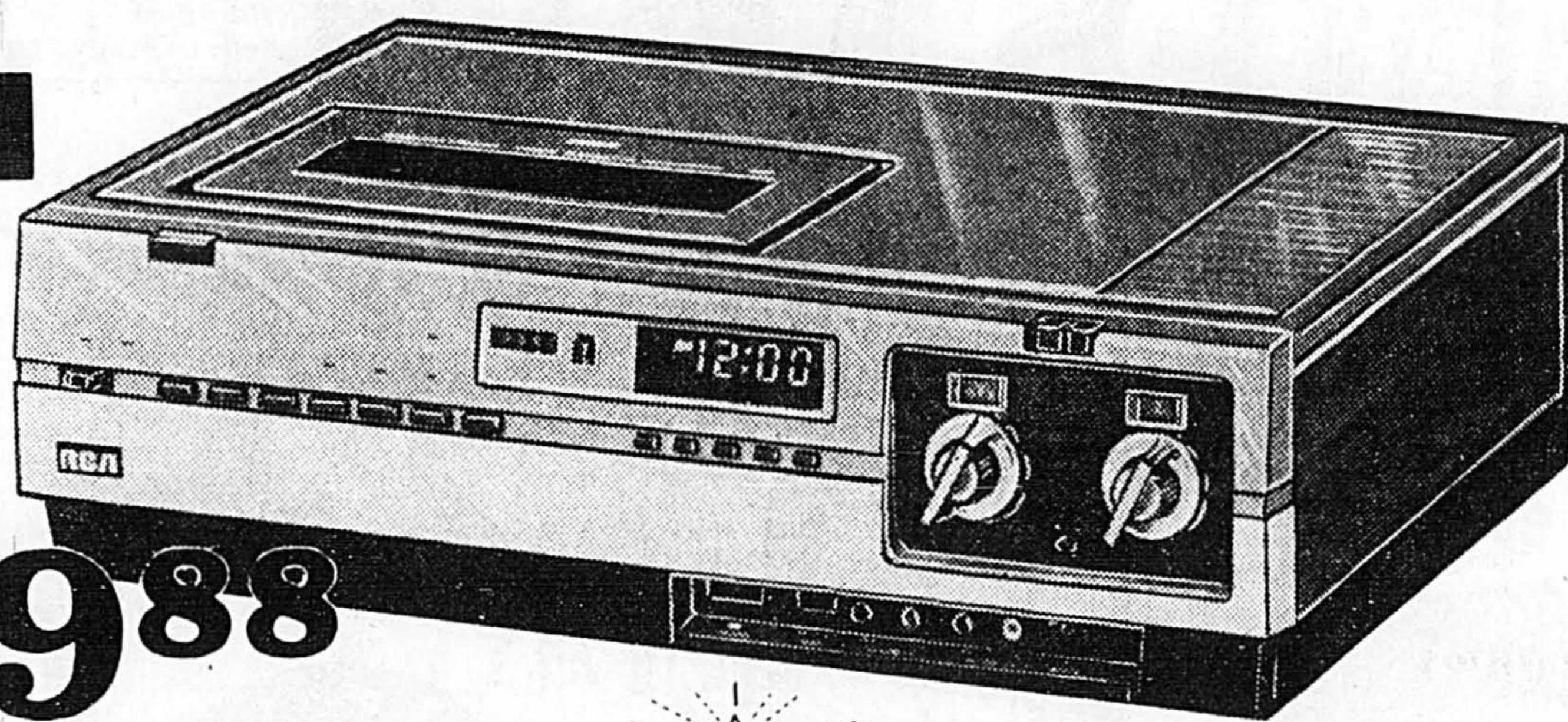
Modèle
FFR-450W

49988

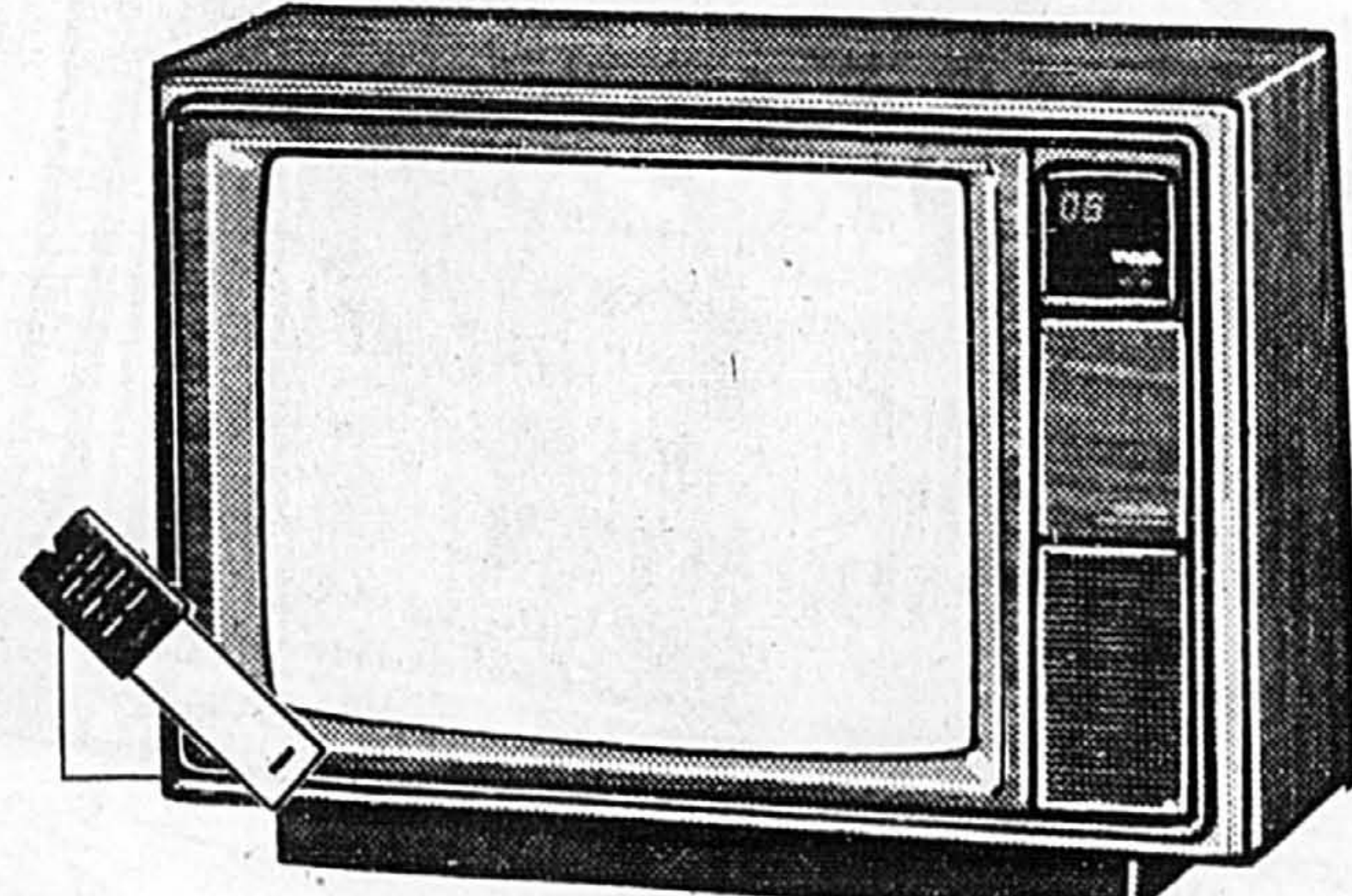
Caractéristiques: Tube-image à phosphores teintés. Repérage automatique de contraste et de la couleur. Autorégulation de la couleur et correction automatique des teintes du visage. Châssis «Longue vie» perfectionné. Système «Sigma Lock» à régulateur électronique. Sélecteur de canaux VHF/UHF à bouton unique 18 positions. Accord précis automatique qui fixe et retient le signal exact.

RCA

Magnétoscope à
cassette de 8 heures
VHS «Selecta Vision»



Télécouleur portatif 20 po.
à télécommande



Modèle
FGR-468R

69988

Caractéristiques: Télécommande à exploration numérique. Tube-image «Super Acoufiter» à phosphores teintés. Repérage automatique de contraste et de la couleur. Autorégulation de la couleur. Syntonisation multi-bandes pour capter tous les canaux ordinaires et jusqu'à 52 canaux de télédistribution.

Pascal Ouest
3600 Côte Vertu - Centre d'achats Le Bazar



Pascal Est
6800 E. Jean Talon - à l'ouest des Galeries d'Anjou

SELON L'ASSOCIATION CANADIENNE DES LIBERTÉS CIVILES

La justice et la GRC: un véritable système de deux poids, deux mesures

■ OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral a, à toute fin pratique, immunisé la Gendarmerie royale canadienne contre toute poursuite judiciaire, créant ainsi une loi pour la police et une autre pour la population en général, af-

GERARD McNEIL

firme l'Association canadienne des libertés civiles.

M. Alan Borovoy, conseiller général de l'Association, affirme que les motifs invoqués par l'ex-ministre de la Justice, Jean Chrétien, pour ne pas tenter de poursuites contre les policiers fautifs sont tout simplement outrageants.

M. Chrétien, dans une lettre rendue publique le 30 novembre par son successeur Mark MacGuigan, soutient que plusieurs des

crimes reprochés aux policiers fédéraux, comme l'ouverture du courrier, la consultation de documents confidentiels du gouvernement pour obtenir des renseignements sur certains individus, remontaient à trop loin pour donner lieu à des poursuites en raison de la règle des délais.

M. Borovoy a signalé que le premier ministre Trudeau avait donné l'assurance à l'Association, en 1977, que des poursuites ne seraient pas intentées aussi longtemps que les travaux de la commission d'enquête présidée par le juge David McDonald ne seraient pas terminés.

A l'issue d'une enquête qui a duré quatre ans, la commission McDonald a fait état, en 1981, de nombreux cas où les policiers fédéraux ont enfreint les lois dans l'exercice de leurs fonctions.

Or, dit M. Borovoy, voilà que le gouvernement qui a lui-même pro-

voqué ce délai, dit que ce même délai empêche le gouvernement d'initier des poursuites.

« Il s'agit là, d'affirmer M. Borovoy au cours d'une interview, de l'un des outrages les plus flagrants perpétrés contre la population depuis nombre d'années. Cela équivaut à créer un double standard pour les infractions commises par la police et par la population.

Les provinces d'Ontario, d'Alberta et de Colombie-Britannique ont refusé d'initier des poursuites contre les policiers fédéraux pour les « coups bas » portés à des citoyens de ces trois provinces. Le procureur général de l'Ontario, Roy McMurtry, a fait obstruction aux efforts déployés par une des victimes qui voulait saisir les tribunaux de son cas particulier.

Seul le Québec a osé initier des

poursuites contre des membres de la gendarmerie dont les abus ont été dénoncés et condamnés par l'enquête Keable. Mais aucun membre de la GRC n'a encore été condamné. Il y a bien eu cet inspecteur qui a plaidé coupable à une accusation de détention illégale, mais il a bénéficié d'une libération inconditionnelle, ce qui équivaut à toute fin pratique à un acquittement. Un jury anglophone a acquitté cette semaine l'agent Richard Daigle, qui était accusé d'avoir enlevé en 1972 l'avocat André Chamard, qui était sympathique à la cause du FLQ, pour le convaincre de devenir informateur.

M. Borovoy a refusé de commenter le verdict dans l'affaire Daigle en disant qu'il n'avait pas eu le temps de prendre connaissance de la transcription des délibérations. Il devait cependant ajouter que le seul fait que des

poursuites ont été intentées peut dissuader les policiers de récidiver.

Le refus des autres gouvernements d'initier des poursuites ne pourra qu'encourager les policiers de croire qu'ils sont maintenant immunisés contre la loi.

« Ils ont immunisé la GRC », a lancé M. Borovoy.

Il a souligné que le chômage ne cesse de s'aggraver et que les chômeurs deviennent désespérés. Cela peut pousser les leaders syndicaux à encourager le non respect de la loi.

Il a rappelé que trois dirigeants syndicaux ont été jetés en prison depuis la création de la commission McDonald. Il s'agit de Grace Hartman, du Syndicat canadien de la fonction publique, de Jean-Claude Parrot, du Syndicat des postiers, et de Sean O'Flynn, du Syndicat des travailleurs hospitaliers d'Ontario.

Clark mécontent

■ OTTAWA (PC) — Le chef de l'opposition Joe Clark a fait allusion à la sonnerie qui a retenti durant deux semaines dans les bâtiments du Parlement, l'hiver dernier, en promettant, hier, de s'opposer énergiquement à l'adoption rapide d'une centaine de mesures fiscales proposées par le gouvernement.

« Je ne veux pas dire que nous avons l'intention de faire sonner la cloche encore une fois, mais le même principe est en jeu », a déclaré M. Clark.

Pour lui, le ministre des Finances Marc Lalonde se trompe, s'il pense faire adopter ces mesures avant Noël.

Les mesures, a-t-il dit, proviennent du budget de l'ancien ministre Allan Rock, dont une quarantaine de mesures ont déjà été retirées.

Par leur opposition, l'hiver dernier, les conservateurs ont obligé le gouvernement à diviser en huit projets de loi son programme énergétique.

3 DERNIERS JOURS

JEUDI - VEN. - SAM.

(Nous fermons le samedi 11 décembre à 17h00)

LIQUIDATION DE MEUBLES

DIVISION DES MEUBLES RADISSON
(MISE EN SEQUESTRE)

MEUBLES THIBAUT • MARIUS OUELLET
PRINCEVILLE • VILAS et HENDERSON

MOBILIERS DE SALON
ET DE SALLES À MANGER
AMEUBLEMENT POUR ENFANTS
ET ADOLESCENTS
UNITÉS MURALES
TABLES BASSES
CANAPÉS (Chesterfield)
MATELAS
MOB. DE CHAMBRE
DIVAN-LIT

MAINTENANT
à
60%
à
80%
DE RÉDUCTION

Réduction sur
les prix de
détail suggérés
par les
manufacturiers
mentionnés
plus haut.

AVIS IMPORTANT

LA PERMISSION D'AJOUTER DE NOUVELLES MARCHANDISES VENANT DE LIQUIDATIONS AUTRES QUE CELLE DES STOCKS DES MEUBLES RADISSON LTÉE A ÉTÉ ACCORDÉE AUX LIQUIDATEURS.

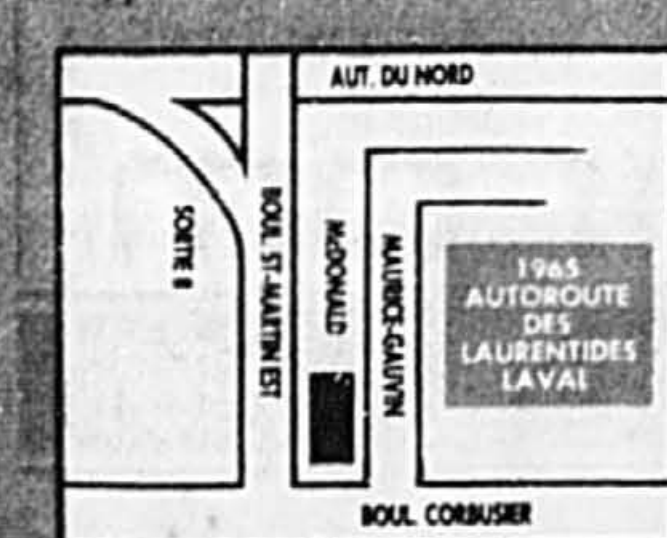
M. GOLDSMITH CIE LTÉE

Ces articles ne proviennent pas de «Les meubles Radisson Ltée». Portez attention aux étiquettes rouges, identifiant ces articles étalés dans le magasin. Ce sont des articles de qualité et de marques connues à des prix d'abaisses.

EXTRA SPECIAL
NOUS ACCORDONS EN PLUS DU 60% UN RABAI SUPPLÉMENTAIRE SUR LES ARTICLES IDENTIFIÉS AVEC UNE ÉTIQUETTE VERTE.
RECHERCHEZ- LA

DIRECTION: RIVE NORD

Autoroute des Laurentides, sortie 8, boul. Saint-Martin est, première lumière au McDonald tournez à gauche sur le boul. Carusier, première rue tournez à gauche sur Maurice-Gauvin jusqu'au boul. puis tournez à droite.



ATTENTION

MAINTENANT DEUX ADRESSES:

1965, AUTOROUTE DES LAURENTIDES, 1395, BOULEVARD MARIE-VICTORIN

LAVAL

SAINT-BRUNO

* Toute vente finale
* Pas d'échange
* Supplément pour livraison

HEURES D'OUVERTURE:

LUNDI AU MERCREDI: 9h à 18h

JEUDI, VENDREDI: 9h à 21h

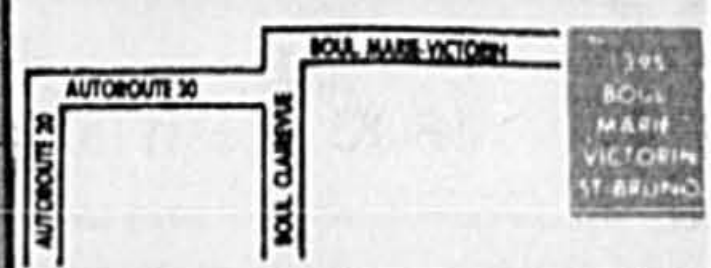
SAMEDI: 9h à 17h



Cette vente est dirigée par
GOLDSMITH & Cie Ltée
LIQUIDATEURS

DIRECTION: RIVE SUD

Emprunter l'autoroute 20 en direction de Québec, prendre la sortie vers Saint-Bruno et Sorel, emprunter ensuite l'Autoroute 30, la quitter à la sortie conduisant au boul. Clairevue à Saint-Bruno, tourner à gauche au premier stop, puis encore à gauche sur le boul. Clairevue. Passé l'autoroute 30, continuer jusqu'au stop au coin du boul. Marie-Victorin, tourner à droite et suivre ce boulevard jusqu'au 1395.



Enfin!

unique, raffiné,
merveilleusement
français...



Voilà MONIN...

La nouvelle grande liqueur de France, résultat d'un délicieux mélange de lime et de cognac. Comme apéritif ou digestif, MONIN doit toujours être servi sur glace, nature ou mélangé.

Goûtez à MONIN et offrez-le en cadeau aux gens que vous aimez. En vente dans les Maisons des Vins et aux succursales de la S.A.Q. ayant un comptoir "Sélection de Vins". Représenté par Cordevin International Ltée: 932-0004.

Maxi

MELCHERS

Maxi Vodka

Qualité Supérieure
Superior Quality

Maxi Dry

MELCHERS

Maxi Dry GIN

L'embarras du choix:

Maxi ou Maxi

Pour renseignements, appelez notre Service des ventes au 735-4407.

■ **LAUZON (PC)** — Les dirigeants syndicaux des travailleurs du chantier maritime Davie de Lauzon acceptent que leurs hausses salariales soient alignées sur la politique fédérale du six et cinq p. cent. Cette décision per-

mettra la mise en chantier d'un traversier de \$122 millions, pour la société Cana-

dien National, devant relier North Sydney en Nouvelle-Ecosse à Port aux Basques à Terre-Neuve.

Le ministère fédéral des Transports

poursuivaient, merci, animées par M. Roland Doucet du service de la médiation préventive du ministère québécois du Travail.

liait, depuis août, un octroi de \$30 millions pour la construction du traversier à cette concession de la part des syndiqués.

Ces derniers avaient d'abord refusé de renégocier le contrat de travail en cours, alléguant que l'exigence du fédéral était une façon d'imposer aux travailleurs du secteur privé des mesures qui se voulaient incitatives. Luc Pépin a donné à la Davie jusqu'à lundi pour en venir à une entente signée avec ses travailleurs. Une assemblée générale a été convoquée pour dimanche afin que les syndiqués se prononcent à leur tour.

Ils ont cependant reconsidéré leur décision quand les dirigeants de la Davie les a informés que s'ils n'obtenaient pas ce contrat du CN, seulement 650 des 1.400 travailleurs actuels auraient de travail à compter de l'été.

Pendant ce temps, les chantiers navals Marine de Sorel viennent de décrocher un contrat de réparation d'un bateau, évalué à \$4.5 millions, a indiqué mercredi le ministre de l'Industrie Rodrigue Biron à l'Assemblée nationale.

Pour une sécurité d'emploi

En échange de leur accord sur les six et cinq p. cent, les leaders syndicaux ten-

tent maintenant d'obtenir une clause spécifiant qu'il y aura bel et bien du travail pour 2,400 personnes l'été prochain, à la suite de l'obtention du contrat, comme l'a déjà prétendu la compagnie.

Les négociations se

Le gouvernement du Québec, qui contrôle le Marine par l'intermédiaire de la Société générale de financement, a été la cible de nombreuses critiques à la suite de mises en pied massives survenues aux chantiers maritimes de Marine

micon

IL MENAÇAIT DE FAIRE
SAUTER LE MONUMENT WASHINGTON

Protestataire anti-nucléaire abattu par les policiers

WASHINGTON (AFP) — L'homme qui avait menacé de faire sauter le monument Washington, hier, avec 450 kg de dynamite, a été tué alors qu'il semblait tenter de s'enfuir, a indiqué la police en fin de soirée.

La police pensait toujours, hier soir, qu'un complice s'était réfugié dans le monument, un énorme obélisque situé en plein centre de Washington. Les forces de l'ordre ont entrepris de fouiller le monument.

Selon certaines informations, l'homme qui aurait été tué est celui qui avait fait les cent pas autour de la camionnette, censée contenir les explosifs, coiffé d'un casque à visière et s'était entretenu avec un journaliste pour faire connaître ses conditions et les raisons de son geste.

Il semble que la camionnette ne contenait pas les 450 kg de dynamite annoncés.

L'affaire avait commencé en début de matinée lorsqu'un homme avait garé sa camionnette au pied du monument. Il avait abordé un policier et expliqué qu'il avait

450 kg de dynamite et qu'il entendait faire sauter l'obélisque.

Le périmètre du monument avait aussitôt été évacué, mais neuf personnes étaient restées enfermées dans le monument. L'homme avait accepté, dans l'après-midi de les laisser quitter les lieux.

L'incertitude a régné pendant la plus grande partie de la journée sur les intentions de cet homme qui portait un casque à visière dissimulant son visage et avait à la main un objet ressemblant à un détonateur à télécommande.

Il avait refusé de parler à la police et avait demandé à s'entretenir avec un représentant de la presse. Un reporter de l'agence de presse American Associated Press s'était porté volontaire. C'est à lui que l'homme a fait part de ses revendications.

Il voulait que s'engage « un débat national sur la question des armes nucléaires », auquel devaient participer toutes les organisations officielles américaines, les églises, les associations, etc.



L'auteur de l'incident se tenait près de son camion supposément chargé de dynamite, et il tenait dans ses mains ce qui semblait être un détonateur télécommandé (Téléphoto UPI)

MONSIEUR LÉVESQUE

Vous ne DEVEZ pas

- Décréter une augmentation du chômage
- Décréter le retour au patronage dans la répartition des tâches
- Décréter l'augmentation de la tâche des enseignants
- Décréter la détérioration des conditions d'apprentissage des élèves et du climat des écoles
- Décréter la poursuite de l'intégration sauvage des enfants inadaptés dans les classes régulières
- Décréter la poursuite de l'anarchie à l'éducation des adultes
- Décréter la centralisation des négociations au mépris des réalités de chaque milieu
- Décréter le sabotage de l'école publique
- Décréter le retour à l'époque de Duplessis

d'autant plus que nous sommes prêts à

GELER NOS SALAIRES

pour une durée négociable

Mais pour ça, M. Lévesque

IL FAUT *de bonne foi* NÉGOCIER

POURQUOI REFUSEZ-VOUS DE LE FAIRE ?



Alliance des professeurs de Montréal

"On ne gouverne pas un pays et on ne négocie pas à coups de pied dans le c..."
(anonyme, XVI^e siècle)

Le Dr Savard accuse Claire Dutrisac de libelle

Directement et vertement dénoncé, le 20 novembre dernier, dans une chronique de Claire Dutrisac intitulée « Une bonne combine pour exploiter le vieil âge », le Dr Serge Savard, qui aurait été régulièrement attaché au soin des pensionnaires de la Résidence du Sourire, à Sainte-Julie, vient de réagir à cette dénonciation en déposant une double plainte de libelle contre l'auteur de l'article et contre LA PRESSE.

C'est le juge de paix Lise Collin qui a autorisé sa plainte et fixé la comparution de la journaliste et du journal au 7 janvier prochain.

Quel que soit l'aboutissement de cette poursuite, elle fournira vraisemblablement l'occasion de faire la lumière plus complètement sur les circonstances qui ont entouré l'hébergement d'une vieille dame dans ce foyer clandestin, alors qu'elle avait été refusée à l'hôpital, et qu'elle devait décéder peu après en dépit de son état jugé trop peu sérieux pour l'hospitalisation.

L'article de Mlle Dutrisac donnait par ailleurs un avant-goût saisissant de ce qui pourra être dit en cour, à la suite de « l'initiative » du praticien de la Rive sud, qui ne semble à tout le moins ne pas avoir apprécié ce reportage, où la rédactrice n'était pas allée aussi loin qu'elle voulait, elle qui s'intéresse depuis longtemps aux conditions qui sont faites aux vieillards dans plusieurs établissements du même genre.

La journaliste de La Presse n'avait pas eu le loisir de visiter l'établissement comme elle en demandait la permission, et elle imputait partiellement ce refus au « conseil » donné par le Dr Savard joint au téléphone par la responsable rencontrée sur place.

FEMME PRÉSUMÉMENT « MORTE EN ANGLAIS »

Le docteur Keyserlingk interrogé

(PC) — La Commission de surveillance de la langue française a commencé son enquête, hier, sur une plainte portée par la famille d'une ex-patiente de 65 ans, qui n'aurait pas pu recevoir des soins en français sur son lit de mort.

La Charte de la langue française stipule que les institutions de santé doivent pouvoir dispenser des services au moins dans la langue officielle du Québec, le français — et permettre ainsi aux malades de « mourir en français ».

Chargé de l'enquête, le commissaire Jean-Guy Chouinard a interrogé à huis clos le Dr John Keyserlingk, de l'hôpital St-Mary's, en rapport avec la plainte déposée par la fille de feu Marie-Marthe Larose, décédée d'un cancer de l'oesophage, plus tôt cette année.

L'époux de la défunte n'a pas de plainte à porter sur la qualité des soins reçus par son ex-femme, mais il croit, comme sa fille, qu'elle « n'a pas été bien servie en français » à l'hôpital anglophone St-Mary's.

Le Dr Keyserlingk a rejeté les accusations. Trois infirmières de l'hôpital devront témoigner au cours de l'enquête qui doit se poursuivre lundi prochain.

Poursuivi pour avoir vendu des préservatifs

NAAS, Irlande (Reuter) — Un médecin irlandais risque une amende de 500 livres sterling ou six mois de prison pour avoir vendu directement des préservatifs à un patient au lieu de l'envoyer chez un pharmacien.

Le docteur Andrew Rynne de Naas est poursuivi en vertu de la législation irlandaise, particulièrement stricte en matière de contraception, qui stipule que tout moyen contraceptif ne peut être obtenu qu'en pharmacie avec une ordonnance.

CONSTITUTION

Dawson en désaccord avec MacGuigan

■ OTAWA (d'après CP) — Le président du caucus libéral québécois, Dennis Dawson, s'est élevé hier contre l'assertion du ministre de la Justice Mark MacGuigan, selon qui Ottawa a large-

ment tenu la promesse qu'il avait faite en 1980 aux Québécois de renouer le fédéralisme s'ils se prononçaient contre la souveraineté-association. « Je ne suis pas d'accord avec

M. MacGuigan lorsqu'il affirme que nous avons un fédéralisme renouveau », a déclaré le député de Louis-Hébert: « Le fédéralisme renouveau, c'est beaucoup plus que cela. »

M. Dawson s'est refusé à s'étendre sur la question, en soulignant que de le faire donnerait l'impression que le caucus québécois est toujours préoccupé par la constitution, alors que tout le monde s'intéresse désormais à l'économie.

Il n'a pas moins affirmé qu'il restait « un nombre énorme » de choses à faire relativement à la réforme constitutionnelle, et que la question n'était aucunement tranchée.

Par ailleurs, M. Dawson a demandé au premier ministre Trudeau si le gouvernement fédéral avait l'intention de soulever la

question du droit de veto du Québec en matière constitutionnelle lors de la prochaine conférence sur la constitution, « afin de prouver aux Québécois que le gouvernement fédéral tenait toujours à cet objectif ».

« N'importe laquelle des provinces est libre de proposer la discussion de différents sujets constitutionnels », a répondu M. Trudeau, « mais je ne sais pas si le gouvernement du Québec, après avoir abandonné le droit de veto, va maintenant essayer de le récupérer. »

Le député conservateur de Joliette, Roch LaSalle, s'étant alors écrié que d'après le jugement de la Cour suprême, le Québec n'a jamais eu ce droit, le premier ministre a rétorqué: « Il ne l'a jamais eu parce qu'il n'a jamais voulu l'avoir ».

PERMIS DE CONDUIRE SUSPENDU Charron condamné à \$150 d'amende

■ QUÉBEC (PC) — L'ex-ministre Claude Charron a été condamné à \$150 d'amende, hier, sous l'accusation d'avoir conduit un véhicule alors que ses facultés étaient affaiblies par l'alcool.

La sentence a été prononcée par le juge Jean-Charles Brochu, de la cour municipale de Québec.

M. Charron n'était pas présent devant le tribunal. Par la voix de son procureur, Me Carol Saint-Cyr, il a modifié son plaidoyer et a reconnu sa culpabilité à l'accusation portée contre lui.

En vertu des dispositions du Code de la route, son permis de conduire a également été révo-

qué pour une période de trois mois.

Avant le prononcé de la sentence, Me Saint-Cyr a demandé au tribunal de considérer son client comme tout autre simple citoyen reconnu coupable d'un délit identique.

L'ancien ministre et ex-député de la circonscription de Saint-Jacques avait été interpellé par deux policiers municipaux sur les lieux d'un accrochage survenu le 30 août dernier dans le Vieux-Québec.

Sa voiture avait heurté une borne-fontaine non loin de son domicile alors qu'il revenait du tournoi de golf annuel de l'Assemblée nationale.

VENTE DE PALETOTS ERNEST



PALETOTS
CHOIX DE STYLES ET COULEURS
ORD. 129.98 À 350.00

VENTE
89.98 à 279.98

COMPLETS
À DEVANT DROIT OU CROISÉ
SIGNÉ YVES ST-LAURENT,
MICHEL RICHARD, LEO CHEVALIER,
SILVIO PAVA, ETC. ETC.
ORD. 160.00 À 399.98

VENTE
99.98 à 349.98

VESTONS SPORT
TWEED, VELOURS,
CORDUROY, BLAZER,
ORD. 110.00 À 295.00

VENTE
59.98 à 239.98

**PEAU DE MOUTON
CUIR, SUÈDE**
STYLE BLOUSE,
VESTONS ET PALETOTS
**RÉDUCTION DE
10% à 33 1/3%**

PANTALONS
CHOIX INCOMPARABLE
SIGNÉ CARDIN, DIOR,
CACHAREL ET ERNEST
AVEC OU SANS PLE
SPÉCIAL
24.98 à 69.98
(AJUSTEMENT GRATUIT)

ERNEST

• PLACE VERSAILLES
352-3940

• CARREFOUR LAVAL
687-2378

• PLACE VERTU
337-1414

• PROMENADES ST-BRUNO
461-0006

• 1233 ouest, rue SAINT-CATHERINE
(Angle Drummond) 842-8767

C'est en plein
le temps de faire
votre marque.



Sceau personnel

Gravez votre nom et vos initiales dans vos livres, sur vos documents ou votre papeterie. Notre presse-sceau est fabriquée en solide chrome et est présentée dans une élégante pochette. Facile à utiliser, il suffit de glisser le papier entre les matrices de l'instrument et de presser pour obtenir un sceau impeccable. Vous avez le choix entre quatre types de sceaux différents: "Ex Libris", "Bureau de...", votre monogramme ou votre adresse sur 3 lignes. L'instrument porte une garantie complète. C'est un cadeau merveilleux pour la famille, les amis ou relations d'affaires. Commandez votre sceau personnel par téléphone ou venez vous-même. Faites vite pendant qu'il en reste.

\$24.95

Les cartes Visa et MasterCard sont honorées. Veuillez compter 3 jours pour l'assemblage.

842-5881

W.D. ARMSTRONG INC.
651, rue Notre-Dame ouest, Montréal

Fêtez avec la plus joyeuse famille... celle du Club Med!

Venez passer la semaine
avant Noël* au Club Med.



Il y a tout pour vous
mettre le cœur en fête: du soleil, des sports
et vous vous retrouverez à une table
gargantuesque avec vin et au spectacle, chaque
soir, entouré de la plus joyeuse des familles
...plein de beau monde de partout!

Et au retour, vous n'aurez pas le cœur à l'envers:
tout, tout, tout est compris**.

Par exemple, le séjour à

PARADISE ISLAND

ne coûte que

I 200\$

*Départs: — le 17 décembre 1982 pour Punta Cana

— le 18 décembre 1982 pour Eleuthera, Paradise Island,
île Magique Haïti et Ixtapa

— le 19 décembre 1982 pour Fort Royal, La Caravelle et Les Boucaniers

**Sauf les souvenirs, le bar et les excursions.

Peoples. De vrais diamants à des prix qui ne mentent pas.

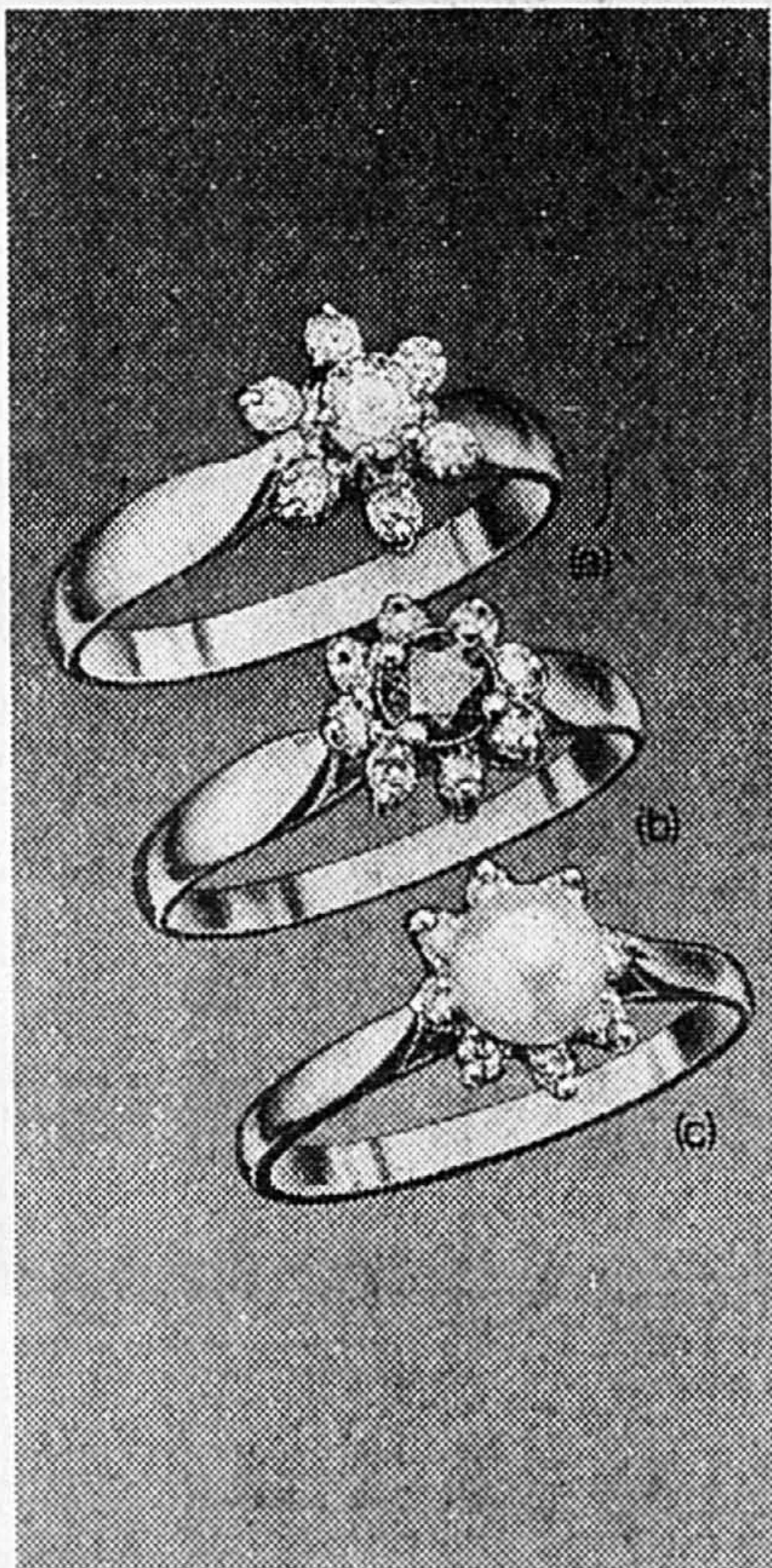
Chez Peoples, vous pouvez
nous croire sur parole.
Soixante ans d'expérience
et le pouvoir d'achat de 200
magasins nous permettent
d'offrir des diamants vérita-
bles à des prix incroyables.

Ces trois bagues en sont
la preuve éclatante. Pour
celle qui préfère les bijoux
classiques, cette bague
traditionnelle à sept
diamants rutilants montés
sur or 14K.
Seulement **495\$**

(a)

Pour celle qui hésite
entre le rouge et le marine,
une bague dont les diamants
se marient à sa pierre
préférée, rubis ou saphir,
montés sur
or 10K.
Offerte
à un prix
surprenant: **249\$**

(b)



BAGUES AGRANDIES POUR MONTRER LES DÉTAILS.
LES BAGUES ILLUSTRÉES PEUVENT ÊTRE DÉJÀ VENDUES

La mode à prix modérés,
c'est ce que vous propose
Peoples en vous offrant une
bague à perle et à diamants,
montés sur
or 10K,
à un
prix
étonnant: **199\$**

(c)

Comparez les prix des
bagues à diamants et la
garantie étendue de Peoples
à ce qu'on vous offre
ailleurs. Vous serez alors
convaincu que chez Peoples,
vous avez de l'or pour
votre argent.

LES DROITS D'AMATEUR
PEOPLES*
Les diamantaires par excellence

PEOPLES*
Des gens dignes de confiance.



Le Carrefour Laval
Place Portobello
Place La Salle Shopping Centre
Plaza Alexis Nihon

Centre Laval
Les Galeries D'Anjou
Plaza St. Hubert

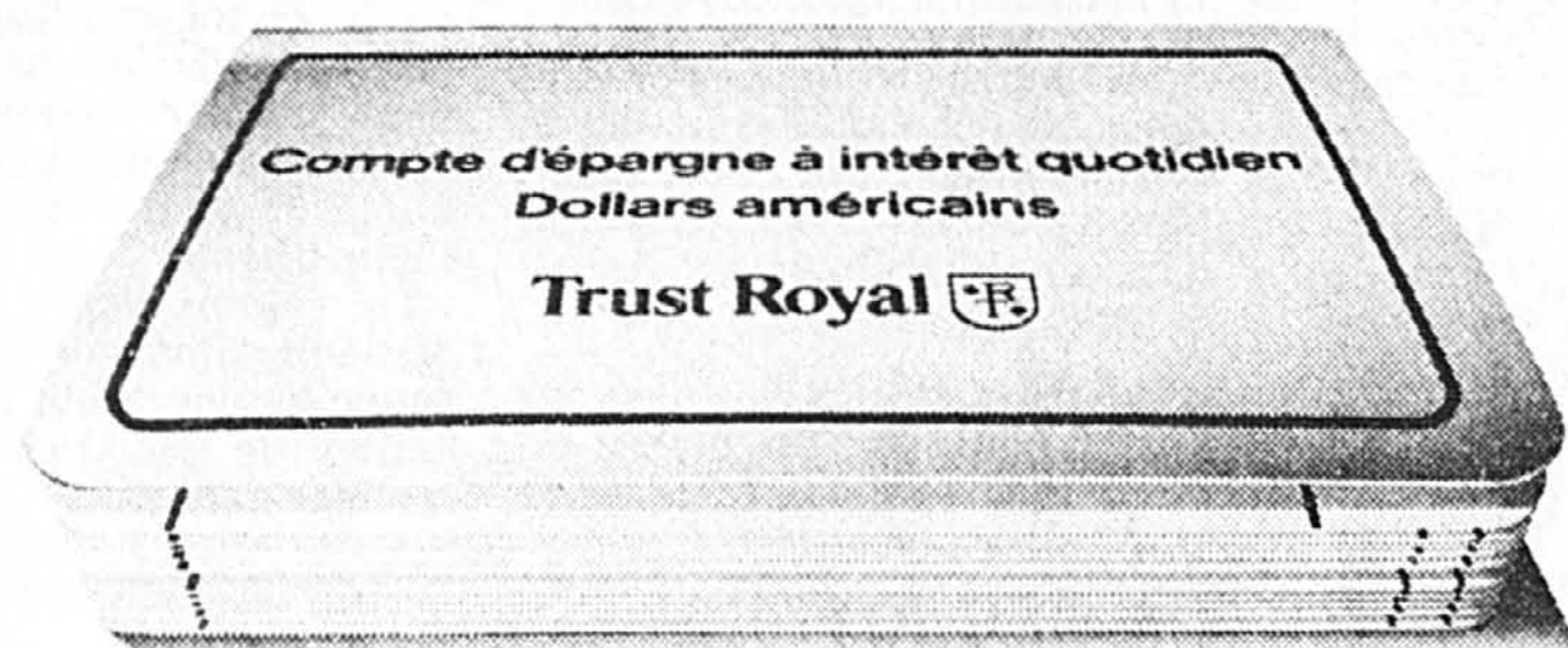
1015 Ouest Rue St. Catherine
Centre d'Achats Fairview
Place Rosemere

Les Galeries Richelieu
Les Galeries St. Laurent
Place Vertu

Club Med
la belle vie!



Notre compte d'épargne en dollars US: tous les avantages sans les frais.



Le compte d'épargne à intérêt quotidien en dollars US que met à votre disposition le Trust Royal vous fait économiser du temps et de l'argent en éliminant la conversion des monnaies. Mais ce n'est pas tout!

Il n'y a aucuns frais de service pour les chèques de voyage, les retraits ou les traites en dollars US

Les dépôts en devises US (argent comptant, chèques, traites, mandats et chèques de voyage) rapportent de l'intérêt, calculé sur le solde quotidien (aucun minimum exigé) et créditée à votre compte chaque mois.

Toutes les transactions sont inscrites dans votre livret d'épargne.

Alors, pourquoi payer pour les multiples avantages d'un compte en dollars US quand le nôtre vous est offert sans frais, aux bureaux du Trust Royal.

Trust Royal

Effort de dernière heure chez Chrysler

■ TORONTO (d'après CP) — Dans un effort de dernière heure pour mettre fin à la grève à laquelle se livrent depuis le 5 novembre 9 600 employés de Chrysler Canada, le négociateur en chef de la compagnie, aux États-Unis, et le président international des Ouvriers unis de l'automobile se sont joints aux discussions, hier.

MM. Thomas Miner, vice-président de Chrysler en charge des relations industrielles et Douglas Fraser, président de l'OUA, ont effectué une visite surprise à Toronto, venant de Détroit, dans l'espoir de susciter un accord qui permettrait aux activités canadiennes de reprendre avant la fin de l'année.

Mardi soir, la compagnie avait rejeté une proposition que le syndicat avait décrite comme le règlement minimal qu'il puisse recommander à ses membres.

La semaine dernière, le président de Chrysler, Lee Iacocca, avait laissé entendre que si les travailleurs canadiens n'étaient pas retournés à leurs postes le 13 décembre au plus tard, les activités de l'entreprise au Canada seraient interrompues jusqu'à la fermeture traditionnelle de Noël, du 23 décembre au 3 janvier.

M. Miner a souligné qu'il désirait un règlement rapide: « Je crois que si nous pouvons résoudre la situation au Canada, les choses reviendront à la normale aux États-Unis également: il nous faut obtenir un règlement dans un jour ou deux au plus tard; j'ai apporté ma brosse à dents, mais j'espère ne pas en avoir besoin ».

Quant à M. Fraser, il s'est dit prêt à laisser la compagnie faire une nouvelle offre: « Il faut tout tenter, et le fait qu'ils soient venus ici est un bon signe », a-t-il dit.

Raid d'écologistes

■ ORTONA, Italie (AP) — Un commando d'écologistes a effectué un raid nocturne dans la volière du jardin botanique d'Ortona (centre de l'Italie) et a libéré des dizaines d'oiseaux en cage, a annoncé la police, hier.

Les écologistes ont cassé les cages et libéré perroquets, paons, faucons, corbeaux et divers autres volatiles.

VIALA VOUS INVITE... À PROFITER D'UNE OFFRE EXTRAORDINAIRE!

624D PROJECTEUR 8/SUPER 8

SEULEMENT \$139⁹⁵

modèle S-370 SEULEMENT \$169⁹⁵

modèle S-350 SEULEMENT \$139⁹⁵ avec télécommande

SÉRIES-S

• mise au point automatique
• minuterie

L.R. VIALA INC.

MAISON ÉTABLIE EN 1920

LOCATION RÉPARATION

526-2535

1280 est, boul. de MAISONNEUVE

VISA MasterCard

PARIS

L'ÉTERNEL COUP D'FOUDRE AVEC LE PRÊT-A-PARTIR!



LES MILLE ET UN PRÊT-À-PARTIR EN VACANCES D'AIR CANADA

Le Prêt-à-partir d'Air Canada permet à des milliers de gens de vivre la grande aventure parisienne.

Le Prêt-à-partir, c'est une formule de vacances unique, inventée par Air Canada.

En vol et au sol, Air Canada s'occupe de tout. Et de vous.

La solution des voyageurs sans souci.

Paris s'offre à vous. Alors laissez le Prêt-à-partir prendre soin de vos vacances:

avion, hôtel et auto de location.

Et le taux d'échange est plus avantageux que jamais.

À vous d'en profiter!

Paris à compter de

649\$

aller-retour de Montréal.

PARIS-LA-BOUGEOTTE

Finis l'ennui, vive les nuits de Paris. Et pour vous reposer à peu de frais après la bamboche, voici "l'occase" rêvée. Chambre avec salle de bain, petit déjeuner continental, taxes et services compris.

27\$ par personne, occupation double

Présenté par Unitours. Jusqu'au 31 mars 1983.

PARIS-LA-TROTTE

Roulez votre bosse en Renault 4 ou 5. Visitez le Paris des parisiens et la banlieue qui est si bien: Versailles, Chartres, Boulogne, etc.

7 jours de location, kilométrage illimité.

À partir de **158\$** par semaine

Présenté par Unitours. Jusqu'au 31 mars 1983.

PARIS-LA-DORLOTTE

Paris hôtel de luxe. Chambre avec salle de bain dans l'hôtel que vous aurez sélectionné, petit déjeuner continental, billets pour le transport en commun, tour de bateau-mouche, une demi-journée de visite du Paris historique et un repas complet à prendre le jour de votre choix, parmi un choix de 16 restaurants. Taxes et service compris. Transport entre l'hôtel et l'aéroport.

257\$ 8 jours et 7 nuits par personne, occupation double

Présenté par Unitours. Jusqu'au 31 mars 1983.

Tarif avion en vigueur pour les départs jusqu'au 24 mars 1983, sauf pour la période du 10 décembre au 24 décembre 1982 et du 25 décembre 1982 au 10 janvier 1983 pour le retour. Tous les voyages doivent être complétés le 31 mars 1983. Le nombre de places est limité. Séjour minimum: 7 jours. Séjour maximum: 2 mois. Réservations au moins 21 jours à l'avance. Les tarifs sont sujets à l'homologation gouvernementale et peuvent changer sans préavis. Dépot de 100\$ non remboursable sept jours suivant la réservation. Taxes d'aéroport non comprises.

AIR CANADA



Détenteur d'un permis du Québec/Prêt-à-partir est une marque de commerce d'Air Canada.



Voyez votre agent de voyages ou communiquez avec Air Canada Montréal 931-4411

MIRABEL: COMPARUTION DES FONCTIONNAIRES DE LA SCHL

Garon essuie une fin de non-recevoir d'Ottawa

■ OTTAWA (PC) - Le gouvernement fédéral a opposé une fin de non-recevoir à la demande du ministre québécois de l'Agriculture Jean Garon voulant que comparaissent à Québec, en commission parlementaire, les fonctionnaires de la Société canadienne d'hypothèque et de logement sur l'épineux dossier des terres de Mirabel.

C'est ce qu'a indiqué hier en entrevue le ministre fédéral des Travaux publics et responsable de la SCHL, M. Roméo Leblanc, selon qui « il n'est pas sage que des fonctionnaires sous ma responsabilité aillent comparaître sous une autre juridiction ».

M. Leblanc répondait ainsi à une demande effectuée par le ministre de l'Agriculture du Québec Jean Garon, venu vendredi dernier à Ottawa, pour demander la comparution des fonctionnaires fédéraux, fort d'une motion de la Commission parlementaire de l'Agriculture.

« On discutera probablement jusqu'à la fin du siècle », d'ironiser M. Leblanc quant au différent entre Québec et Ottawa sur la volonté fédérale de céder les terres à l'occupant actuel et non à ceux qui furent à l'époque expropriés.

« Je ne conçois pas mon rôle comme celui d'un administrateur de terres agricoles et de réparation de toits de maisons », a lancé M. Leblanc, soulignant qu'il n'avait pas l'intention de laisser traîner indûment tout le contentieux qui entoure les terres expropriées en 1969 pour la construction de l'aéroport.

Pour M. Leblanc, il n'est pas question que le fédéral aille au-delà des 30 000 acres de terres qu'il s'est déjà engagé à céder aux occupants des fermes expropriées de Mirabel, « du moins pas avant des études de zonage extrêmement serrées », a-t-il dit, laissant clairement entendre que le fédéral n'envisageait guère cette possibilité.

« Je suis prêt à essayer de libérer le plus de terres agricoles possible », a soutenu M. Leblanc, sans toutefois s'engager à des délais précis dans ce domaine. « Si on se fixe un calendrier artificiel et que l'on fait des erreurs on ne sera pas plus avancé », a-joute-t-il.

La commission parlementaire du Québec sur le dossier Mirabel a débuté ses travaux à la fin d'octobre. De l'avis du gouvernement du Québec, plus de 80 000 des 97 000 acres de terre expropriées en 1969 l'ont été inutilement pour mener à la création du plus vaste aéroport au monde malgré sa sous-utilisation. Actuellement 5 200 acres sont utilisés par l'aéroport.

A la fin de mai dernier le gouvernement fédéral s'engageait à rétrocéder quelque 30 000 acres des terres expropriées en trop mais, affirme-t-on au cabinet du ministre Garon, rien n'a été fait depuis cette promesse.

Ottawa a annoncé qu'il voulait vendre 550 maisons mais le gouvernement du Québec trouve inique la décision fédérale de considérer en priorité l'offre d'achat de l'occupant actuel. Pour Québec, le fédéral prive ainsi de leurs droits quelque 25 p. cent d'expropriés qui avaient choisi de quitter la région en 1969.

Si votre cave est pleine d'objets dont vous ne vous servez plus...

Les annonces classées
285-7111

ACHETONS MANTEAUX DE FOURRURE USAGÉS 2 JOURS SEULEMENT PAYONS COMPTANT

VISION — LOUP — RENARD — ETC. AUJOURD'HUI ET VENDREDI

Holiday Inn Centre-Ville
420 ouest, rue Sherbrooke
842-6111, demandez Grizzly

FLORIDE Sunny Iles

Ft. Lauderdale — Miami Beach

Profitez des tarifs spéciaux de L'HAWAII ISLE pour Noël et le mois de JANVIER pour prendre du soleil. Exemple 129,50 \$ pour 1 sem. et 22 \$ par nuit additionnelle.

NOUS AVONS LES MEILLEURS TARIFS AERIENS

VOYAGES

TRAVELAIDE

LA PREMIÈRE AGENCE DES QUÉBÉCOIS
Montréal, 7 bureaux, 845-8225 (St-Denis)
Rive Sud, 3 bureaux, 679-3777 (Longueuil)
Nord, 4 bureaux, 687-0880
Permis du Québec

Prêt-à-porter pour hommes

Notre collection automne-hiver 82-83 est arrivée.

Achetez directement de chez l'importateur les grandes marques de costumes importés

d'ITALIE

et payez seulement 275\$ le costume!

Tous nos costumes sont taillés dans les plus beaux tissus italiens 100% pure laine avec des coupes exclusives. Finis main dans la tradition artisanale italienne.

Tissus signés:

MARZOTTO — BERTOTTO
MARLANE — LUIGI BOTTO
VALDAGNO — POLICARPO, etc.

Club 402-HOMMES
2160, rue de la Montagne, Suite 402
Montréal — Tél.: 849-9151

NOUVEAUTÉ ST-HUBERT



Le repas des Fêtes St-Hubert!

A l'occasion du temps des Fêtes, agrémentez votre repas St-Hubert d'une entrée de tourtière et d'un morceau de délicieuse tarte au sucre avec crème fouettée! C'est le repas des Fêtes St-Hubert! Ce complément spécial vous est offert pour seulement 1,95\$, à l'achat de tout repas à la salle à manger St-Hubert, du 7 décembre 1982 au 3 janvier 1983.

C'est comme ça que ça se passe dans le temps des Fêtes!



Tout pour plaire!

© Copyright, tous droits de reproduction et de traduction réservés — Canada 1982 — LES RÔTISSERIES ST-HUBERT L.TÉE, Laval, P.Q. — Canada

Les perles Peoples. La qualité ne s'escompte pas.

Nous savons que vous voulez donner le cadeau idéal. C'est pourquoi nous rendons accessible le cadeau idéal. Sans réclamer outrancière, nous offrons de la valeur exceptionnelle. Choisissez un de ces cadeaux à perle pour Noël: vous ne vous tromperez pas.

Perle de culture authentique sur une bague délicate en or 10K. Et un prix qui en fait un excellent cadeau de Noël.

69⁹⁵\$

Une de nos meilleures offres de boucles d'oreilles. Perles de culture éclatantes sur pivots en or jaune 14K. Seulement

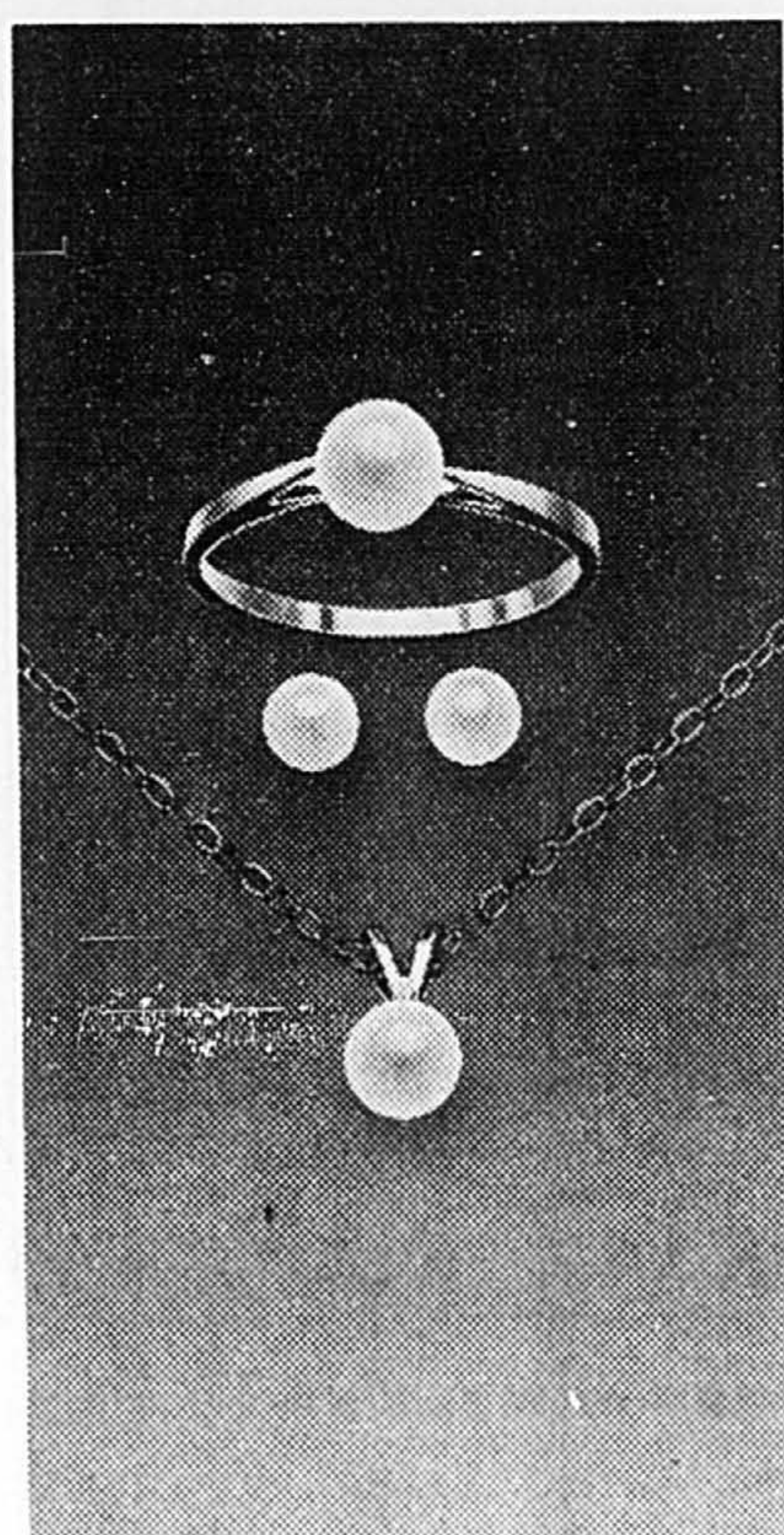
19⁹⁵\$

Si joli qu'elle le portera jour et nuit. Un pendentif à perle de culture avec chaîne câblée en or 10K. Seulement

34⁹⁵\$

Si vous cherchez le cadeau idéal pour une dame, fiez-vous aux Bijoutiers Peoples. Votre satisfaction est garantie.

LES BIJOUTIERS DIAMANTAIRES
PEOPLES*
Les diamantaires par excellence



BIJOUX AGRANDIS POUR MONTRER LES DÉTAILS
LES BIJOUX ILLUSTRÉS PEUVENT DÉJÀ ÊTRE VENDUS

PEOPLES*

Des gens dignes de confiance.

Le Carrefour Laval
Place Portobello
Place La Salle Shopping Centre
Place Alexis Nihon

Centre Laval
Les Galeries D'Anjou
Place St. Hubert

1015 Ouest Rue St. Catherine
Centre d'Achats Fairview
Place Rosemere

Les Galeries Richelieu
Les Galeries St. Laurent
Place Vertu

CONCOURS HENNESSY/FRANCE

COGNAC Hennessy VERY SPECIAL

Vous pourriez gagner un des cinq voyages pour deux* à Cognac, France, sur les ailes d'Air France et visiter les plus grandes réserves de vieux cognac au monde: celles de la maison Hennessy, fondée à Cognac.

Chacun des 5 prix comporte: 5 nuits à l'hôtel MERIDIEN de Paris, le voyage par train rapide jusqu'à Cognac, 2 nuits et une réception au Château Hennessy, la visite des vignobles et des vieilles réserves Hennessy ainsi que 1 000 \$ CAN pour vos dépenses personnelles.

AIR FRANCE

RÈGLEMENTS

- Tous les participants doivent être âgés d'au moins 18 ans.
- Les personnes qui auront répondu correctement à la question ci-dessous seront admissibles au tirage.
- Le tirage au sort aura lieu le mercredi 14 janvier 1983, à partir des coupons reçus avant minuit, le 31 décembre 1982.
- Les prix doivent être acceptés tels quels, aucune substitution n'est autorisée. Ils peuvent être utilisés, au choix, entre le 14 janvier 1983 et le 14 janvier 1984, selon les disponibilités de l'hôtel.
- Les employés de la maison Hennessy, de la société Air France, de la distillerie Meagher et Gillespie & Co. de leurs agences de publicité, ainsi que les membres de leurs familles immédiates ne sont pas admissibles.
- Toute plainte concernant l'administration de ce concours doit être soumise à la Régie des loteries et courses du Québec.
- Seuls les coupons et les fac-similes reproduits à la main, remplis en lettres majuscules, seront acceptés.

*Les prix seront attribués comme suit:
2 dans le grand Montréal: 1 pour Québec, 1 pour la région de la Saguenay/Lac St-Jean;
1 pour Hurl-Gatineau, l'Abitibi et la Mauricie
et 1 pour les Cantons de l'Est et la Beauce.

COGNAC Hennessy

Expédier à:
Concours Hennessy/France
C.P. 332, Lachine (Québec)
H8S 4C2

Nom: _____
Adresse: _____
Ville: _____
Code postal: _____ Tél.: _____

Ce concours est ouvert à tous les résidents du Québec, âgés d'au moins 18 ans.

QUESTION: En quelle année et à quel endroit fut fondée la maison Jas. Hennessy & Co.?

RÉPONSE: _____

La MIUF autorisée sans aucune considération pour la santé

■ OTTAWA — Le gouvernement fédéral a autorisé l'utilisation de la mousse d'urée formol en mars 77 après sept ans de recherches sur ce produit, sans que les responsables de l'opération n'aient jugé utile de demander l'avis d'experts de la santé.

C'est ce qui ressort du rapport déposé aux Communes par un comité de la Chambre, présidé par le député libéral de Laval, M. Marcel Roy, et qui s'est penché sur le dossier de la MIUF.

GILBERT LAVOIE
de notre bureau d'Ottawa

Le document, dont LA PRESSE dévoilait hier les grandes lignes, demande essentiellement des changements à la loi sur les produits dangereux, de manière à améliorer la protection du public.

Mais les constatations faites par les membres du comité constituent un jugement sévère pour le ministre André Ouellet, dont le ministère a autorisé ce produit, et qui a toujours soutenu qu'Ottawa n'était pas responsable des problèmes posés par la mousse d'urée.

Le rapport signale que la loi du Conseil national des normes, qui a autorisé la MIUF, doit viser notamment la protection de la santé de la population. Or, ajoute le document, «les témoignages entendus tendent à démontrer qu'il n'existait pas, à l'époque où les normes sur la MIUF ont été élaborées, de préoccupations liées à la santé basées sur des études bien documentées».

Qui plus est, «il a été établi qu'aucun représentant du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social du Canada n'a assisté aux réunions du comité de l'Office des normes générales du Canada (ONGC) au moment de l'élaboration des normes sur la MIUF». Le comité juge que cette absence est une lacune importante.

Même s'ils ne vont pas jusqu'à dire ouvertement que le fédéral a incité la population à isoler leurs maisons à la mousse d'urée formol, les membres du comité l'affirment implicitement. Ils font valoir que le public ignore que l'ONGC est un organisme de normalisation volontaire pour l'industrie, et non de réglementation gouvernementale. Le même problème existe en ce qui touche le rôle de la Société canadienne d'hypothèque et de logement. «Le public perçoit le fait d'établir une norme ou d'accepter un produit comme constituant une recommandation d'utiliser ce produit», explique le rapport. «L'impression qu'un produit est recommandé par le gouvernement est renforcée



Photothèque LA PRESSE

Marcel Roy

dans les cas où le public reçoit une subvention gouvernementale (...) et le public associe également «organisme gouvernemental» à «qualité et sûreté d'un produit». Or, fait valoir le document, l'utilisation de la mousse d'urée formol s'est accrue considérablement lors du lancement du programme fédéral d'isolation thermique des maisons.

De là à conclure à une responsabilité fédérale il n'y a qu'un pas, mais le comité ne l'a pas fait.

Le document explique plutôt que «notre système économique canadien repose sur le principe du libre-marché» et que le consommateur peut toujours tenter des poursuites contre le responsable pour obtenir compensation.

La décision du comité de ne pas proposer une hausse de l'aide fédérale pour enlever la mousse a provoqué une controverse hier entre les membres conservateurs et libéraux du groupe de travail. Les libéraux ont expliqué que leur mandat ne leur permettait pas d'aborder cette question. Un porte-parole conservateur, M. Geoff Scott, a soutenu pour sa part que tel n'était pas le cas.

La conférence de presse des membres du comité a pris une tournure inusitée en fin d'après-midi, au moment où le député libéral de Laurier, M. David Berger, a fait un long plaidoyer pour défendre le gouvernement, accusant d'une part la majorité des membres du comité de n'avoir pas assisté aux séances de travail du groupe, et déclarant d'autre part qu'il ne fallait pas demander au



Photothèque LA PRESSE

André Ouellet

gouvernement de résoudre tous les problèmes des citoyens. «Je viens de m'acheter une maison, et je l'ai fait inspecter par des ingénieurs» a-t-il lancé. Il a soutenu que la «vaste majorité» des gens qui ont fait isoler leurs maisons avec de la mousse d'urée formol n'ont pas de problèmes, et il a terminé en disant que depuis la mise en vigueur des lois pour économiser l'énergie, on a tendance «à faire de véritables cercueils des maisons». «On oublie qu'il faut de la ventilation», a-t-il conclu.

COMBAT LEONARD-DURAN Kansa General Insurance n'a pas l'intention de verser un seul sou à la RIO

■ (PC) — La compagnie montréalaise qui a assuré les risques de déficit du combat Leonard-Duran, tenu dans la Métropole en 1980, a fait savoir qu'elle ne versera pas un sou à la Régie des Installations olympiques, agence provinciale qui fut chargée de l'organisation de cette coûteuse rencontre.

La RIO a intenté une poursuite de \$1,654,000 — en sus des intérêts rétroactifs à octobre 1980 — à la Kansa General Insurance, pour les pertes subies à l'issue de ce combat controversé.

Kansa avait reçu une prime de \$450,000 pour assurer des dépenses totalisant \$4.5 millions en vue du combat mi-moyen au stade Olympique. Dans sa défense, toutefois, Kansa affirme que le combat a été mal géré et qu'il a rapporté plus d'argent que ne le prétend la RIO.

L'avocat de la compagnie, Me Pierre Rouleau, a nié hier que les deux parties soient à négocier une entente hors cour, comme l'a affirmé le premier ministre René Lévesque.

«C'est faux», de dire Me Rouleau. «Nous n'avons pas l'intention de régler quoi que ce soit dans cette affaire. Pas un seul sou.»

Cette affaire très complexe

pourrait traîner devant les tribunaux durant «au moins quatre ou cinq ans», a-t-il rappelé. Advenant que la compagnie Kansa perde sa cause, les seuls intérêts pourraient s'élever à environ \$7.3 millions.

Quant aux dirigeants de la RIO, ils n'ont formulé aucun commentaire, hier, relativement à ces derniers développements.

Dans sa défense déposée devant le tribunal, Kansa allègue que la RIO a «caché autant d'informations que possible» à l'assureur, contrevenant ainsi aux clauses de la police d'assurance pertinentes à un accès total de Kansa à tous les comptes et relevés comptables relatifs à la promotion du combat.

Revenus plus élevés

L'assureur prétend également que les revenus de la RIO furent plus élevés que la régie ne le prétend, soit \$4,928,000 plutôt que les \$3,450,000 annoncés.

En plus, Kansa prétend que la RIO «n'a pas fait diligence et n'a pas été assez prudente en vue d'éviter ou de diminuer les pertes possibles», comme l'exigeait la police d'assurance.

A titre d'exemple, Kansa affirme que la RIO a distribué gratuitement quelque \$600,000 de

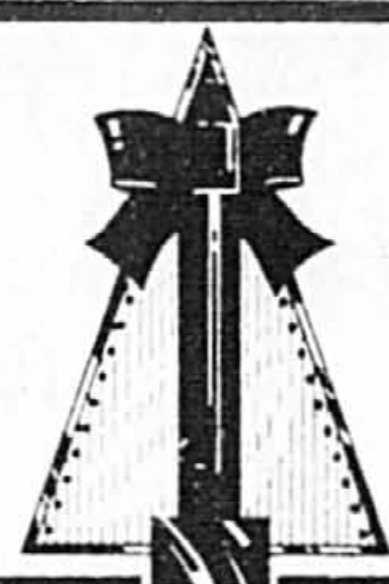
billets, a enregistré à titre de pertes les frais d'une soirée de danse promotionnelle ainsi qu'un banquet et une conférence de presse de Mohammed Ali, en plus d'inclure quelque \$55,000 versés au directeur des sports du quotidien La Presse, Pierre Gobeil, à titre de conseiller.

M. Gobeil, qui n'avait pas signé de contrat avec la RIO et dont les responsabilités n'avaient pas été définies, a résigné ses fonctions cette semaine, chez son employeur, prétextant un conflit d'intérêts.

La RIO, qui a intimé sa poursuite contre Kansa le six mars 1981, avait affirmé, après la rencontre Leonard-Duran, que ses pertes — exception faite d'un excédent de dépenses de \$900,000 — étaient assurées.

La RIO n'a toutefois jamais admis que les assureurs refusaient de payer et a toujours refusé de traiter publiquement de cette affaire.

En plus de l'assurance Kansa, la RIO avait obtenu une couverture de \$600,000 en dépenses de la compagnie Allstate du Canada et de plusieurs firmes britanniques, pour une prime de \$250,000. Ces compagnies ne sont toutefois pas poursuivies.



«Rouie», une exclusivité Simpsons! Soyez éblouissante pour Noël 110



Salon Vendôme

Pourquoi un cadeau du «salon Vendôme»? Pour voir son visage s'illuminer!

BLOUSE CLASSIQUE... TOUJOURS ÉLÉGANTE. Pour cette haute élégance féminine durant la saison des réjouissances! Offerte en 12 étincelants coloris. Polyester aspect soie lumineuse. Disponible seulement au «Salon Vendôme».

\$48

Blanc, albâtre, noir, rubis, soupçon de fraise, bleu minuit, nouveau saphir, émeraude, azur, bourgogne-prune, ton chameau ou géranium. Tailles 4 à 16

Rayon 308, Salon Vendôme, au troisième, centre-ville. Sélection aussi offerte à Fairview, Anjou et St-Bruno.

Venez... ou composez
284-4233 ou 284-4354

Dye «va trop loin» dans son rapport, selon Jean-Luc Pepin

■ OTTAWA (PC) — Le vérificateur général Kenneth Dye «va trop loin» dans son rapport lorsqu'il recommande aux ministères de mettre sous tutelle les sociétés de la Couronne. Quant aux présumés «scandales» dénichés dans le rapport, ils s'expliquent facilement une fois remis dans leur contexte.

Tel est l'avis exprimé hier par le ministre fédéral des Transports, M. Jean Luc Pepin, responsable de deux des organismes les plus sévèrement critiqués dans le rapport annuel du vérificateur général, déposé mardi aux Communes, Via Rail et CN Marine.

DENIS LESSARD

Aux Communes toutefois l'opposition conservatrice a jeté à la face du gouvernement les observations du vérificateur, le député Tom McMillan réclamant même qu'Ottawa déclenche immédiatement une enquête publique sur un paiement inexplicable de \$163,000 du CN Marine à un chantier maritime.

«Cette situation perdure depuis la création de CN Marine en 1978, il y a donc quatre ans que le CN abuse de l'argent des contribuables», a-t-il ajouté.

Dans son rapport où il presse Ottawa de mettre fin au gouvernement parallèle que constituent les 306 sociétés de la Couronne en les forçant à rendre des comptes, M. Dye souligne que Transports Canada n'exerce pas un contrôle suffisamment rigoureux de la gestion de Via Rail et de CN Marine. Ce laisser aller fait que Via a littéralement englouti \$540 millions de subvention en un an et ne semble pas au bout de ses peines. Quant au CN Marine il a mis en banque quelque \$25 millions que lui avait accordé Ottawa pour la construction d'un traversier, et encaissé les \$4.8 millions d'intérêts. Il aurait accordé en outre quelque \$163,000 à la Saint John Shipbuild-

ding en refusant d'en donner les raisons au vérificateur.

Pour M. Pepin toutefois «le ministère ne doit pas devenir le tuteur permanent de ces sociétés. Le fait qu'on les harcèle va contre le principe de leur création. Il faut un équilibre et dans ce sens certaines recommandations de M. Dye vont trop loin».

Pour M. Pepin «il est des gestes qu'il faut replacer dans leur contexte historique, ce que M. Dye ne fait pas toujours. Des choses qui ont l'air scandaleuses en raccourci se comprennent beaucoup mieux lorsque expliquées».

«J'aurais préféré que les procédures aient été suivies de façon plus scrupuleuse mais je ne vois pas de scandale dans ce qui a été fait», a cependant admis M. Pepin aux Communes en réponse aux attaques de M. McMillan.

Le ministre Pepin a toutefois indiqué qu'il n'y avait rien de répréhensible dans le fait que le CN ait pu accorder des paiements en avance à ses entrepreneurs. «C'est pratique courante dans ce domaine et les \$163,000 représentaient la moitié d'un p. cent des frais.

Par ailleurs, le ministre responsable des Approvisionnement Jean Jacques Blais a qualifié d'«inacceptable» la tendance décelée par M. Dye chez les ministères à fractionner leurs besoins pour produire des contrats de moins de \$30,000 qui échappent à la procédure d'appel d'offre normale.

«Ce n'est pas que la politique est mauvaise, c'est qu'il faut se montrer vigilant», a-t-il souligné, qualifiant «d'humaine» la tendance à dévier des normes du Conseil du Trésor. Dans son rapport, le vérificateur général soulignait que, pour 70 p. cent des sommes accordées en contrat par Ottawa, la procédure d'appel d'offre était évitée, ce qui provoquait l'approbation quasi automatique des demandes des ministères.



Venez voir le tout nouveau Salon, au Vendôme troisième, centre-ville



Venez fêter avec nous! Simpsons... le magasin de l'arbre de Noël.

AGENCE DE TAMISAGE DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

L'étude du GATT commence

■ GENEVE (AP) — Un comité d'arbitrage créé par le GATT (Accord général sur le commerce et les tarifs douaniers) s'est mis à examiner hier les allégations des États-Unis selon lesquelles les activités du FIRA (Bureau canadien d'examen des investissements étrangers) violent les règlements du GATT gouvernant le commerce international.

Le différend, que les États-Unis et le Canada ne sont pas parvenus à régler dans des entretiens bilatéraux plus tôt cette année, a suscité un vif intérêt parmi d'autres États.

Selon des observateurs du GATT les États-Unis ont déclaré au comité, où siègent trois membres, que le FIRA faussait le jeu des échanges en exigeant des investisseurs étrangers de faire certaines promesses au gouvernement canadien au moment de soumettre des projets d'investissement pour approbation.

Des entreprises étrangères désireuses d'ouvrir des établissements au Canada ont d'une manière typique promis d'acheter des matières premières canadiennes, de diriger d'autres affaires avec des entreprises

canadiennes, et d'exporter une partie de leurs produits finis.

Le Canada a prétendu que ces engagements étaient volontaires, mais les autorités américaines ont répliqué que souvent le FIRA ne voulait pas approuver des projets d'investissement avant que des promesses aient été faites.

En raison de ses implications possibles, le différend est considéré comme l'un des plus graves qui ait été porté devant le comité du GATT depuis ces dernières années. Parmi les points en jeu, soutiennent les autorités canadiennes, c'est la capacité du

gouvernement fédéral de faire en sorte que les investissements étrangers profiteront au pays d'accueil.

Vu l'importante couverture de la presse aux entretiens bilatéraux qui ont lieu à Genève, le comité du GATT a pris une mesure inhabituelle. Il a instamment prié les autorités américaines et canadiennes qui faisaient part de leurs points de vue respectifs de s'abstenir de toute discussion en dehors de la procédure, déclarent les observateurs.

Ils ajoutent que la réunion du comité, mercredi, était sensée être secrète.

Broadbent et sa femme Lucille ne comprennent rien aux résultats du dernier sondage Gallup

■ OTTAWA (PC) — Le chef du Nouveau Parti démocratique, M. Ed Broadbent, ne peut s'expliquer comment il se fait que le dernier sondage Gallup indique que la popularité des libéraux est à la hausse tandis que le NPD est en perte de vitesse.

« Comme me l'a expliqué au petit-déjeuner mon épouse Lucille, ce doit être à cause de la conjonction des planètes », a-t-il confié aux journalistes.

« Je n'ai pas d'autres explications et si quelqu'un parmi vous peut m'en fournir, je serais heureux de les entendre. »

« Cela dérouta ma femme et me déconcerta tout autant. La situation du chômage a empiré au lieu

de s'améliorer, tout porte à croire que l'économie sur le plan de la croissance et d'investissements n'est pas sur le point de redémarrer et néanmoins, d'après ce sondage Gallup, la faveur des libéraux est à la hausse. C'est à n'y rien comprendre. »

Ce sondage Gallup, dont les résultats ont été rendus publics mercredi matin, indique que parmi les électeurs qui n'ont aucune hésitation à se prononcer, le NPD ne recueille que 20 p. cent de la faveur populaire alors qu'ils en avaient obtenu 23 p. cent l'été dernier et 26 p. cent au mois de février 1982. Les conservateurs demeurent stables à 46 p. cent tandis que les libéraux ont gagné deux points à 32 p. cent.

M. Broadbent a écarté toute suggestion voulant que le NPD soit dans l'eau chaude après avoir subi une série de revers, y inclus la perte d'une élection complémentaire qu'il aurait dû normalement gagner en octobre et la récente décision du député (néo-démocrate) Peter Ittinuar de passer dans le camp libéral.

Du côté du gouvernement, le ministre des Finances, Marc Lalonde, émergeant de la réunion hebdomadaire du caucus libéral où le prochain discours du Trône fut discuté n'a guère prêté d'importance aux résultats du sondage.

« Comme je n'ai pas pleuré quand nous étions plus bas, vous ne me verrez pas danser dans les

rues parce que nous avons remonté », a-t-il dit.

« Ce qui est important ce n'est pas de gagner dans les sondages d'ici les six prochains mois c'est de remporter l'élection qui n'est pas pour demain... j'espère », a renchérit le ministre ajoutant que les résultats « étaient un renversement encourageant de la tendance » observée au cours des derniers mois.

Pour ce qui est du leader conservateur Joe Clark, il s'est dit heureux de constater que « pour un 14e mois consécutif », le sondage indique que les conservateurs formeraient un gouvernement majoritaire.



Jacques Parizeau

photothèque LA PRESSE

La Caisse ne nuisait à personne tant qu'elle s'occupait de «bineries» (Parizeau)

■ QUEBEC (PC) — Si la Caisse de dépôt et de placement avait continué de s'occuper de «bineries», le gouvernement fédéral n'aurait sûrement pas présenté le projet de loi S-31, a soutenu hier le ministre des Finances Jacques Parizeau en commission parlementaire.

M. Parizeau a affirmé que tant que cette institution demeurait folklorique, elle ne gênait personne, mais que sa taille explique qu'elle fasse l'objet d'attaques de «l'establishment» traditionnel au Canada anglais.

Le ministre répondait aux objections des libéraux qui prétendent que c'est le changement d'attitude de la Caisse depuis 1980 qui est source d'inquiétudes.

Quand elle investissait dans Ciblevision nationale ou dans Donohue, personne n'avait rien à redire, de souligner le ministre.

M. Parizeau a également repoussé les arguments du député de Notre-Dame-de-Grace, Reed Scowen, qui affirmait que l'achat d'un bloc d'actions d'une entreprise peut constituer une forme de nationalisation.

La Société de développement industriel (SDI) détient très souvent 49 p. cent des actions d'une entreprise sans que cela constitue une nationalisation.

Il a donné l'exemple également de la compagnie Provigo, possédée à 30 p. cent par la Caisse. « Si après quinze ans d'histoire de Provigo vous disiez à son directeur, vous avez été nationalisés et vous ne le saviez pas. Il y aurait peut-être des chances pour qu'il nous rit au nez. »

L'Assemblée nationale étudie présentement le projet de loi 85 qui prévoit que tout mandataire du gouvernement, ce qui inclut évidemment la Caisse de dépôt et de placement, devra déclarer à la Commission des valeurs mobilières toute acquisition de plus de 10 p. cent des parts votantes d'une entreprise.

Le ministre des Finances a souligné que le Québec est le premier État à légiférer en ce sens bien que l'Ontario ait déposé une législation sur la divulgation des actions.

Ouellet
Par ailleurs, pour le ministre fédéral de la Consommation André Ouellet, il est encore trop tôt pour spéculer sur le type d'amendements qui pourraient être apportés au projet de loi S-31 actuellement au Sénat.

Hier, aux Communes, interrogé par le député conservateur de Joliette, Roch LaSalle, M. Ouellet a souligné « qu'il était ouvert à tout amendement constructif ».

Cependant, le ministre Ouellet n'a pas voulu se prononcer sur l'amendement suggéré par le président de la Bourse de Montréal, Pierre Lortie, voulant que la loi fédérale ne touche que les fonds de pensions.

Dans sa forme actuelle, l'intention fédérale est de bloquer toutes transactions qui permettraient aux sociétés provinciales d'accroître au-delà de 10 p. cent leur contrôle d'entreprises impliquées dans le transport interprovincial.

« J'ai dit qu'il s'agissait là d'une proposition intéressante (celle de M. Lortie), elle sera étudiée mais je n'ai jamais précisé qu'un tel amendement serait adopté », de dire M. Ouellet.

Selon lui il est encore trop tôt pour dire si oui ou non un tel amendement serait utile au projet de loi.

« Comme tout autre projet de loi, il y a souvent des amendements qui sont apportés pour améliorer un projet de loi et ceci démontre à quel point nous sommes flexibles et ouverts à des suggestions concrètes », a-t-il conclu.



C'est Simpsons... pour un Noël réussi!
Plus vous achetez, plus vous épargnez!

Faites votre choix... ou achetez les deux
Pensez à tous les hommes de votre liste et donnez-leur un cadeau de choix. Quelle joie de faire plaisir à Noël tout en limitant ses dépenses!

solde 12⁹⁹ ou 2 pour \$25 (\$20 ou 2 pour \$40)
1. RABAIS \$7 OU \$15 — PULLS «DALESPORT» À ENCLOURE EN V. Confection canadienne, acrylique d'entretien facile. Choix de 7 riches coloris: tan, chocolat, bourgogne, marine, rouge, noir ou fushin. P (36), M(38-40), G(42).

vente 12⁹⁹ ou 2 pour \$25 (\$18 ou 2 pour \$36)
2. RABAIS \$5 OU \$11 — CHEMISES DE VILLE «BALL» qui s'harmoniseront à merveille avec un pull. Polyester / coton confortable. Blanc, beige, bleu ou gris. 14 1/4 à 16.

Les prix entre parenthèses sont les prix ordinaires de Simpsons

Rayon 278, vêtements pour jeunes gens, au deuxième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno

Venez... ou composez 842-7221 jour et nuit

Venez fêter avec nous! Simpsons... le magasin de l'arbre de Noël

Ne manquez pas le spectacle de marionnettes

«La Forêt enchantée»

Samedi 11 décembre à 10h, au magasin Fairview à Pointe-Claire

Simpsons MD

À CHAQUE ANNÉE, C'EST LA MÊME CHOSE



Pauvre Georges, ses préparatifs de Noël sont pour lui de véritables cauchemars. Pour Louise cependant, la situation est tout autre car elle offrira cette année des PRÉSENTS SANTÉ YMCA.

Les CERTIFICATS CADEAUX DU YMCA de 5\$ et 10\$ feront le bonheur des proches parents. Ils donnent accès aux nombreux programmes d'activités physiques et de langues du YMCA Centre-ville.

Louise a même décidé de se gâter, en s'offrant un abonnement au Centre d'activités physiques où elle pourra courir, nager, sauter et danser tout à son aise.

Elle a reçu alors un ENSEMBLE DE CERTIFICATS CADEAUX lui permettant de jouer gratuitement pendant cinq heures au squash ou au racquetball. Le plus beau, c'est qu'elle a économisé 40\$ sur l'abonnement qu'elle vient d'acheter pour Georges, son époux. Il en aura bien besoin...

Pour plus de renseignements, communiquez avec le comptoir d'inscriptions:

849-8393

1450, rue Stanley, Montréal



Godin témoin de la percée d'une technologie québécoise de pointe

■ ORLANDO, Floride (PC) — Le ministre des Communautés culturelles et de l'immigration du Québec, Gérard Godin, a été témoin hier, au EPCOT Center d'Orlando, de la percée d'une technologie québécoise de pointe.

Le EPCOT Center (Experimental Prototype Community of Tomorrow) de Walt Disney, un immense complexe futuriste, est équipé de tourniquets d'entrée et de guichets fabriqués par une filiale de la compagnie montréalaise B.G. Checo.

Le EPCOT Center n'utilise que les technologies d'avant-garde et, en ce sens, l'achat du système sophistiqué de tourniquets informatisés de B.G. Checo constitue un gage de succès pour cette entreprise.

Celle-ci a perfectionné sa technologie et ses logiciels en équipant les métros de Montréal et de Mexico en systèmes de contrôle d'entrée, d'émission des billets et d'arrêt automatique des rames.

Le ministre a eu l'occasion de se rendre compte sur place de la satisfaction des dirigeants du EPCOT Center pour ce produit québécois, qui permet de connaître sur-le-champ le profil complet de la clientèle (nombre, sexe, âge, etc.).

Les autorités du centre se sont dit enchantées de leur système flambant neuf, qu'ils ont payé \$2.7 millions.

« Cette percée dans un endroit aussi fréquenté et cité en exemple un peu partout lorsqu'il est question de la technologie de pointe constitue une occasion exceptionnelle pour nous de faire connaître nos capacités », a confié M. Joe Corey, le vice-président exécutif de B.G. Checo.

Celui-ci a visité le EPCOT Center en compagnie du ministre Godin.

World Trade Council

Comme il l'a fait tout au long de son voyage — c'est devenu un rituel —, M. Godin a rencontré de nombreux hommes d'affaires. Ils étaient une centaine environ hier soir à assister à une réception du World Trade Council d'Orlando, où le ministre devait prendre la parole.

Cette fois encore, le ministre a dressé à son auditoire intéressé un portrait sommaire de l'économie québécoise et de ses principaux acteurs.

Il lui a aussi indiqué les secteurs de l'économie où son gouvernement était intervenu — assurance-maladie, assurance-auto, protection du territoire agricole, délégations, etc. — et les raisons de ces interventions.

Rappelant enfin le caractère dynamique de la société québécoise, qui produit à elle seule 35 pour cent de tous les MBA formés chaque année au Canada, M. Godin a de nouveau invité les hommes d'affaires américains à investir au Québec et à multiplier les échanges commerciaux avec lui.

Son périple a d'ailleurs jusqu'ici été plutôt payant en termes de publicité et de promotion.

Plusieurs médias ont suivi les activités du ministre et prêté une oreille attentive à son propos.

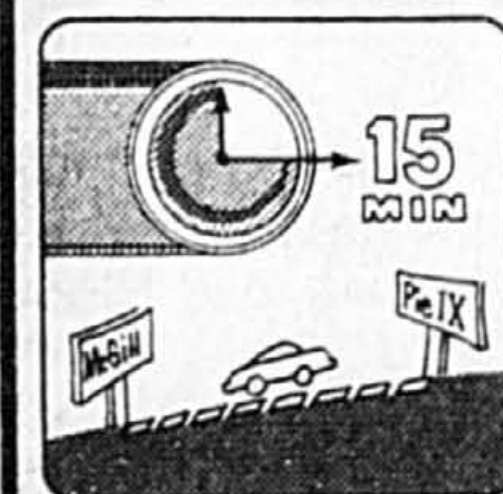
Le parking économique c'est au Parc olympique

Une économie d'argent



Laissez votre voiture au parking du Parc olympique ne vous coûte que 35 \$ par mois et grâce à un système automatique, vous pouvez utiliser votre espace 7 jours par semaine, 24 heures par jour. C'est beaucoup moins cher qu'au centre-ville... ou que des contraventions!

Une économie de temps



Même aux heures de pointe, le Metro vous amène du Parc olympique au centre-ville en moins de quinze minutes. Vous ne pourrez jamais battre ce temps-là avec votre voiture. Et pensez aux économies d'essence que cela vous permet.

Une GROSSE économie

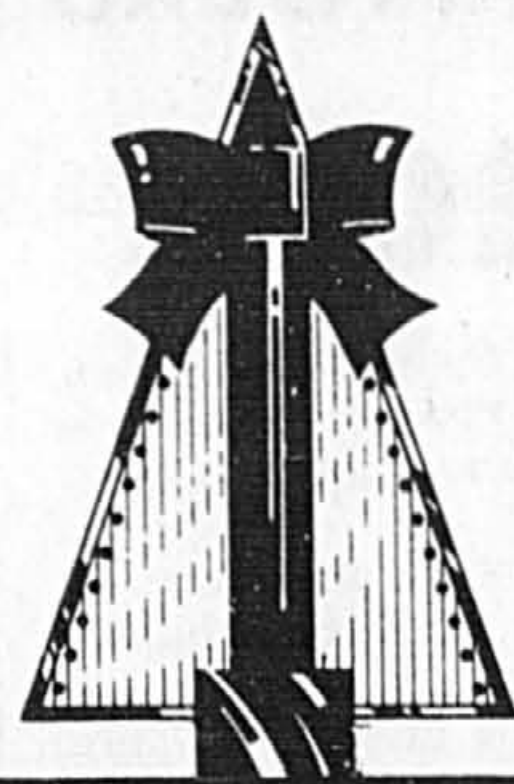


Remisez votre voiture au Parc olympique pour l'hiver. 35 \$ par mois ou en spécial 120 \$ pour l'hiver (c'est-à-dire décembre, janvier, février et mars). Songez aux économies d'essence, de pneus, d'assurances que vous réaliserez. Pensez aux tempêtes de neige et économisez votre système nerveux.

ABONNEZ-VOUS

Les bureaux sont ouverts de 9 heures à 17 heures, du lundi au vendredi. Notez qu'il s'agit du parking P-5, adjacent au Métro Pie-IX.

Renseignez-vous. **252-4665**



Noël 110 se fête en grande pompe chez Simpsons! Solde de chemises «Hathaway»



LA TENUE CLASSIQUE PAR EXCELLENCE. Chemise de ville «Hathaway» de confection canadienne, assortie d'une cravate en pure soie. L'effet est sophistiqué, le prix des plus abordables. Achetez-lui en plusieurs... c'est la tenue passe-partout idéale.

24⁹⁹ solde

CHEMISES DE VILLE «HATHAWAY» À MANCHES LONGUES. 100% coton ou polyester/coton dans le groupe. Col indéformable, patte à la manche, coupe impeccable. Ton-sur-ton ou rayures en bleu, beige ou blanc dans la sélection. 14 1/2 à 15 (32 à 33), 15 1/2 à 17 1/2 (33 à 35).

8⁹⁹ Prix Simpsons

CRAVATES PURE SOIE. Largeur dernier cri. Choix de rayures, motifs sobres ou panneaux en bleu, brun, vin, rouge, vert ou gris.

Rayon 251, accessoires pour hommes, au deuxième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Pour achat en personne seulement



Venez fêter avec nous! Simpsons... le magasin de l'arbre de Noël

Les magasins Simpsons

OUVERTS CE SOIR JUSQU'À 21H00

et tous les soirs jusqu'au jeudi 23 décembre

